VIVRE SEUL OU EN GROUPE

Québec

85-3150/

VIVRE SEUL OU EN GROUPE

Modes de vie non familiaux et répartition du revenu

Bureau de la statistique du Québec
Service de la population et de l'emploi
Septembre 1984

Pour tout renseignement concernant
le BSQ et les données statistiques
qui y sont disponibles, s'adresser au:

Centre d'information et de documentation
Bureau de la statistique du Québec

117, rue Saint-André
Québec (Québec)
G1K 3Y3
Tél.: (418) 643-5116

ou

1410, rue Stanley, 3e étage
Montréal (Québec)
H3A 1P8
Tél.: (514) 873-4722

ou

Tél.: 1-800-463-4090
(aucun frais d'appel)

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Quatrième trimestre 1984
ISBN 2-551-08905-0

Reproduction autorisée à condition
de mentionner la source.

AVANT-PROPOS

Démographes, sociologues et économistes se sont intéressés au nombre désormais important de personnes vivant en dehors du cadre familial. Pour certains d'entre eux, ce phénomène est associé à la solitude, à la pauvreté et à la vieillesse. D'autres, au contraire, ont insisté sur le fait que le statut de hors famille pouvait résulter d'un choix, notamment chez les jeunes adultes.

On retrouve là deux points de vue nettement différents qui nous amènent à nous interroger tant sur les caractéristiques des membres de cette population que sur leur mode de vie. Qui sont les personnes hors famille? Vivent-elles vraiment seules ou ont-elles tendance à se regrouper en ménages, bénéficiant ainsi d'avantages liés au partage.

Dans le cadre de travaux plus vastes sur la répartition du revenu et l'incidence de la pauvreté, une étude a été entreprise, en 1980, par la Direction des études et synthèses socio-économiques (alors à l'OPDQ) à l'initiative de Madame Monique DesRochers, dans le but d'établir les caractéristiques socio-économiques des personnes hors famille et de connaître leurs conditions de vie réelles. Pour cela, une enquête a été menée par le Centre de sondage de l'Université de Montréal et des questions détaillées ont été posées sur les revenus des personnes enquêtées, sur leur mode de vie et sur les avantages liés à la cohabitation.

La recherche et la rédaction des premières versions de cette étude ont été confiées à Madame Kim Chi Tran Van et Monsieur François Juneau. La version finale a été rédigée par Madame

Michèle Dorbes du Service de la population et de l'emploi de la Direction des études et synthèses socio-économiques du Bureau de la statistique du Québec, sous la direction de Monsieur Michel Meunier. Enfin, les différentes versions de ce texte sont le fruit du patient travail de dactylographie de Mesdames Estelle Plamondon et Monique P.-Nadeau.

La directrice générale

Nicole-P. Gendreau

TABLE DES MATIÈRES

		Page
AVANT-PROPOS		iii
TABLE DES MATIÈRES		v
LISTE DES TABLEAUX		xi
LEXIQUE		xv
INTRODUCTION		1
PREMIÈRE PARTIE - CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE		7
CHAPITRE 1 - REVUE DES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ..		9
1.1	Définition de la personne hors famille ..	9
1.2	Présentation générale des personnes hors famille	10
	1.2.1 Proportion des personnes hors famille dans l'ensemble des unités familiales	10
	1.2.2 Quelques caractéristiques des personnes hors famille	11
1.3	Le statut de personnes hors famille: résultat d'un choix ou d'impondérables ...	12
	1.3.1 Changements socio-démographiques	13
	1.3.2 Facteurs économiques	16
1.4	Conditions de vie des personnes hors famille	20
	1.4.1 Le mode de vie des personnes hors famille	20
	1.4.2 Situation économique des personnes hors famille	21

		Page
1.5	Synthèse et discussion	23
CHAPITRE 2 -	CADRE GÉNÉRAL DE L'ENQUÊTE ET CADRE D'ANALYSE	27
2.1	Cadre général de l'enquête	27
	2.1.1 Objectifs de l'enquête	27
	2.1.2 Méthodologie de l'enquête	30
2.2	Cadre d'analyse	34
	2.2.1 Le revenu	34
	2.2.2 Les dons monétaires	35
	2.2.3 Économies de partage des personnes hors famille vivant avec d'autres	35
	2.2.4 Conditions de commodité	38
2.3	Conclusion	41
DEUXIÈME PARTIE -	ANALYSE DES RÉSULTATS	43
CHAPITRE 3 -	CARACTÉRISTIQUES ET MODES DE VIE DES PERSONNES HORS FAMILLE	45
3.1	Profil des personnes hors famille de moins de 30 ans	45
3.2	Profil des personnes hors famille de 30 à 44 ans	48
3.3	Profil des personnes hors famille de 45 à 59 ans	49
3.4	Profil des personnes hors famille de 60 ans et plus	49
CHAPITRE 4 -	CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES HORS FAMILLE	53
4.1	Revenus des personnes hors famille	53
	4.1.1 Revenu total	53

		Page
	4.1.2 Sources de revenu	56
	4.1.3 Profils et niveau de revenu	60
4.2	Dons monétaires	62
4.3	Ensemble des économies de partage	64
	4.3.1 Répartition des bénéficiaires selon le revenu	66
	4.3.2 Selon le mode d'occupation du logement	69
	4.3.3 Selon l'âge et le sexe	69
4.4	Conditions de commodité des personnes hors famille	71
	4.4.1 Conditions de commodité des personnes seules	71
	4.4.2 Conditions de commodité des personnes hors famille vivant avec d'autres	74
	4.4.2.1 Niveau de commodité du ménage	74
	4.4.2.2 Niveau de commodité de la personne hors famille	76
	4.4.2.3 Indice de possession ...	76
	4.4.2.4 Indice des dépenses communes	79
	4.4.2.5 Indice d'entraide	82
	4.4.2.6 Indice d'utilisation ...	83
4.5	Conclusion	84
CHAPITRE 5 -	IMPACT DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX ET INTERPERSONNELS SUR LA RÉPARTITION DES REVENUS DES PERSONNES HORS FAMILLE	87
5.1	L'impact des transferts gouvernementaux et interpersonnels selon le type de ménage	89

		Page
5.2	Transferts gouvernementaux	95
5.3	Transferts interpersonnels	95
	5.3.1 Dons monétaires	95
	5.3.2 Économies de partage	95
5.4	Conclusion	96
CHAPITRE 6 -	INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES HORS FAMILLE	99
6.1	Description des personnes hors famille pauvres en termes de revenu total	101
	6.1.1 Selon le sexe	102
	6.1.2 Selon l'âge	102
	6.1.3 Selon l'état civil	102
	6.1.4 Selon le statut d'activité	103
	6.1.5 Selon le type de ménage	103
6.2	Deux profils types de personnes hors famille pauvres	105
	6.2.1 Les femmes âgées	105
	6.2.2 Les jeunes	106
6.3	Incidence des transferts gouvernementaux et interpersonnels sur la proportion de personnes hors famille pauvres	108
	6.3.1 Proportion de personnes hors famille pauvres selon le revenu privé	108
	6.3.2 Incidence des transferts gouvernementaux	110
	6.3.3 Incidence des transferts interpersonnels	110
	6.3.4 Incidence de l'ensemble des transferts	111

Page

6.4 Conclusion 113

CONCLUSION 115

BIBLIOGRAPHIE 121

ANNEXES 127

ANNEXE 1 - DÉFINITION DE LA PERSONNE HORS FAMILLE 129

ANNEXE 2 - MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE 135

ANNEXE 3 - LES INDICATEURS DES CONDITIONS DE VIE 145

ANNEXE 4 - CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE DANS LE CALCUL DE LA RÉPARTITION DES REVENUS 155

ANNEXE 5 - QUESTIONNAIRE-FILTRE ET QUESTIONNAIRE DES PERSONNES HORS FAMILLE 159

ANNEXE 6 - QUELQUES DONNÉES NON PONDÉRÉES DE L'ENQUÊTE DES PERSONNES HORS FAMILLE 181

LISTE DES TABLEAUX

		Page
1.1	Proportion des familles et des personnes hors famille dans l'ensemble des unités familiales, Québec, 1967-1979	11
1.2	Revenu moyen des personnes hors famille selon le groupe d'âge, Québec, 1979	23
3.1	Répartition des personnes hors famille selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1980	44
3.2	Répartition des personnes hors famille selon le groupe d'âge et diverses caractéristiques, Québec, 1980	46
3.3	Mode d'occupation du logement suivant l'âge et le mode de vie	47
3.4	Ancienneté du mode de vie selon l'âge	50
4.1	Répartition des personnes hors famille, par tranche de revenu total et par type de ménage, Québec, 1979	55
4.2	Revenu moyen selon les sources de revenu et selon le type de ménage, Québec, 1979	57
4.3	Répartition des personnes hors famille selon leur principale source de revenu et selon le type de ménage, Québec, 1979	59
4.4	Composantes du revenu des hors famille: moyenne par tranche de revenu et mode de vie, Québec, 1979.	61

		Page
4.5	Dons monétaires moyens des personnes hors famille bénéficiaires selon le type de ménage, Québec, 1979	63
4.6	Économies de partage des personnes hors famille vivant avec d'autres, Québec, 1979	65
4.7	Économies de partage positives selon la tranche de revenu, Québec, 1979	66
4.8	Économies de partage positives selon le mode d'occupation, Québec, 1979	68
4.9	Économies de partage positives des personnes hors famille vivant avec d'autres selon le groupe d'âge, Québec, 1979	70
4.10	Niveau de commodité moyen des personnes vivant seules selon la médiane et le mode d'occupation, Québec, 1979	72
4.11	Niveau de commodité moyen du ménage et nombre de personnes dans le logement en moyenne selon la médiane du niveau de commodité du ménage, Québec, 1979	75
4.12	Indice de possession, de dépenses communes et d'entraide des personnes hors famille vivant avec d'autres selon le mode d'occupation du logement, Québec, 1979	77
4.13	Revenu moyen et indice de possession, de dépenses communes et d'entraide des personnes hors famille vivant avec d'autres selon la médiane du revenu, Québec, 1979	80

		Page
5.1	Coefficient de Gini et part respective des quintiles, classés selon diverses ressources monétaires, personnes seules et personnes hors famille vivant avec d'autres, Québec, 1979	92
5.2	Coefficient de concentration et part respective des transferts gouvernementaux, des transferts interpersonnels, des dons et économies de partage, personnes seules et personnes hors famille vivant avec d'autres, Québec, 1979	93
5.3	Composition et revenus moyens par quintile de revenu total ajusté, Québec, 1979	94
6.1	Seuils de faibles revenus, selon les catégories d'habitat, base 1969, Statistique Canada, 1979	100
6.2	Proportion et revenu moyen des personnes hors famille au-dessous et au-dessus du seuil de pauvreté, Québec, 1979	101
6.3	Répartition et proportion des personnes hors famille pauvres selon certaines caractéristiques, Québec, 1979	104
6.4	Proportion des personnes hors famille pauvres, selon différentes ressources monétaires et le type de ménage, Québec, 1979	109

LEXIQUE

Aide sociale: programme sélectif du gouvernement québécois ayant pour but de venir en aide aux personnes nécessiteuses en accordant une prestation calculée de façon à couvrir les besoins ordinaires d'un ménage, définis comme la nourriture, le vêtement, le logement et les nécessités domestiques et personnelles.

Associé(e): l'associé(e) est défini dans notre enquête comme étant la personne qui n'est ni propriétaire ni locataire, mais qui partage les coûts du logement avec une ou plusieurs autres personnes. Elle peut cependant être copropriétaire ou colocataire de droit ou de fait.
Le partage signifie qu'une partie du coût du loyer est déboursée par le hors famille associé et que la ou les autres parties du coût du loyer sont déboursées par le ou les autres partenaires du hors famille interrogé.

Assurance-chômage: programme fédéral prévoyant une protection générale des travailleurs qui subissent une interruption de leurs gains par suite de chômage, maladie, blessure, grossesse ou quarantaine, moyennant certaines conditions d'admissibilité.

Chambreur(se): le chambreur(se) est défini comme étant la personne qui n'est ni propriétaire ni locataire ni associée et qui paie un prix fixe pour une partie du logement.

Chef de ménage: aux fins du recensement, chaque ménage doit avoir un chef, qui est l'époux lorsque l'époux et l'épouse sont présents, le parent (sans considération d'âge ou de dépendance) lorsque celui-ci vit avec des enfants célibataires, ou tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales. Le chef de ménage peut être ou ne pas être le chef de famille. Une personne qui occupe seule un logement est toujours considérée comme le chef.

Coefficient de concentration: mesure de l'inégalité de la répartition d'une source de revenu en particulier. Il sert à déterminer la contribution de cette source de revenu à l'inégalité mesurée du revenu privé, total ou disponible. Ce dernier type de revenu sert d'échelle pour définir et ordonner les différentes unités. Pour de plus amples informations, voir l'annexe technique 3.

Coefficient de Gini: indice utilisé pour mesurer l'inégalité de la répartition du revenu. Sa valeur fluctue entre 0 et l'unité. Un coefficient égal à 0 signifie que le revenu est également réparti entre les unités de population, tandis qu'un coefficient égal à l'unité signifie que la répartition est parfaitement inégale, tout le revenu étant reçu par une seule unité de population (voir plus de détails en annexe 3).

Dépenses communes: si plusieurs personnes déboursent chacune une partie du coût d'un bien ou d'un service, on considère ce bien ou ce service comme étant une dépense commune.

Hébergé(e): l'hébergé(e) est la personne qui n'est ni propriétaire ni locataire du logement ni associée, mais qui habite un logement sans obligation monétaire vis-à-vis ces derniers. Notez cependant qu'il peut néanmoins être hébergé et débourser certains coûts du logement occasionnellement.

Hors famille: une personne "hors famille" est une personne vivant seule ou avec des personnes non apparentées, ou partageant un logement avec des parents autres que le conjoint ou les enfants. Un hors famille peut donc vivre avec une famille; il n'en constitue pas moins une unité de hors famille, donc une autre unité familiale.

Locataire: est considérée comme étant locataire toute personne qui est signataire d'un bail de location pour le logement qu'elle habite à la condition qu'il n'y ait pas d'autres personnes qui habitent le logement et qui soient aussi signataires d'un bail de location. Dans ce dernier cas, on la considère comme associée.

Logement: ensemble structuralement distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur, sur un corridor ou sur un escalier commun à l'intérieur, c'est-à-dire que l'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

Médiane: en statistique, terme qui, dans une série établie par ordre de grandeur, occupe la position centrale.

Ménage: personne ou groupe de personnes occupant un même logement et n'ayant pas de lieu de résidence habituelle ailleurs. Les ménages se divisent en deux genres fondamentaux, c'est-à-dire en ménages familiaux et non familiaux.

Ménage familial: est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement.

Ménage non familial: est constitué d'une personne vivant seule dans un logement ou d'un groupe de personnes occupant un même logement sans constituer une famille de recensement.

Microdonnées de l'enquête sur les finances des consommateurs sur le revenu des familles: données individuelles tirées de l'échantillon de l'enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles (Statistique Canada). Ces données sont compilées séparément pour chaque unité de l'échantillon de l'enquête et elles permettent le groupement des variables au gré de l'analyste.

Pensionnaire: le pensionnaire est la personne qui débourse à un particulier une certaine somme d'argent pour les repas qui lui sont servis. Habituellement, le pensionnaire est aussi chambreur.

Principale source de revenu: est la source de revenu dont la proportion est la plus importante par rapport au revenu total.

Propriétaire: le propriétaire du logement est défini comme étant la personne qui a comme résidence habituelle le logement et qui est signataire d'un contrat d'achat pour ce logement. Et ce, à la condition qu'il n'y ait pas d'autres personnes qui aient comme résidence principale ce logement et qui soient aussi signataires d'un contrat d'achat. Dans ce dernier cas, on le considère comme associé.

Quintile: partage des unités de population en cinq parties égales, ordonnées par ordre croissant de revenu. Chacun des groupes ainsi formés représente 20% de la population.

Régime de rente du Québec: programme d'assurance sociale du gouvernement du Québec qui vise à protéger les personnes contre la perte brusque de leur revenu d'emploi lors de situations comme la retraite, l'invalidité ou le décès.

Revenu disponible: le revenu disponible est constitué du revenu total duquel on a soustrait l'impôt sur le revenu des particuliers.

Revenu privé: le revenu privé est composé de tous les revenus gagnés avant toute intervention gouvernementale sur ces revenus, c'est-à-dire avant le prélèvement des impôts directs et indirects et avant le versement des paiements de transfert. Il comprend les salaires et traitements, les revenus nets d'emploi autonome, les revenus nets de location, les revenus de placement et les autres revenus.

Revenu total: le revenu total comprend le revenu privé auquel s'ajoutent les transferts gouvernementaux.

Revenu total ajusté: le revenu total ajusté est composé du revenu total auquel on ajoute les dons et les économies de partage.

Sécurité de vieillesse et supplément de revenu garanti: programmes du gouvernement fédéral. Toutes personnes qui répondent aux conditions d'âge et de résidence ont droit à la pension de sécurité de vieillesse et si le revenu de ces prestataires est inférieur à un niveau déterminé, elles ont droit à un montant supplémentaire en vertu du programme de supplément de revenu garanti.

Transferts: tous les programmes publics ayant pour fonction de protection et de redistribution de revenu.

Type de ménage: dans cette étude, l'expression "type de ménage" correspond au fait qu'une personne hors famille vit seule ou qu'elle partage un logement avec d'autres personnes.

Unités familiales: les unités familiales sont constituées de l'ensemble des familles et des personnes "hors famille".

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, la société québécoise a connu des changements structurels importants qui touchent particulièrement l'institution familiale traditionnelle.

Notamment, au cours des vingt dernières années, on a assisté à la multiplication de types de famille, soit la famille biparentale, le couple sans enfants, la famille monoparentale, les unions de fait, les parents divorcés remariés, etc. On a également assisté à un accroissement du nombre de personnes ne faisant pas partie d'une famille. Ceci peut s'expliquer par le fait que des personnes, surtout des jeunes, rejettent de plus en plus définitivement ou temporairement l'institution familiale. D'autres personnes ne se retrouvent pas dans une famille à cause de veuvage, de rupture du mariage ou de célibat volontaire. La proportion des personnes hors famille dans l'ensemble des unités familiales est passée de 29,6% en 1967 à 33,7% en 1980.

Dans la réalité, même si 804 650 Québécois vivent en dehors de la famille, soit plus de 13% de la population totale, on connaît peu leur situation de vie réelle.

Les études de l'OPDQ[1] sur la répartition des revenus démontrent que l'augmentation du nombre de personnes vivant hors famille joue un rôle important dans l'inégalité de la répartition des revenus, leur revenu étant généralement inférieur à celui des familles. Ces faits constatés, les auteurs de ces études ont formulé une réserve à propos de la méthodologie utilisée par Statistique

---

1. Toute référence à l'OPDQ concerne la Direction des études et synthèses socio-économiques actuellement intégrée au BSQ.

Canada. En effet, d'après Statistique Canada, les personnes hors famille sont toujours considérées comme vivant seules et ne disposant que de leur revenu, tandis que pour une famille le revenu de tous les membres est enregistré. Statistique Canada conçoit que la personne vivant hors famille peut ne pas vivre seule, mais la définition du concept hors famille empêche la compilation de certaines caractéristiques ayant trait à son ménage, entre autres, le revenu du ménage.

En réalité, une personne hors famille peut fort bien vivre en ménage. Cela pourrait donc influencer considérablement ses conditions de vie, puisqu'elle bénéficie, comme tout individu faisant partie d'une famille, d'économies d'échelle, notamment au titre du logement et de l'alimentation.

En raison de la méconnaissance du phénomène des personnes hors famille dans son ensemble, il nous a semblé pertinent de faire une étude sur ces personnes et sur leurs conditions de vie.

Cette recherche vise principalement quatre objectifs: établir les caractéristiques socio-économiques des personnes hors famille, connaître leurs conditions de vie réelles afin de pouvoir, dans une deuxième étape, recalculer la répartition des revenus en considérant les transferts gouvernementaux et interpersonnels et enfin, évaluer l'impact de ces transferts sur la pauvreté.

Le rapport se divise en deux parties. La première constitue le cadre théorique et méthodologique; elle comprend une revue des sources bibliographiques relatives aux modes de vie hors famille (chapitre 1), le cadre général de l'enquête menée par l'OPDQ auprès des personnes hors famille en 1980 et le cadre d'analyse (chapitre 2). La deuxième partie présente l'analyse des résultats de l'en-

quête dont: les caractéristiques des personnes hors famille en 1980 (chapitre 3) et leurs conditions de vie (chapitre 4), l'impact des transferts gouvernementaux et interpersonnels sur la répartition de leurs revenus (chapitre 5) et enfin, l'impact des transferts gouvernementaux et interpersonnels sur la pauvreté de la population étudiée (chapitre 6).

PREMIÈRE PARTIE

CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

CHAPITRE 1

REVUE DES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Le phénomène des personnes vivant hors famille est encore mal connu au Québec. Très peu d'études l'examinent en profondeur. Les seules sources de données statistiques qui étaient disponibles sur les personnes hors famille provenaient de Statistique Canada.

1.1 Définition de la personne hors famille

Statistique Canada définit la personne hors famille comme une personne seule ou vivant avec des personnes non apparentées (comme un chambreur, un employé ou un partenaire) ou avec des personnes apparentées mais ne faisant pas partie d'une relation époux-épouse ou parents-enfants (jamais mariés). Ceci découle de la définition de la famille de recensement qui permet de dégager les familles nucléaires et les familles monoparentales. Ainsi, les personnes qui ne sont pas classées dans ces types de famille sont des personnes "hors famille".

Une définition plus étroite du concept de personnes hors famille peut être établie à partir des "familles économiques". Selon Statistique Canada, tout groupe de deux personnes ou plus, apparentées par le sang, le mariage ou l'adoption et vivant au sein d'un même ménage, constitue une famille économique. Dès lors, une personne seule est une personne qui vit seule ou dans un ménage avec d'autres personnes non apparentées.

Pour cette étude, nous retiendrons le concept de hors famille de recensement qui nous apparaît plus complet puisqu'il n'exclut pas tous les liens de parenté, autres que les relations époux-épouse ou parents-enfants.

1.2 Présentation générale des personnes hors famille

1.2.1 Proportion des personnes hors famille dans l'ensemble des unités familiales

Grâce aux microdonnées[1] de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada, on peut présenter l'évolution du nombre et de la proportion des personnes "hors famille" dans les unités familiales.

D'après le tableau 1.1, la croissance relativement importante des proportions de personnes hors famille de recensement, dans l'ensemble des unités familiales, depuis 1967 jusqu'en 1975, est suivie d'un recul en 1977. Ce recul ramène la proportion de personnes hors famille au niveau de 1971. Cependant, en 1979, la proportion des personnes hors famille augmente de nouveau. Au Québec, la forte augmentation de la proportion des personnes hors famille, en 1975, est due au fait que Statistique Canada les a surestimées dans la pondération des résultats bruts de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Pour les années suivantes, la pondération a été ajustée sur la base du recensement de 1976.

---

1. Voir lexique.

TABLEAU 1.1

PROPORTION DES FAMILLES ET DES PERSONNES HORS FAMILLE DANS L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, QUÉBEC, 1967-1979

Année	Famille		Hors famille		Ensemble des unités familiales	
	N	%	N	%	N	%
1967	1 262 710	70,4	529 820	29,6	1 792 530	100,0
1971	1 371 390	68,0	644 880	32,0	2 016 270	100,0
1973	1 386 280	66,0	714 360	34,0	2 100 640	100,0
1975	1 481 510	64,2	827 020	35,8	2 308 530	100,0
1977	1 557 560	67,6	748 030	32,4	2 305 590	100,0
1979	1 583 820	66,5	804 650	33,7	2 388 470	100,0

Source: OPDQ, compilation spéciale à partir des microdonnées de l'Enquête des finances des consommateurs sur le revenu des familles pour les années 1971, 1973, 1975, 1977 et 1979, et les données non publiées pour 1967 provenant de Statistique Canada.

1.2.2 Quelques caractéristiques des personnes hors famille

En 1971, on recense 566 660 personnes hors famille alors que le recensement de 1981 en compte 805 240.

En 1976[1], au Québec, on dénombre un total de 647 815 personnes hors famille au sens du recensement. 42,9% d'entre elles sont des hommes et 57,1% des femmes.

1. Les données utilisées sont celles du Recensement du Canada 1976 - Logements et ménages. Situation des particuliers au sein des ménages et des familles, Statistique Canada (93-810), bulletin 3-11, 1978.

Ces personnes hors famille se répartissent comme suit: 31,8% sont des femmes célibataires et 30,1% des hommes célibataires, 20,8% sont des veuves alors que les veufs ne représentent que 5,6% du total. Enfin, les 11,7% qui restent sont, soit des personnes mariées qui ne cohabitent pas, soit des personnes séparées.

Presque les trois quarts des veuves hors famille appartiennent au groupe d'âge des 65 ans et plus, alors que le tiers des hommes célibataires ainsi que le tiers des femmes célibataires font partie des moins de 25 ans.

En bref, la population des hors famille se compose, en grande partie, de célibataires (61,9%) et, à un degré moindre mais encore assez important, de veufs et de veuves (26,4%). De ce fait, on peut identifier facilement la relation entre l'état civil et le statut hors famille.

1.3 Le statut de personnes hors famille: résultat d'un choix ou d'impondérables

Alvin Toffler[1] écrit qu'aujourd'hui "nous assistons à une véritable explosion démographique des solitaires - des gens qui vivent seuls hors de toute situation familiale". D'autres auteurs relient le phénomène des hors famille non seulement à la solitude mais encore à la pauvreté et à la vieillesse. Pour ceux-là, les personnes hors famille seraient donc en quelque sorte des "victimes".

Quelques documents récents abordent le sujet sous un nouvel angle en considérant que le statut de hors famille peut résulter d'un choix volontaire. Tous ne sont pas des perdants ou des esseulés obligés de vivre ainsi. Beaucoup ont délibérément

---

1. Alvin Toffler, La 3e vague, Denoël, 1980, p. 265.

choisi ce statut, du moins temporairement. Ainsi, de jeunes adultes quittent le foyer familial plus tôt mais se marient plus tard, créant ainsi ce qu'Arthur Norton, spécialiste des statistiques de population, considère comme "une phase transitoire de l'existence en voie de devenir une période admise du cycle de vie".

Cependant, comme le démontre l'examen des facteurs explicatifs du phénomène des hors famille ou de sa croissance, il est très difficile de différencier l'aspect choix de l'aspect contrainte. Nous limiterons l'étude à un certain nombre de facteurs (selon nous les plus importants) socio-démographiques et économiques.

1.3.1 Changements socio-démographiques

La société québécoise connaît de profonds changements, notamment dans la structure de la famille. La famille traditionnelle, soit la triade père-mère-enfants, a perdu de l'importance. Plus de personnes préfèrent vivre seules ou avec d'autres adultes sans enfants et plus de personnes âgées vivent séparément de leurs enfants[1].

Les traits caractéristiques des changements dans les modes de vie sont: la participation des femmes au marché du travail, la baisse de la natalité, le déplacement dans le temps de la première maternité, le retard de l'âge du mariage, l'augmentation des séparations, divorces et remariages, la hausse du nombre de célibataires, du nombre de jeunes et de personnes âgées s'établissant et formant un ménage, l'accroissement des personnes vivant seules,

---

1. Jean-François Guilloteau et Pierre Lefebvre, Les modes de vie et la répartition des revenus au Canada en 1975, Cahier 7901, LABREV, UQAM.

du nombre relatif des ménages non familiaux, des familles monoparentales et des époux-épouses sans enfants. On peut alors affirmer que les familles et les ménages se sont rétrécis et fragmentés et que la vie des couples est plus éphémère[1].

D'après Sylvia T. Wargon[2], l'apparition et la croissance au cours des années 1950 et 1960, de nouveaux modes et styles de vie individuels et familiaux signifient le développement d'une plus grande diversité, un éventail d'options élargies, et une plus grande liberté de choix pour les personnes.

Parmi ces choix de comportement, l'infécondité volontaire ou "l'affranchi de l'enfant" (child-free)[3] est un phénomène nouveau à souligner, même si Veevers[4] avance que cela ne concerne que 5% de la population.

Certains démographes ont examiné ce phénomène sous l'angle d'une concurrence entre les enfants et d'autres besoins ou d'autres aspirations. Ainsi, la libération des femmes a fait du

---

1. Emile Allie et Pierre Lefebvre, Les effets des programmes sociaux et de sécurité du revenu sur la composition des familles: problématiques et illustrations, Cahier 7904, LABREV, UQAM, octobre 1979; Micheline Lachance, "La famille de l'an 2000" dans L'Actualité, août 1981; Frank L. Mott et Sylvia F. Moore, "The Causes and Consequences of Marital Breakdown", dans Women, Work and Family Dimensions of Change in American Society, Frank L. Mott, Center of Human Resource Research, The Ohio State University, 1978.
2. Sylvia T. Wargon, Familles et ménages au Canada, Statistique Canada (99-753), mars 1979.
3. Alvin Toffler, op. cit.
4. J.E. Veevers, Etudes schématiques - La famille au Canada, Recensement du Canada 1971 (99-725), vol. V, partie 3, bulletin 5.3.3 et Peter J. Stein, "The Lifestyle and Life Chances of the Never-Married", Marriage and Family Review, vol. 1, no 4, juillet-août 1978.

célibat un état beaucoup plus acceptable en leur offrant de nombreuses possibilités autres que le rôle traditionnel d'épouse et de mère. Comme le choix de carrières est de plus en plus varié pour les femmes, celles-ci sont attirées par le marché du travail qui leur permet d'accéder à un statut social autonome.

Le choix de "ne pas avoir d'enfants" aurait une répercussion sur le nombre de personnes hors famille:

- Pour un jeune couple, dans le cas de rupture du mariage, les deux conjoints deviendraient des personnes hors famille.
- Le survivant d'un couple risquerait de rester seul comme personne hors famille.

En général, on observe que la proportion de femmes dont le conjoint est absent s'accroît rapidement avec l'âge. Ce phénomène peut être attribué à l'écart des âges des conjoints au mariage, à l'accroissement du nombre de divorces, et surtout au fait que l'écart entre l'espérance de vie moyenne des hommes et celles des femmes ne cesse de s'agrandir: l'espérance de vie des femmes dépasse celle des hommes de 7,7 ans pour la période 1980-1982 et cet écart augmentera, selon certaines projections, à 8,7 ans en 1986[1]; ce qui explique le nombre très élevé de veuves. De nos jours, si une grande partie de ces femmes vivent seules, c'est peut-être parce que leur famille n'a plus besoin d'elles ou n'a plus de place pour elles ou parce qu'elles préfèrent vivre à leur façon les années qui leur restent.

Agnès Pitrou a abordé le phénomène de la famille éclatée. Elle s'est penchée sur l'isolement des générations: celui de la

---

1. Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1972-2001 (91-514).

jeune famille qui ne sait à qui s'adresser en cas de difficulté et qui requiert assistance ou "tutelle", celui des vieillards apparemment abandonnés dans un logement où personne n'entre ou dans les hospices et maisons de retraite[1].

1.3.2 Facteurs économiques

a) Le niveau de revenu

R.T. Michael et al.[2] montrent qu'il y a une relation directe entre le revenu et la tendance à vivre seul et cette constatation s'applique aux hommes comme aux femmes. Le fait d'être autonome financièrement rend possible la décision de quitter la famille.

Chez les jeunes célibataires des deux sexes, de 25 à 34 ans, Michael et al. ont trouvé que la croissance du revenu est la principale explication de la tendance à se dissocier de la famille. Le revenu explique les trois quarts de la croissance de la tendance à vivre seul depuis les vingt-cinq dernières années. Cependant, la relation n'est pas linéaire et prend plutôt la forme d'une courbe en S.

Aux Etats-Unis, presque toutes les enquêtes des années soixante révèlent que les personnes âgées préféraient vivre seules chez elles, lorsque cela était possible, plutôt que vivre avec leurs enfants. La décision d'emménager avec leurs enfants se prenait

---

1. Agnès Pitrou, "Vivre sans famille? Les solidarités familiales" dans Le monde d'aujourd'hui, Époque Privat, 1978.
2. Robert R. Michael, Victor R. Fuchs et Sharon R. Scott, "Changes in the Propensity to Live Alone: 1950-1976", Démography, vol. 17, no 1, février 1980.

seulement quand ces personnes n'avaient plus les moyens de vivre seules[1].

De nos jours, les jeunes, tout comme les personnes âgées, ont des revenus supérieurs à ceux des mêmes groupes d'âge des générations antérieures. Ceci peut inciter un plus grand nombre d'individus à habiter leur propre logement. Nous pouvons donc dire que l'état civil, l'âge et le sexe ne sont pas les variables les plus importantes dans le choix de s'installer en ménage. C'est plutôt le revenu qui semble jouer le rôle déterminant.

On a aussi observé une tendance à retourner dans la famille chez les jeunes qui subissent une baisse de revenu. Selon Agnès Pitrou[2] et Jeannye Thornton[3], toutes les périodes de chômage durables ont vu se produire ce phénomène de repli sur la famille. La famille a toujours servi, dans ces cas-là, de "matelas protecteur".

b) Le type de revenu

Une étude de l'OPDQ[4] pose l'hypothèse que l'existence des impôts et des transferts peut diminuer l'effet d'incitation au travail et modifier également la répartition du revenu privé. Par

---

1. Geoffrey Carliner, "Determinants of Households Headship", Journal of Marriage and the Family, février 1975.
2. Agnès Pitrou, "La fin de la famille?", Futuribles 2000, no 25, juillet-août 1979.
3. Jeannye Thornton, "Why so Many Families Are Doubling Up", U.S. News and World Report, 9 mars 1981.
4. Office de planification et de développement du Québec, L'impact des transferts sur la répartition des revenus au Québec, 1967-1975, par Monique F.-DesRochers et Alison Morgan, collection Dossiers, Québec, 1980.

ailleurs, les transferts permettent à plus de jeunes, de célibataires, de divorcés et de personnes âgées de vivre en unités séparées des familles traditionnelles. Les prestations de transfert sont calculées d'après un seuil de pauvreté qui ne permet pas aux bénéficiaires d'avoir un niveau de vie élevé, mais qui favorise néanmoins l'individu par rapport au groupe.

Selon Sylvia T. Wargon[1] et Geoffrey Carliner[2], grâce à diverses formes d'aide gouvernementale, les jeunes et les personnes âgées peuvent se payer une vie privée. D'après une étude du ministère des Affaires sociales[3], environ 58% des personnes seules entre 55 et 64 ans (surtout des femmes) n'ont pas de revenu de travail, c'est-à-dire qu'elles vivent principalement des transferts.

c) La mobilité géographique chez les jeunes

Il existe une autre raison de la croissance du nombre de personnes hors famille, surtout chez les jeunes, à savoir la mobilité géographique. Les jeunes changent de région pour poursuivre des études, pour éviter le chômage ou pour occuper un emploi plus rémunérateur. Ils quittent alors le foyer familial pour s'établir seuls ou avec d'autres en ménage non familial. On peut parler d'un choix volontaire, même si parfois c'est réellement une obligation à cause de la situation économique.

---

1. Sylvia T. Wargon, Familles et ménages au Canada, op. cit.
2. Geoffrey Carliner, op. cit.
3. Ministère des Affaires sociales, Pour mieux vieillir au Québec, juin 1980.

D'après John Vanderkamp[1], le taux de déplacement d'une province à l'autre culmine chez les groupes de 20 à 24 ans, et la mobilité semble fléchir avec l'âge pour quatre motifs:

1. Aux yeux des jeunes, la mobilité est, dans une certaine mesure, le moyen de trouver la place qui leur convient dans l'ensemble du marché du travail, en faisant le point sur leurs aptitudes et leurs goûts et en découvrant les perspectives de carrière qui s'ouvrent à eux.

2. L'âge réduit la durée de la "rentabilité" d'une décision de changement.

3. Plus le travailleur persévère dans un secteur d'activité donné, plus il lui déplaît de se déraciner.

4. Plus l'ancienneté est élevée dans une entreprise ou une industrie donnée, plus il est désavantageux de changer, surtout en raison des droits reconnus par les conventions collectives et des régimes de retraite privés.

À la mobilité géographique interprovinciale, il faut ajouter le déplacement d'une ville à l'autre ou encore parler du phénomène de l'urbanisation. Les jeunes se déplacent vers les grandes villes dans le but d'améliorer leur situation économique.

---

1. John Vanderkamp, La mobilité de la main-d'oeuvre au Canada, Conseil économique du Canada, étude spéciale, no 16, 1973.

1.4 Conditions de vie des personnes hors famille

Nous venons d'examiner quelques facteurs explicatifs de la croissance constante du nombre de personnes hors famille. Certains de ces facteurs pourraient plus précisément influencer le mode de vie des personnes hors famille.

1.4.1 Le mode de vie des personnes hors famille

Comme nous l'avons déjà souligné en introduction, une personne hors famille peut ne pas vivre seule. Dans les faits, 54,6% des personnes hors famille demeurent avec une ou plusieurs autres personnes[1]. L'examen des données statistiques portant sur les personnes hors famille, en 1976, au Québec, permet de faire les constatations suivantes:

- Parmi les personnes hors famille vivant seules, il y a une proportion relativement élevée de personnes âgées entre 55 et 64 ans (16,7%) et de 65 ans et plus (27,8%).

- Parmi les personnes hors famille vivant avec d'autres, les jeunes de 15 à 24 ans constituent près du tiers de la population. 23,3% des personnes hors famille vivant avec d'autres sont des personnes de 65 ans et plus.

- Pour tous les groupes d'âge, sauf celui de 15 à 24 ans, les personnes hors famille se répartissent presque également entre ceux qui vivent seuls et ceux qui vivent avec d'autres en ménage. Par contre, deux tiers des hors famille de 15 à 24 ans vivent avec une ou plusieurs autres personnes. Les facteurs "statut d'activité" et "revenu" pourraient expliquer ce fait.

---

1. Statistique Canada, Recensement du Canada 1976 - Logements et ménages (93-809), vol. 9, bulletin 3-10.

1.4.2 Situation économique des personnes hors famille

On associe généralement hors famille et pauvreté. Ainsi, une étude de Gilles Beausoleil[1] démontre que, malgré une baisse marquée de l'incidence globale de la pauvreté entre 1971 et 1975, cette tendance n'a pas été observée chez les personnes hors famille.

Jean-François Guilloteau et Pierre Lefebvre[2] abondent dans le même sens en démontrant que les ménages à une personne sont les plus grandes victimes des inégalités de revenu.

Enfin, selon une étude récente du Conseil national du bien-être social[3], en 1980, au Québec, 13% des familles sont pauvres comparativement à 37,3% des personnes seules. Cependant, l'incidence de la pauvreté n'est pas uniforme selon les groupes d'âge chez les hors famille. Ainsi, d'après cette étude, au Canada, les deux groupes de personnes seules où la pauvreté est la plus fréquente sont les jeunes de moins de 25 ans et les personnes âgées, surtout les femmes de 55 ans et plus.

Plusieurs auteurs ont tracé le portrait type d'une personne pauvre au Canada. Selon Louise Arel[4] et David Ross[5], au Canada, la probabilité d'être pauvre est la plus forte pour les

---

1. Gilles Beausoleil, Transferts sociaux et protection sociale, Département de science économique et LABREV, UQAM, décembre 1979.
2. Jean-François Guilloteau et Pierre Lefebvre, op. cit.
3. Conseil national du bien-être social, La pauvreté au Canada, données statistiques préliminaires de 1980, janvier 1982.
4. Louise Arel, "Etre pauvre parce que femme et âgée", Perception, vol. 4, no 3, janvier-février 1981.
5. David Ross, Données de base sur la pauvreté au Canada, Conseil canadien de développement social, février 1975.

femmes âgées. Louise Dulude ajoute à ce portrait un autre élément, soit le veuvage[1]. Le rapport du Conseil national du bien-être social, La femme et la pauvreté, s'est penché longuement sur ce sujet[2].

On ne peut pas généraliser la relation entre hors famille et pauvreté, mais on peut quand même délimiter des sous-populations de personnes hors famille pauvres. En utilisant la méthodologie d'une étude québécoise récente[3] pour calculer les niveaux relatifs de revenu des hors famille et en l'appliquant aux données de l'EFC (1979), nous nous apercevons que le revenu moyen maximum se retrouve chez les 33-44 ans. Par ailleurs, les moins de 25 ans, les 55-64 ans et les 65 ans et plus ont un revenu inférieur à la moyenne (tableau 1.2).

La revue des sources bibliographiques portant sur la situation économique des personnes vivant hors famille révèle donc qu'il n'y a pas de pauvreté généralisée chez les personnes hors famille, et que les personnes vivant hors famille pauvres se concentrent plutôt dans certains sous-groupes, selon l'âge et le sexe.

---

1. Louise Dulude, Vieillir au féminin, Conseil consultatif de la situation de la femme, avril 1978.
2. Conseil national du bien-être social, La femme et la pauvreté, rapport du Conseil national du bien-être social, octobre 1979.
3. Secrétariat général du Développement social - Conseil exécutif, Pour mieux répondre aux besoins de nos aînés. Les jalons d'une politique québécoise de sécurité du revenu des personnes âgées, 1980.

TABLEAU 1.2

REVENU MOYEN DES PERSONNES HORS FAMILLE, SELON LE GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC, 1979

Groupe d'âge	Nombre de personnes	Revenu moyen	Indice de revenu
	%	$	
Moins de 25 ans	16,0	7 437	84
25-34 ans	17,8	12 530	142
35-44 ans	9,1	13 353	157
45-54 ans	10,4	9 037	102
55-64 ans	15,5	8 084	91
65 ans et plus	31,2	6 347	72
Total	100,0	8 852	100

Source: Statistique Canada, Enquête de 1980 sur les finances des consommateurs, bande de microdonnées, revenu (1979) des familles de recensement, compilation de l'OPDQ.

1.5 Synthèse et discussion

La revue des sources bibliographiques relatives aux personnes ne faisant pas partie d'une famille nous a permis d'établir certaines constatations:

- Le phénomène des personnes vivant hors famille est important: depuis 1967, le nombre et la proportion des hors famille par rapport aux familles croissent régulièrement.

- Des facteurs sociaux et démographiques, tels l'augmentation du taux de participation des femmes au marché du travail, l'augmentation de l'âge au premier mariage, le recul de la natalité, la mobilité pour des raisons d'emploi ou de scolarité, etc. expliquent la croissance de cette sous-population.

- Mais le facteur le plus important dans l'explication du statut de hors famille et du mode de vie qui en découle est le revenu. Ainsi:

  . On peut expliquer le nombre grandissant de jeunes personnes hors famille de 25 à 34 ans ayant choisi délibérément ce statut grâce à un niveau plus élevé de revenu.

  . On observe une tendance à vivre seul chez les personnes âgées ayant un revenu convenable, alors que celles ayant un revenu moindre vivent avec d'autres, apparentés ou non.

  . Les transferts gouvernementaux sont la principale source de revenu pour certains groupes de hors famille.

- La pauvreté semble plus fréquente chez certains groupes de hors famille, soit les jeunes de moins de 25 ans et les personnes âgées de 55 ans et plus, surtout chez les femmes.

Statistique Canada considère la personne hors famille comme une personne seule, sans tenir compte en réalité des personnes qui peuvent occuper le même logement. Or, il est possible que cette réalité influence grandement les conditions de vie réelles de la personne hors famille vivant avec d'autres, puisqu'elle peut bénéficier, tout comme un individu faisant partie d'une famille, d'économies d'échelle au chapitre des dépenses et de l'entraide avec ses partenaires de logement. Par contre, celui qui vit seul, devant assurer en totalité les coûts de logement et d'alimentation, aurait donc, avec un même revenu, un niveau de vie inférieur.

Ainsi, la documentation consultée, quoique assez abondante, n'étudie pas en profondeur le mode de vie des personnes hors famille. Le Service de la population et de l'emploi du BSQ a donc entrepris une enquête sur les conditions de vie des personnes hors famille vivant seules et vivant avec d'autres.

La prise en compte de ces dimensions, et notamment des arrangements monétaires entre les personnes hors famille qui cohabitent, devrait affiner l'analyse en termes de revenu et préciser l'importance de la pauvreté dans ce groupe d'individus.

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE DES RÉSULTATS

CHAPITRE 2

CADRE GÉNÉRAL DE L'ENQUÊTE ET CADRE D'ANALYSE

2.1 Cadre général de l'enquête

2.1.1 Objectifs de l'enquête

L'enquête sur les personnes "hors famille" vise quatre objectifs:

- Premièrement, établir les caractéristiques des personnes hors famille; établir s'il existe un mode de vie dominant dans les groupes de personnes hors famille ayant certaines caractéristiques semblables.

- Deuxièmement, étudier les conditions de vie réelles de ces personnes en fonction du type de ménage dans lequel elles vivent. Cet objectif vise à déterminer l'apport économique de la cohabitation et son effet sur les conditions économiques des personnes hors famille vivant avec d'autres.

- Troisièmement, recalculer la répartition des revenus des personnes hors famille en considérant les transferts gouvernementaux et interpersonnels dans le but d'évaluer l'impact de ces transferts sur l'inégalité de la répartition.

- Et finalement, examiner l'importance de la pauvreté chez les personnes hors famille, avant et après transferts, et dégager le profil de certains groupes de hors famille pauvres.

2.1.2 Méthodologie de l'enquête

Les étapes méthodologiques sont décrites brièvement dans cette section. Une annexe technique les expose en détails[1].

- Echantillon de l'enquête

Les concepts utilisés dans l'établissement de l'échantillon de notre enquête sont les mêmes que ceux employés par Statistique Canada dans l'Enquête sur les finances des consommateurs, soit les concepts de personne hors famille, de ménage et de logement.

Essentiellement, les personnes hors famille interrogées correspondent à la définition de "hors famille de recensement".

- Type d'enquête

L'enquête auprès des personnes ne faisant pas partie d'une famille a été menée par le Centre de sondage de l'Université de Montréal durant la période comprise entre le 7 mars et le 1er mai 1980. Nous avons procédé à une enquête téléphonique au lieu d'une entrevue directe en raison du coût moins élevé de ce genre d'enquête. Le questionnaire a alors été conçu en conséquence. Il a été testé pour en évaluer la durée et éliminer les problèmes de gestion qu'il aurait pu comporter. Une version finale a été élaborée d'après les commentaires recueillis lors des "prétests".

Ce questionnaire, dont on peut trouver copie en annexe, comprend cinq groupes de questions:

---

1. Voir annexe 2.

- des questions relatives aux caractéristiques des personnes hors famille;

- des questions relatives aux revenus;

- des questions relatives aux conditions de commodité du ménage des hors famille;

- des questions relatives au mode d'occupation et à la stabilité du ménage;

- des questions portant sur les dépenses de logement et d'alimentation des personnes visées par l'enquête.

Le questionnaire a été construit d'une manière très détaillée dans le but d'assurer le maximum de précision de l'information recueillie. Par exemple, pour le revenu total, on a posé jusqu'à 39 sous-questions relatives aux différentes sources de revenu.

Le Centre de sondage avait la responsabilité de la stratégie d'échantillonnage. Il a choisi aléatoirement 11 479 numéros de téléphone dans tous le Québec. De ce nombre, 7 138 numéros ont été retenus, soit 62%. Les numéros non valides ont été rejetés pour les raisons suivantes: pas de service, ligne en dérangement, numéro non résidentiel, résidence secondaire, etc.

Après avoir administré le questionnaire-filtre[1], le Centre de sondage a pu pointer 1 242 ménages ayant au moins un hors famille de recensement. De ces ménages, nous avons pu remplir

---

1. Une copie du questionnaire-filtre se trouve à l'annexe 4.

913 questionnaires dont 616 chez les personnes hors famille vivant seules et 297 chez les personnes vivant avec d'autres.

Le codage des questionnaires a été réalisé par l'équipe de codification du Centre de sondage. Une fois les questionnaires codifiés et vérifiés, l'équipe de recherche du Service de la population et de l'emploi a travaillé sur la validation des données.

- Pondération technique de l'enquête

Le Centre de sondage de l'Université de Montréal a effectué une pondération, qui est essentiellement technique, dans le but de tenir compte des pertes des personnes hors famille dans les différentes étapes de l'enquête. Les détails de cette pondération sont exposés en annexe.

- Représentativité de l'échantillon

La pondération technique faite par le Centre de sondage ne vise pas à gonfler l'échantillon de l'enquête à la taille de la population totale des hors famille québécois. Cependant, pour pouvoir faire une comparaison avec d'autres enquêtes, l'équipe de recherche de l'OPDQ a appliqué à l'échantillon le facteur de pondération de la population du Québec, calculé par le Centre de sondage, afin d'avoir une estimation de la population totale des hors famille. D'après cette pondération, la population des hors famille de notre enquête contient 561 000 personnes.

La comparaison de l'échantillon ainsi pondéré à celui de l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1980 de Statistique Canada révèle quelques différences:

- l'EFC estime à 804 050 personnes la population hors famille;
- notre enquête contient proportionnellement moins de personnes âgées que l'EFC.

À l'annexe 2, le lecteur trouvera un tableau comparatif de quelques caractéristiques socio-économiques des personnes hors famille de ces deux enquêtes.

Deux facteurs expliquent en grande partie ces écarts:

- Pour les besoins de notre enquête, nous avons généré aléatoirement des numéros de téléphone alors que l'EFC reposait sur l'Enquête de la population active de Statistique Canada. La base d'échantillonnage est donc différente. Ceci peut avoir un effet sur la taille et la composition de la population enquêtée.
- Notre enquête téléphonique a sans doute donné un taux de réponse plus faible que l'EFC qui, elle, est menée par entrevue directe. Par exemple, nous n'avons pas pu rejoindre les personnes n'ayant pas de téléphone. Certaines indications nous laisseraient supposer qu'il y a une proportion de personnes hors famille, notamment des chambreurs et des personnes âgées, qui demeurent dans des logements sans téléphone.

Malgré ces écarts, nous n'avons pas corrigé la proportion de certains groupes de personnes hors famille possiblement sous-représentés parce que nous manquions de base de comparaison valable: en effet, la population de l'EFC est, comme la nôtre, une estimation, tandis que le recensement de 1976 nous semble trop éloigné dans le temps pour servir de base de comparaison. Pour cette raison, dans la deuxième partie du rapport, nous utiliserons seulement des données ajustées selon la pondération technique faite par le Centre de sondage.

2.2 Cadre d'analyse

Rappelons que le deuxième objectif de l'enquête est d'évaluer, le plus précisément possible, les conditions de vie des personnes hors famille.

Dans la réalité, il y a plusieurs éléments qui concourent à déterminer les conditions de vie d'un individu. On peut mentionner la qualité et la quantité de biens essentiels, de biens de luxe et de services qu'il peut consommer ou utiliser.

Cependant, étant donné qu'il est difficile de recenser et d'évaluer tous les biens et services qu'un individu consomme ou utilise, nous avons retenu certains indicateurs des conditions de vie des personnes hors famille. Ils sont au nombre de quatre. Ce sont: le revenu, les dons monétaires, les économies de partage et les conditions de commodité. Expliquons ici le cheminement qui nous conduit à retenir ces indicateurs.

2.2.1 Le revenu

Dans la plupart des recherches sur les conditions de vie, le revenu de l'individu ou celui de la famille est le principal critère d'appréciation.

Il faut cependant souligner que le revenu courant comporte certaines faiblesses à titre d'indicateur de condition de vie. En effet, le revenu de l'individu ne reflète pas l'ensemble des biens qu'il possède et n'indique pas les dettes qu'il a pu contracter. De plus, il ne tient pas compte des biens et services reçus gratuitement.

2.2.2 Les dons monétaires

Cependant, pour préciser les conditions de vie des personnes vivant à l'extérieur d'une famille, nous avons ajouté au revenu les dons monétaires qu'elles reçoivent. Pour recueillir ces informations, nous avons demandé aux personnes rejointes d'évaluer les dons, provenant des parents ou d'amis, reçus durant l'année. Cet élément sera traité séparément du revenu et deviendra notre deuxième indicateur.

Le revenu et les dons monétaires de la personne hors famille n'indiquent pas encore ses véritables conditions de vie. En effet, si ces personnes cohabitent, elles peuvent bénéficier d'un apport économique et matériel provenant de leur ménage. Il nous semble donc important de considérer cet apport dans l'évaluation des conditions de vie des personnes vivant avec d'autres.

Nous avons orienté notre recherche dans ce sens, ce qui nous a amené à concevoir et à construire deux autres indicateurs que nous désignons par les appellations suivantes: les économies de partage et les conditions de commodité.

2.2.3 Économies de partage des personnes hors famille vivant avec d'autres

Les économies de partage sont réalisées au titre des dépenses en logement et en alimentation[1] et proviennent du fait de ne pas vivre seul. Pour mieux expliquer ce concept, il faut

---

1. Nous nous sommes en effet limités à ces seules dépenses, parce que nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir des avantages économiques importants au niveau des autres biens essentiels et, de plus, ils sont difficilement quantifiables.

distinguer les deux types d'économies de partage, soit les économies d'échelle et les économies d'entraide.

Plusieurs personnes vivant ensemble auront tendance à occuper moins d'espace que l'espace total qu'elles occuperaient en vivant chacune isolément; ceci parce que certaines pièces peuvent alors faire l'objet d'une utilisation partagée (cuisine, salle de bain, etc.). De plus, le coût du logement est moins que proportionnel à sa taille (à qualité égale un appartement de six pièces ne coûtera pas deux fois plus cher qu'un logement de trois pièces). Donc le ménage réalisera des économies d'échelle, ce qui permet, dans l'hypothèse d'un partage égal du coût, à chacun des membres d'économiser.

Par ailleurs, les économies d'entraide sont des économies qu'un individu réalise lorsque son ou ses partenaires de logement ne lui chargent aucun frais ou des frais moindres que le coût réel des dépenses en logement ou en alimentation qu'il occasionne. Ce sont le ou les partenaires du logement qui assument les coûts ou une partie des coûts que normalement l'individu devrait assumer dans le cas de partage égal. C'est naturellement celui qui débourse moins que sa part des dépenses qui réalise ainsi des économies. Les économies d'entraide ne sont donc pas réciproques. Ces économies peuvent se réaliser aussi bien au niveau du logement qu'au niveau de l'alimentation. Les hébergés, par exemple, (définis dans notre enquête comme étant les individus qui ne supportent aucun frais de logement) peuvent bénéficier, au titre du logement, d'économies d'entraide très élevées. Concernant l'alimentation, certaines personnes hors famille, qui ne déboursent aucun montant pour leur alimentation, réalisent aussi d'importantes économies d'entraide.

Ces deux formes d'économies contribuent à accroître le niveau de vie de l'individu qui en bénéficie.

Les économies d'échelle et celles d'entraide sont deux formes théoriques d'économies de partage. En réalité, on ne peut pas les différencier parce qu'il est difficile d'établir une part équitable de l'utilisation du logement ou celle du niveau de l'alimentation de chacun des individus. C'est pourquoi nous ne pourrons évaluer que l'ensemble des économies de partage sans différencier les deux types d'économies qui les composent.

Brièvement, nous décrivons ici la démarche que nous avons suivie pour évaluer ces économies de partage.

Nous avons posé l'hypothèse suivante: la personne qui vit avec d'autres devrait assumer, si elle vivait seule, les mêmes dépenses que les personnes vivant seules qui présentent les mêmes caractéristiques de revenu, de sexe, d'âge, de région, de résidence et de langue maternelle.

Après avoir vérifié le degré de signification des variables explicatives du niveau des dépenses (revenu, sexe, âge, etc.), une régression multiple[1] sur l'échantillon des personnes vivant seules nous a permis d'évaluer quelles seraient les dépenses en logement et en alimentation des personnes vivant avec d'autres, si elles décidaient de vivre seules.

Ainsi l'écart entre la dépense réelle et la dépense probable de la personne qui vit avec d'autres représente alors l'économie de partage qu'elle réalise sur le logement et l'alimentation.

---

1. Voir annexe 3

Notons que, dans certains cas, ces économies peuvent être négatives lorsque, par exemple, la personne hors famille interrogée assumant plus que sa part des dépenses en logement ou en alimentation ou les deux dépense plus que si elle vivait seule.

2.2.4 Conditions de commodité

Le revenu, les dons ainsi que les économies de partage permettent de circonscrire les conditions de vie des personnes hors famille et plus précisément celles vivant avec d'autres. Mais ces indicateurs ne mesurent pas encore toutes les facettes de la réalité.

Nous avons indiqué que la qualité et la quantité des biens qu'une personne peut utiliser concourent à déterminer, dans une certaine mesure, ses conditions de vie. Or, il n'est pas toujours nécessaire de posséder un bien pour pouvoir l'utiliser et en bénéficier.

Dans ce contexte, il apparaît donc intéressant d'examiner l'apport matériel du ménage des personnes hors famille vivant avec d'autres et aussi de connaître plus précisément les différents arrangements entre partenaires de logement, afin d'évaluer l'interdépendance et le degré d'échange entre ces derniers.

Pour ce faire, nous avons construit six indices regroupés sous le terme "conditions de commodité". Ils représentent le quatrième indicateur des conditions de vie.

La construction de ces indices s'est faite en trois étapes. Premièrement, nous avons conçu une liste de biens susceptibles de se retrouver généralement dans un ménage et qui répondent

à certains critères[1]. Deuxièmement, du fait que nous ne pouvions comparer, sur une même base, une bouilloire électrique et une chaîne stéréo, nous avons fixé, à priori, pour chacun des biens, un poids qui reflète approximativement la valeur d'échange du bien. En dernier lieu, nous avons demandé à toutes les personnes rejointes de nous indiquer si ces biens se retrouvent ou non dans leur logement. Dans le cas des personnes vivant avec d'autres, on leur demandait en plus si elles étaient propriétaires du bien. Dans l'affirmative, on leur faisait préciser si elles les avaient achetés en commun avec un ou plusieurs de leurs partenaires ou si elles en étaient l'unique propriétaire. Si la réponse à ces questions était négative, on leur demandait alors si elles pouvaient les utiliser à leur guise.

Avec ces informations, nous avons développé six indices que nous présenterons ci-dessous.

1) Niveau de commodité du ménage

Le niveau de commodité du ménage exprime le degré de bien-être ou de confort que peuvent procurer les biens qu'on retrouve dans le logement. Il s'applique tout autant aux personnes hors famille vivant seules qu'à celles qui vivent avec d'autres. Il est défini par la somme pondérée des biens inventoriés dans le logement.

L'échelle du niveau de commodité du ménage varie entre 0 et 378 points. Le chiffre 0 indique que nous ne retrouvons aucun des biens de notre liste dans ce logement. Si, au contraire, tous ces biens sont présents dans le logement, le degré de commodité du ménage est alors à son maximum, soit 378 points.

---

1. Ces critères sont présentés à l'annexe 2.

2) Niveau de commodité de la personne hors famille

Le niveau de commodité de la personne hors famille est la somme des biens qu'elle peut utiliser dans le logement. Pour celle qui vit seule, ce niveau est évidemment identique au niveau de commodité de son ménage. Cependant, pour la personne vivant avec d'autres, l'égalité entre ces deux niveaux n'est pas assurée. En effet, pour ces dernières, il est possible que certains biens qu'on retrouve dans leur logement ne puissent leur être accessibles du fait qu'ils appartiennent à leurs partenaires et qu'elles ne sont pas autorisées à les utiliser. Le niveau de commodité des personnes hors famille vivant avec d'autres ne correspond donc pas nécessairement au niveau de commodité de leur ménage. Il est égal ou inférieur.

3) Indice de possession

L'indice de possession est le rapport entre les biens dont la personne hors famille est propriétaire unique et le niveau de commodité de son ménage.

4) Indice des dépenses communes

L'indice des dépenses communes est le rapport entre les biens achetés en commun par la personne hors famille avec un ou plusieurs de ses partenaires et le niveau de commodité de son ménage.

5) Indice d'entraide

L'indice d'entraide est le rapport entre les biens prêtés (c'est-à-dire ceux qui appartiennent aux autres membres du ménage, mais que la personne hors famille peut utiliser à sa guise) et le niveau de commodité de son ménage.

6) Indice d'utilisation

Enfin, l'indice d'utilisation est le rapport entre l'ensemble des biens que la personne hors famille peut utiliser à sa guise et le niveau de commodité du ménage.

Ces indices ne doivent pas être considérés comme des indicateurs absolus de bien-être ou de commodité, car ils ne tiennent compte que de quelques biens. Ils permettent plutôt de comparer le niveau de commodité des personnes hors famille selon le type de ménage, d'évaluer les arrangements entre partenaires de logement et leurs conséquences sur les conditions de vie des "cohabitants".

2.3 Conclusion

Les trois nouveaux indicateurs que nous venons de présenter (les dons monétaires, les économies de partage et les conditions de commodité) devraient nous permettre d'améliorer notre évaluation des conditions de vie des personnes hors famille.

Dans une première étape, nous nous proposons de vérifier si l'apport de ces nouveaux indicateurs est significatif. Dans l'affirmative, puisque tous ont un lien plus ou moins étroit avec le niveau de revenu, nous supposerons qu'ils affecteront différemment les personnes hors famille suivant les tranches de revenu.

Ainsi l'on s'attend à ce que les dons monétaires s'adressent aux plus démunis. Les économies de partage bénéficient évidemment à ceux qui cohabitent, mais il nous faut vérifier si la cohabitation est surtout le fait d'individus à faible revenu comme le laisse supposer la littérature. De plus, la mise en commun des ressources devrait améliorer les conditions de commodité des membres d'un ménage.

CHAPITRE 3

CARACTÉRISTIQUES ET MODE DE VIE DES PERSONNES HORS FAMILLE

Les études existantes révèlent que la population que nous étudions est composée principalement de personnes âgées et de jeunes, et tracent déjà des profils de personnes hors famille. Les résultats recueillis dans notre enquête permettent de cerner plus précisément ces profils. Outre les informations sur les caractéristiques socio-économiques, nous avons pu obtenir des informations relatives au ménage des personnes hors famille.

Les personnes qui vivent à l'extérieur d'une famille se trouvent principalement au début ou à la fin du cycle de vie. Le tableau 3.1 portant sur la répartition des personnes hors famille selon les groupes d'âge corrobore cette constatation: les jeunes de moins de 30 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus constituent respectivement 40,2% et 26,4% de la population étudiée.

Comme on le constate, l'âge explique en bonne partie le statut de personne hors famille lequel est une résultante du cycle de vie. Grâce à cette variable, on peut déterminer des groupes homogènes de personnes hors famille qui présentent les mêmes caractéristiques: les jeunes de moins de 30 ans, les personnes entre 30 et 44 ans, les personnes hors famille de 45 à 59 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus.

3.1 Profil des personnes hors famille de moins de 30 ans

Près de 40% des personnes hors famille sont âgées de moins de 30 ans. Dans cette section, nous essayerons de déterminer

TABLEAU 3.1

RÉPARTITION DES PERSONNES HORS FAMILLE
SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE,
QUÉBEC, 1980

Groupe d'âge	Homme		Femme		Total	
			%			
Moins de 30 ans	50,5	(54,3)	32,3	(45,7)	40,2	(100,0)
30-44 ans	22,3	(49,6)	17,2	(50,4)	19,4	(100,0)
45-59 ans	12,5	(38,6)	15,2	(61,4)	14,0	(100,0)
60 ans et plus	14,7	(24,2)	35,3	(75,9)	26,4	(100,0)
Total	100,0	(43,2)	100,0	(56,8)	100,0	(100,0)

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980. Résultats basés sur 531 684 personnes hors famille.

leur profil en utilisant les caractéristiques les plus pertinentes: le sexe, l'état civil, le statut d'activité, le niveau de scolarité et enfin le mode de vie. Les tableaux 3.1 et 3.2 fournissent les données nécessaires à l'étude. Les hommes constituent 54,3% du sous-groupe de moins des 30 ans; les personnes hors famille de moins de 30 ans sont donc relativement bien réparties suivant le sexe. Les jeunes vivant hors famille sont, dans une grande proportion, célibataires, soit 94,4%.

On voit, au tableau 3.2, que 65,1% des jeunes de moins de 30 ans sont actifs, 18,3% chômeurs et 16,6% inactifs. Environ 75% des inactifs (c'est-à-dire 12,9% des jeunes personnes hors famille) sont des étudiants réguliers au moment de l'enquête.

Si on ajoute à ce profil le niveau de scolarité, on constate que peu de jeunes ont arrêté leurs études au niveau primaire; cela s'explique par la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 15 ans. 62,3% des jeunes ont atteint le niveau secondaire ou postsecondaire, alors que 33,9% ont un niveau de scolarité universitaire. Ils sont donc relativement instruits.

La considération du mode de vie des personnes hors famille nous apparaît importante, car elle apportera des éléments utiles, par la suite, dans l'évaluation des conditions de vie de cette population.

Les jeunes hors famille vivent avec d'autres dans une proportion de 62,4%. Ils ont donc tendance à partager un logement avec d'autres personnes. À eux seuls, ils comptent pour 53,1% de l'ensemble des personnes hors famille vivant avec d'autres.

Le mode d'occupation du logement est très diversifié (tableau 3.3). Si les jeunes vivant seuls sont essentiellement locataires (96,3%), ceux qui vivent avec d'autres sont principalement

TABLEAU 3.2

RÉPARTITION DES PERSONNES HORS FAMILLE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET DIVERSES CARACTÉRISTIQUES, QUÉBEC, 1980

Caractéristiques	Moins de 30 ans		30-44 ans		45-59 ans		60 ans et plus		Total	
	40,2%		19,4%		14,0%		26,4%		100,0%	
Statut civil										
Célibataires	57,7	(94,4)	20,9	(70,8)	12,1	(56,7)	9,2	(23,0)	100,0	(65,7)
Mariés, séparés, divorcés	14,9	(5,3)	38,2	(28,4)	27,7	(28,4)	19,2	(10,5)	100,0	(14,4)
Veufs	0,4	(0,2)	0,8	(0,8)	10,5	(14,9)	88,2	(66,5)	100,0	(19,9)
		(100,0)		(100,0)		(100,0)		(100,0)		(100,0)
Statut d'activité										
Actifs en emploi	48,3	(65,1)	30,4	(84,7)	17,0	(65,4)	4,3	(8,9)	100,0	(54,1)
Actifs en chômage	66,0	(18,3)	16,9	(9,7)	11,7	(9,3)	5,4	(2,3)	100,0	(11,1)
Inactifs	19,2	(16,6)	2,9	(5,6)	10,1	(25,3)	67,8	(88,9)	100,0	(34,8)
		(100,0)		(100,0)		(100,0)		(100,0)		(100,0)
Niveau de scolarité										
Primaire	6,6	(3,8)	10,4	(12,4)	19,2	(34,7)	63,8	(57,1)	100,0	(23,8)
Secondaire ou postsecondaire	47,9	(62,3)	20,7	(55,8)	12,9	(48,1)	18,4	(36,5)	100,0	(52,2)
Universitaire	56,9	(33,9)	25,8	(31,8)	10,1	(17,2)	7,1	(6,4)	100,0	(23,9)
		(100,0)		(100,0)		(100,0)		(100,0)		(100,0)
Mode de vie										
Vivant seul	28,6	(37,6)	25,2	(68,6)	15,7	(59,1)	30,5	(60,9)	100,0	(52,8)
Vivant avec d'autres	53,1	(62,4)	12,9	(31,4)	12,1	(40,9)	21,8	(39,1)	100,0	(47,2)
		(100,0)		(100,0)		(100,0)		(100,0)		(100,0)

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU 3.3

MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT SUIVANT L'ÂGE ET LE MODE DE VIE

Mode d'occupation	15 à 29 ans		30 à 44 ans		45 à 59 ans		60 ans et plus		Total
	%								
	PERSONNES SEULES								
Propriétaire	3,7	(5,9)	12,6	(17,7)	26,9	(23,7)	30,9	(52,7)	(100,0)
Locataire	96,3	(33,5)	87,4	(26,9)	73,1	(14,0)	69,1	(25,6)	(100,0)
TOTAL	100,0		100,0		100,0		100,0		
	PERSONNES HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES								
Associé à parts égales	61,4	(66,9)	44,4	(11,8)	42,8	(10,7)	23,8	(10,7)	(100,0)
Chambreur	17,4	(78,8)	7,4	(8,1)	2,9	(3,0)	5,4	(10,1)	(100,0)
Pensionnaire	7,0	(28,8)	23,9	(23,9)	10,8	(10,1)	21,9	(37,1)	(100,0)
Propriétaire ou locataire avec chambreurs ou pensionnaires	3,6	(32,6)	5,9	(12,8)	10,2	(21,1)	9,1	(33,5)	(100,0)
Seul locataire ou propriétaire	1,2	(8,7)	13,9	(23,9)	18,2	(29,5)	13,0	(37,9)	(100,0)
Hébergé	9,4	(38,7)	4,5	(4,5)	15,0	(14,2)	25,1	(42,5)	(100,0)
Non réponse	--		--		--		1,7	(100,0)	(100,0)
TOTAL	100,0		100,0		100,0		100,0		

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

associés à parts égales (61,4%), c'est-à-dire qu'ils partagent l'ensemble des coûts reliés au logement. Seulement 1,2% des jeunes qui cohabitent assument seuls les coûts du logement et 9,4% d'entre eux sont logés gratuitement.

3.2 Profil des personnes hors famille de 30 à 44 ans

Cette sous-population compte pour 19,4% de la population totale. Elle est constituée de 49,6% d'hommes et de 50,4% de femmes.

Dans cette tranche d'âge, les célibataires sont encore en majorité (70,8%), alors que 28,4% de ces personnes sont mariées ou l'ont été.

Les personnes hors famille de 30 à 44 ans participent activement au marché du travail puisque 84,7% d'entre elles occupent un emploi, alors que 9,7% sont en chômage et 5,6% se déclarent inactives.

Parmi elles, 12,4% ont arrêté leurs études au niveau primaire, plus de la moitié (55,8%) a atteint un niveau secondaire ou postsecondaire et 31,8% ont une formation universitaire. Le niveau de ce groupe (un peu plus faible que celui des plus jeunes) demeure relativement élevé par rapport à celui de leurs aînés.

Leur mode de vie diffère sensiblement de celui des moins de 30 ans puisque 68,6% des personnes hors famille de 30 à 44 ans vivent seules (dont 87,4% sont locataires de leur logement), alors que 31,4% vivent avec d'autres personnes (44,4% d'entre elles sont associées à parts égales, 13,9% sont seules propriétaires ou locataires du logement et seulement 4,5% sont hébergées).

3.3 Profil des personnes hors famille de 45 à 59 ans

Ce groupe représente 14% de la population étudiée; on y compte 61,4% de femmes et 38,6% d'hommes. La proportion de célibataires de cette catégorie est moins importante (52,8%), 28,4% d'entre eux ont été mariés et sont actuellement divorcés ou séparés et une troisième catégorie d'état civil apparaît, soit celle des veufs et veuves qui comptent pour 14,9% des personnes hors famille âgées de 45 à 59 ans.

Le taux d'activité demeure élevé au sein de ce groupe qui compte 65,4% d'actifs en emploi contre 25,3% d'inactifs et 9,3% de chômeurs.

Dans ce groupe, 34,7% des individus ont arrêté leur scolarité au niveau primaire, 48,1% au niveau secondaire ou post-secondaire et enfin, 17,2% d'entre eux détiennent des diplômes universitaires.

Parmi les personnes qui vivent seules (59,1%), 26,9% sont propriétaires de leur logement. Enfin, 42,8% de celles vivant avec d'autres le font en partageant également le coût du logement, 18,2% assument seules ce coût et 15% sont hébergées.

3.4 Profil des personnes hors famille de 60 ans et plus

Les personnes hors famille de 60 ans et plus représentent 26,4% de la population étudiée. Près des trois quarts d'entre elles sont des femmes, ce qui n'est pas surprenant, puisqu'elle vivent plus longtemps que les hommes. Dans ce groupe, 66,5% des individus sont veufs, 21,6% sont célibataires et 10,5% sont divorcés ou séparés.

TABLEAU 3.4

ANCIENNETÉ DU MODE DE VIE SELON L'ÂGE

Durée	15 à 29 ans		30 à 44 ans		45 à 59 ans		60 ans et plus		Total
	%								
	PERSONNES SEULES								
Depuis moins de 2 ans	39,9	(54,7)	18,4	(22,2)	9,4	(7,1)	11,0	(16,0)	(100,0)
Depuis plus de 2 ans	60,1	(21,8)	81,6	(26,1)	88,7	(17,7)	89,0	(34,4)	(100,0)
Non réponse	--		--		2,0	(100,0)	--		(100,0)
TOTAL	100,0		100,0		100,0		100,0		
	PERSONNES HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES								
Depuis moins de 2 ans	70,4	(71,5)	43,1	(10,6)	40,9	(9,5)	20,1	(8,4)	(100,0)
Depuis plus de 2 ans	28,9	(32,6)	55,2	(15,1)	59,1	(15,2)	79,9	(37,0)	(100,0)
Non réponse	0,7	(63,0)	1,6	(37,0)	--		--		(100,0)
TOTAL	100,0		100,0		100,0		100,0		

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

Les personnes hors famille âgées sont en très grande proportion inactives (88,9%), seulement 8,9% d'entre elles occupent un emploi.

Les personnes hors famille de ce groupe sont relativement peu scolarisées, puisque 57,1% d'entre elles n'ont pas dépassé le primaire et que seulement 6,4% ont accédé au niveau universitaire.

Leur mode de vie est assez semblable à celui de la catégorie d'âge précédente, puisque 60,9% d'entre elles vivent seules alors que 39,1% vivent avec d'autres. Néanmoins, précisons que 30,9% de celles qui vivent seules sont propriétaires de leur logement. Pour celles qui cohabitent, 23,8% le font en tant qu'associées à part égale, 21,9% en tant que pensionnaires et enfin, 25,1% sont hébergées.

Nous venons de cerner quatre profils des personnes hors famille selon certaines caractéristiques individuelles et selon le type de ménage auquel elles appartiennent. Nous nous sommes intéressés aussi aux liens de parenté pouvant exister entre les membres du ménage (autres que les liens époux-épouse ou parent-enfant qui sont exclus par définition); le nombre important de non-réponses ne nous permet pas d'établir de pourcentage précis, mais nous avons relevé que la tendance à vivre avec des personnes apparentées semble croître avec l'âge. D'autre part, nous avons pu constater que les ménages de plusieurs personnes sont moins durables que les ménages d'une seule personne et que l'instabilité décroît avec l'âge, quel que soit le mode de vie choisi (tableau 3.4).

CHAPITRE 4

CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES HORS FAMILLE

Dans la première section de ce chapitre, nous présenterons le revenu total des personnes vivant à l'extérieur d'une famille. Par la suite, nous examinerons les dons monétaires qu'elles reçoivent. Nous évaluerons, en troisième lieu, les économies de partage des personnes vivant avec d'autres et, en dernier lieu, nous décrirons leurs conditions de commodité, et nous les comparerons avec celles qui vivent seules.

4.1 Revenus des personnes hors famille

4.1.1 Revenu total

L'enquête que nous avons menée auprès de la population hors famille permet de circonscrire précisément les différentes sources de revenu et les montants respectifs reçus par la personne interrogée durant l'année 1979[1]. Les informations recueillies, une fois compilées, permettent d'établir le revenu total[2]. Il se compose de toutes les sources de revenu en espèces, provenant des salaires et traitements, des différents revenus de placement, de tous les transferts gouvernementaux et des autres sources monétaires reçues, en 1979, par les personnes hors famille, à l'exception de quelques montants forfaitaires.

---

1. Voir à ce sujet, à l'annexe 4, les questions 12 à 15.
2. Voir lexique.

Le tableau 4.1 présente la répartition des personnes hors famille selon différentes tranches de revenu. On constate que la moitié de notre population déclare des revenus inférieurs à 7 000 $.

C'est dans la tranche 15 000 à 20 000 $ que l'on retrouve la plus forte proportion de celles qui déclarent un revenu égal ou supérieur à 7 000 $. Le revenu moyen de la population hors famille s'élève à 9 402 $.

Si nous comparons le revenu moyen de la population hors famille avec celui des particuliers ayant un revenu[1], on constate qu'en moyenne le revenu des premiers est plus faible. En effet, d'après Statistique Canada, en 1979, au Québec, le revenu moyen des particuliers s'élevait à 11 419 $[2]. Comment expliquer cet écart?

Comme nous l'avons vu, la population hors famille rassemble une forte proportion de jeunes et de personnes âgées. Or, ces deux catégories à forte proportion d'inactifs (étudiants et retraités) ont, en général, de plus faibles revenus que les personnes d'âge intermédiaire. Les jeunes ayant peu d'expérience de travail débutent habituellement au bas de l'échelle des revenus.

---

1. Selon Statistique Canada, un particulier ayant un revenu ou un bénéficiaire d'un revenu est une personne de 15 ans ou plus qui, en 1979, a reçu un revenu monétaire quelconque.

2. Statistique Canada, Répartition des revenus au Canada selon la taille du revenu (13-207), annuel, 1979, tableau 5.1, p. 94.

TABLEAU 4.1

RÉPARTITION DES PERSONNES HORS FAMILLE,
PAR TRANCHE DE REVENU TOTAL ET PAR TYPE DE MÉNAGE,
QUÉBEC, 1979

Tranche de revenu	Ensemble	Vivant seuls	Vivant avec d'autres
		%	
Moins de 3 000 $	13,7	5,8	21,7
3 000 - 4 999 $	24,7	24,5	24,9
5 000 - 6 999 $	11,5	9,9	12,9
7 000 - 8 999 $	8,4	7,5	9,8
9 000 - 10 999 $	7,0	7,5	6,7
11 000 - 12 999 $	8,4	9,1	7,4
13 000 - 14 999 $	6,9	5,7	3,9
15 000 - 19 999 $	12,1	16,2	7,9
20 000 $ et plus	9,3	13,7	4,8
Total	100,0	100,0	100,0
Revenu moyen	9 402	11 096	7 509

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

Par ailleurs, à un âge avancé, le niveau de revenu diminue; ceux qui reçoivent des revenus d'emploi sont de moins en moins nombreux, à cause de la plus forte proportion de retraités ou d'autres genres d'inactifs dans les derniers groupes d'âge.

Si l'on tient compte du type de ménage, on observe un écart important entre le revenu moyen des personnes seules (11 096 $) et celui des personnes vivant avec d'autres (7 509 $). De plus, si l'on répartit les personnes hors famille selon la tranche de revenu et le type de ménage, on retrouve 5,8% des personnes seules dans la première tranche de revenu (moins de 3 000 $) contre près de 22% des personnes vivant avec d'autres. À l'inverse, les dernières tranches de revenu comptent relativement plus de personnes seules.

Les personnes seules se retrouvent principalement dans les tranches extrêmes de revenu (environ 30% gagnent moins de 5 000 $ et environ 30% gagnent plus de 13 000 $), alors que près de la moitié des personnes vivant en groupe reçoivent moins de 5 000 $. Ceci semble donc confirmer le lien déjà pressenti entre un niveau élevé de revenu et la propension à vivre seul. Ceci se vérifie pour tous les âges comme nous le verrons plus loin (tableau 4.4).

4.1.2 Sources de revenu

Les sources de revenu qui composent le revenu total de l'ensemble des personnes hors famille sont présentées au tableau 4.2. Les salaires et traitements constituent en moyenne 77% du revenu total des personnes hors famille. Cette somme correspond à 7 238 $ en moyenne pour l'année 1979. C'est de loin la plus importante source de revenu. Viennent ensuite les transferts gouvernementaux qui représentent 14,2% du revenu total. Les personnes hors famille reçoivent 1 340 $ en moyenne à ce titre. Quant aux

TABLEAU 4.2

REVENU MOYEN SELON LES SOURCES DE REVENU ET SELON LE TYPE DE MÉNAGE, QUÉBEC, 1979

Source de revenu	Vivant seuls		Vivant avec d'autres		Ensemble des hors famille	
	Revenu moyen	Proportion du revenu total	Revenu moyen	Proportion du revenu total	Revenu moyen	Proportion du revenu total
	$	%	$	%	$	%
Salaires et traitements	8 817	79,4	5 473	72,9	7 238	77,0
Revenu net d'emploi autonome	219	2,0	126	1,7	175	1,9
Revenu net de placement	443	4,0	273	3,6	362	3,9
Transferts gouvernementaux	1 338	12,1	1 342	17,9	1 340	14,2
Autres revenus	279	2,5	295	3,9	287	3,0
Revenu total	11 096	100,0	7 509	100,0	9 402	100,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

autres sources de revenu, elles constituent moins de 10% du revenu total.

Toujours au même tableau, on observe que les revenus en salaires et traitements des personnes hors famille vivant seules sont de beaucoup supérieurs à ceux des personnes vivant avec d'autres. Les premières gagnent 8 817 $ et les secondes 5 473 $. en moyenne. Pour les personnes seules, les salaires et traitements représentent 79,4% du revenu total et pour les autres, 72,9%. Les revenus nets d'emploi autonome et de placement sont aussi plus élevés pour les personnes vivant seules. Cependant, les "autres revenus" forment une source plus importante de revenu pour les personnes vivant avec d'autres.

Même si les personnes seules reçoivent un revenu privé beaucoup plus élevé que celles vivant avec d'autres, elles reçoivent la même somme au titre des transferts gouvernementaux.

Les sources de revenu ne nous donnent qu'une image partielle de la condition économique des personnes hors famille. En effet, nous ne pouvons pas distinguer les proportions des personnes hors famille qui vivent principalement de telle ou telle source de revenu.

Dans cet ordre d'idée, nous avons classé les personnes hors famille selon leur principale source de revenu[1] (tableau 4.3). On retrouve 60,8% de personnes hors famille ayant comme principale source de revenu des salaires et traitements. Leur revenu moyen est de 12 436 $. Par ailleurs, 28,5% des personnes hors famille vivent principalement des transferts gouvernementaux; leur niveau de revenu est très faible, soit 4 306 $.

---

1. Voir lexique.

TABLEAU 4.3

RÉPARTITION DES PERSONNES HORS FAMILLE
SELON LEUR PRINCIPALE SOURCE DE REVENU ET SELON LE TYPE DE MÉNAGE,
QUÉBEC, 1979

Principale source de revenu	Vivant seuls		Vivant avec d'autres		Ensemble des hors famille	
	Revenu moyen	Proportion des unités	Revenu moyen	Proportion des unités	Revenu moyen	Proportion des unités
	$	%	$	%	$	%
Salaires et traitements	14 690	62,7	9 745	58,8	12 436	60,8
Transferts gouvernementaux	4 382	28,7	4 219	28,1	4 306	28,5
Autres sources de revenu	7 278	8,6	4 553	13,1	5 687	10,7
Ensemble des sources	11 096	100,0	7 509	100,0	9 402	100,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

L'analyse des principales sources de revenu des personnes hors famille selon le type de ménage révèle que 62,7% des personnes seules et 58,8% des personnes hors famille vivant avec d'autres vivent principalement d'un revenu gagné. En outre, le revenu moyen gagné par les personnes vivant seules est bien plus élevé, soit 14 690 $ contre 9 745 $. Par ailleurs, la proportion de personnes seules et vivant avec d'autres qui vivent principalement des transferts est la même, soit un peu plus de 28%; le montant moyen reçu est presque semblable, soit autour de 4 300 $.

On peut conclure de ces données qu'une grande proportion de personnes hors famille vivent principalement des transferts gouvernementaux et que les personnes hors famille vivant avec d'autres ont des revenus d'emploi beaucoup plus faibles que ceux des personnes seules. Maintenant, il est nécessaire d'établir les caractéristiques des personnes hors famille selon le revenu.

4.1.3 Profils et niveau de revenu

Pour décrire le niveau de revenu des personnes hors famille, il s'avère intéressant de l'étudier selon les quatre profils que nous avons dégagés au chapitre précédent.

L'examen du tableau 4.4 révèle que les jeunes de moins de 30 ans et les personnes âgées de plus de 60 ans déclarent en moyenne des revenus plus faibles. Nous l'expliquons en grande partie par la relation entre le niveau de revenu et la participation au marché du travail, les jeunes et les personnes âgées étant en plus grande proportion inactifs.

TABLEAU 4.4

COMPOSANTES DU REVENU DES HORS FAMILLE:
MOYENNE PAR TRANCHE DE REVENU ET MODE DE VIE, QUÉBEC, 1979

Groupe d'âge	Revenu moyen		
	Ensemble	Vivant seul	Vivant avec d'autres
	$		
15-29 ans			
- Revenu privé	8 643	11 839	6 721
- Revenu total	9 222	12 376	7 325
- Revenu total ajusté	10 392	12 502	9 123
30-44 ans			
- Revenu privé	13 080	14 537	9 892
- Revenu total	13 640	14 931	10 819
- Revenu total ajusté	14 266	14 919	11 672
45-59 ans			
- Revenu privé	10 333	11 760	8 267
- Revenu total	11 301	12 697	9 280
- Revenu total ajusté	11 769	12 721	10 391
60 ans et plus			
- Revenu privé	2 276	2 808	1 448
- Revenu total	5 547	5 888	5 017
- Revenu total ajusté	6 015	5 927	6 153

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

En considérant le type de ménage, on constate que les personnes seules, quel que soit leur groupe d'âge, ont un revenu plus élevé que celui des personnes vivant avec d'autres.

On peut cependant souligner que, à un niveau de revenu semblable, les jeunes se retrouvent en plus grand nombre au sein d'un ménage que les personnes âgées. Ainsi les jeunes semblent privilégier le mode de vie avec d'autres.

Nous définirons le revenu total ajusté comme la somme du revenu total (précédemment défini) des dons monétaires reçus et des économies de partage éventuellement réalisées (ces économies ne concernent évidemment que les personnes vivant en groupe).

4.2 Dons monétaires

Cette section présente certaines données sur les dons dans le but d'évaluer plus précisément les ressources monétaires des personnes hors famille. D'après le tableau 4.5, seulement 8,1% des personnes hors famille ont déclaré avoir reçu, en 1979, un ou plusieurs montants d'argent à titre de dons. La moyenne des dons reçus par ces dernières s'élève à 1 606 $. On compte donc peu de personnes hors famille qui bénéficient de ces dons, mais pour celles qui en reçoivent, il s'agit d'une somme appréciable.

Seulement 4,5% des personnes seules ont reçu des dons monétaires. Elles bénéficient en moyenne de 1 436 $. Les personnes vivant avec d'autres sont plus nombreuses à recevoir des dons, soit 12,1%; le montant moyen reçu s'élève à 1 676 $.

Si l'on examine de façon globale ce que représente ce type de transferts interpersonnels, on peut dire que les personnes hors famille reçoivent au total environ 69 millions de dollars en don. Pour donner un ordre de grandeur, ce montant représente environ 9,7% de l'ensemble des transferts gouvernementaux reçux par

les personnes hors famille en 1979. Ce qui ne peut être considéré comme négligeable. Par ailleurs, nous verrons plus loin que ces transferts interpersonnels permettent à certaines personnes hors famille de vivre au-dessus du seuil de pauvreté.

TABLEAU 4.5

DONS MONÉTAIRES MOYENS DES PERSONNES HORS FAMILLE BÉNÉFICIAIRES, SELON LE TYPE DE MÉNAGE, QUÉBEC, 1979

Type de ménage	Proportion des personnes hors famille bénéficiaires	Dons monétaires moyens des bénéficiaires
	%	$
Vivant seules	4,5	1 436
Vivant avec d'autres	12,1	1 676
Total	8,1	1 606

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

Il nous apparaît important de connaître certaines caractéristiques des bénéficiaires, mais on ne peut malheureusement pas présenter une analyse complète, leur nombre étant peu élevé. Cependant, on peut dire que la majorité des bénéficiaires sont des jeunes (65% des personnes hors famille qui reçoivent des dons sont âgées entre 15 et 24 ans) et que 34,3% de ceux qui en bénéficient sont des étudiants réguliers. Le revenu moyen des bénéficiaires, en excluant les dons, est faible, soit 4 087 $.

En bref, les dons reçus augmentent les ressources monétaires des bénéficiaires, qui sont surtout des personnes à faible revenu.

Dans les sections suivantes, nous présenterons les résultats relatifs aux deux derniers indicateurs qui nous aideront à préciser davantage les conditions de vie des personnes hors famille.

4.3 Ensemble des économies de partage

Pour l'ensemble des personnes hors famille vivant avec d'autres, les économies de partage représentent en moyenne 1 283 $ (tableau 4.6). Autrement dit, ces personnes dépensent en moyenne 1 283 $ de moins au titre des dépenses de logement et d'alimentation que les personnes hors famille vivant seules ayant les mêmes caractéristiques de revenu, d'âge, de sexe, de catégorie d'habitat et de langue maternelle. Ces économies qu'on peut appeler aussi des transferts interpersonnels proviennent, soit des économies dues à l'entraide ou des économies d'échelle ou des deux à la fois.

Cependant, on doit souligner que pour certaines personnes hors famille, plus exactement 15,9%, les économies de partage sont négatives, c'est-à-dire qu'elles assument plus de dépenses de logement ou d'alimentation comparativement aux personnes hors famille vivant seules ayant les mêmes caractéristiques. En moyenne, ces personnes assument 1 104 $ de plus que ce qu'il leur en coûterait si elles vivaient seules (tableau 4.6). On peut souligner que ces personnes qui déboursent plus sont surtout des personnes hors famille des groupes d'âge intermédiaire. On se rappellera, qu'en général, elles bénéficient de hauts revenus. Pour conclure, on peut affirmer que le mode de vie des personnes hors famille vivant avec d'autres a

un impact positif important sur leurs conditions de vie. C'est pourquoi il nous semble intéressant d'étudier plus précisément les caractéristiques des personnes qui réalisent des économies de partage positives.

TABLEAU 4.6

ÉCONOMIES DE PARTAGE DES PERSONNES HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES, QUÉBEC, 1979

Type d'économies de partage	Proportion des hors famille	Revenu total moyen	Économies de partage	
	%	$	$	% du revenu moyen
Économies de partage négatives	15,9	7 031	-1 104	15,7
Économies de partage positives	84,1	7 600	+1 734	22,8
Total	100,0	7 509	+1 283	17,1

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

- Économies de partage positives

Les personnes hors famille vivant avec d'autres qui réalisent des économies de partage positives bénéficient de 1 734 $ en moyenne (tableau 4.7), soit 22,8% du revenu total. Ces transferts interpersonnels totalisent environ 366 millions, ce qui est

légèrement supérieur aux transferts gouvernementaux reçus par l'ensemble des personnes hors famille vivant avec d'autres, soit 337 millions.

4.3.1 Répartition des bénéficiaires selon le revenu

Le tableau 4.7 présente la moyenne des économies de partage positives réalisées selon la tranche de revenu.

TABLEAU 4.7

ÉCONOMIES DE PARTAGE POSITIVES
SELON LA TRANCHE DE REVENU, QUÉBEC, 1979

Tranche de revenu	Proportion des hors famille	Revenu moyen	Économies de partage positives	
	%	$	$	% du revenu moyen
0 - 4 999	46,6	2 727	1 826	67,0
5 000 - 8 999	21,7	6 514	1 494	22,9
9 000 - 12 999	14,5	10 735	1 475	13,7
13 000 et plus	17,2	19 556	2 001	10,2
Total	100,0	7 600	1 734	22,8

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

On remarque que les personnes hors famille aux deux extrémités de la distribution des revenus bénéficient des plus importantes économies de partage. En effet, celles qui gagnent un revenu supérieur à 13 000 $ réalisent en moyenne 2 001 $ d'économies, alors que celles qui gagnent moins de 5 000 $ réalisent en moyenne 1 826 $ à ce titre. Les personnes hors famille des tranches de revenu inter-

médiaires bénéficient d'économies de partage plus faibles en moyenne, soit respectivement 1 494 $ pour celles ayant un revenu entre 8 000 $ et 8 999 $ et 1 475 $ pour celles qui gagnent entre 9 000 $ et 12 999 $.

Comment expliquer le fait que ce sont les personnes hors famille les mieux et les moins bien nanties qui réalisent les plus fortes économies de partage?

Il apparaît évident que les personnes hors famille qui déclarent des revenus supérieurs à 13 000 $ ont en moyenne des dépenses de logement et d'alimentation plus considérables que celles qui déclarent moins de 5 000 $. Lorsqu'elles partagent ainsi les dépenses, il est plus que probable que les économies d'échelle réalisées soient plus importantes.

Dans le cas des personnes à faible revenu, comment peut-on l'expliquer? On présume que les économies de partage ne proviennent sans doute pas principalement des économies d'échelle, mais bien plutôt du fait qu'elles déboursent moins que leur part des dépenses de logement et d'alimentation. Ainsi les économies de partage des personnes hors famille à faible revenu semblent provenir beaucoup plus des économies dues à l'entraide que des économies d'échelle. Dans la réalité, un ou plusieurs de leurs partenaires assument alors plus que leur part des dépenses de logement et d'alimentation ou des deux à la fois.

En ce qui concerne les personnes se trouvant dans les tranches de revenu intermédiaires, on peut penser qu'elles bénéficient peu ou pas d'économies d'entraide comparativement aux personnes hors famille de la première tranche de revenu, et bénéficient aussi peu des économies d'échelle comparativement aux personnes hors famille de la dernière tranche.

Il nous est impossible de vérifier cette hypothèse, parce qu'on ne peut différencier, au sein des économies de partage, les économies d'échelle des économies d'entraide. Cependant, il semble logique de penser que les personnes hors famille à faible revenu ne déboursent pas entièrement leurs parts des dépenses de logement et d'alimentation, et que celles qui gagnent un haut revenu réalisent surtout, comparativement aux personnes hors famille à revenu modeste, d'importantes économies d'échelle. On peut étayer cette hypothèse en considérant les économies d'échelle réalisées selon le mode d'occupation du logement.

TABLEAU 4.8

ÉCONOMIES DE PARTAGE POSITIVES SELON LE MODE D'OCCUPATION, QUÉBEC, 1979

Mode d'occupation	Proportion des hors famille	Revenu moyen	Économies de partage positives	
	%	$	$	% du revenu moyen
Propriétaires et locataires	19,5	11 293	1 667	14,8
Associés	45,0	7 998	1 525	19,1
Chambreurs, pensionnaires	20,1	6 594	1 411	21,4
Hébergés	15,4	4 145	2 856	68,9
Total	100,0	7 766	1 734	22,8

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

4.3.2 Selon le mode d'occupation du logement

L'analyse des économies de partage positives selon le mode d'occupation du logement démontre que les propriétaires et les locataires[1] réalisent en moyenne 1 667 $ d'économies de partage, les associés[2] (les copropriétaires et les colocataires ainsi que ceux qui partagent les dépenses en logement) 1 525 $, les chambreurs et les pensionnaires 1 411 $ et les hébergés 2 856 $.

Les personnes vivant avec d'autres qui réalisent donc les plus importantes économies de partage sont les hébergés. Ces derniers, par définition, partagent le logement sans obligation monétaire de leur part. Par conséquent, ils réalisent d'importantes économies d'entraide.

On peut souligner par ailleurs que les personnes hébergées se regroupent principalement dans la première tranche de revenu avec un revenu moyen de 4 145 $ (tableau 4.8). On peut donc conclure qu'une partie du moins des personnes hors famille à faible revenu réalisent d'importantes économies de partage sous forme d'entraide.

4.3.3 Selon l'âge et le sexe

Le tableau 4.9 révèle que, dans l'ensemble, 84,1% des personnes vivant avec d'autres réalisent des économies de partage positives. La proportion de bénéficiaires est plus élevée chez les jeunes et les personnes âgées. De plus, pour ces deux catégories d'âge, ces économies sont importantes par rapport au revenu.

---

1. Voir lexique.
2. Idem.

En ce qui concerne le sexe, on ne distingue pas vraiment de différence importante entre les économies de partage que réalisent les hommes comparativement à celles des femmes.

TABLEAU 4.9

ÉCONOMIES DE PARTAGE POSITIVES DES PERSONNES HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES, SELON LE GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC, 1979

Groupe d'âge	Proportion des hors famille bénéficiaires	Revenu moyen des bénéficiaires	Économies de partage positives	
	%	$	$	% du revenu moyen des bénéficiaires
15-29 ans	88,7	7 476	1 725	23,0
30-44 ans	80,4	10 598	1 488	14,0
45-59 ans	68,9	9 309	2 260	24,2
60 ans et +	83,8	5 090	1 652	32,5
Total	84,1	7 521	1 737	23,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

En résumé, on peut affirmer que les économies de partage représentent un apport économique important pour les personnes hors famille vivant avec d'autres, surtout pour celles à faible revenu. En effet, ces économies représentent 67% du revenu moyen des personnes hors famille gagnant moins de 5 000 $ et seulement 10,2% du revenu de celles au-dessus de 13 000 $ (tableau 4.7). Globalement, les économies de partage positives représentent 23% du revenu moyen

des personnes hors famille bénéficiaires. On peut donc conclure que, grâce à ces économies, les conditions de vie des personnes hors famille vivant avec d'autres se rapprochent de celles qui vivent seules, et que les personnes hors famille à faible revenu vivant avec d'autres peuvent bénéficier de meilleures conditions de vie, grâce à l'entraide entre partenaires de logement.

Dans la prochaine section, nous examinerons les conditions de commodité des personnes hors famille à l'aide des indices définis précédemment. Nous aborderons en premier lieu les conditions de commodité des personnes hors famille vivant seules et, par la suite, celles des personnes qui vivent avec d'autres.

4.4 Conditions de commodité des personnes hors famille

4.4.1 Conditions de commodité des personnes seules

Les conditions de commodité des personnes seules peuvent être comparées au niveau moyen de commodité du ménage à une personne. Pour cette population, cet indice s'établit en moyenne à 130 points[1] (tableau 4.10).

Pour mieux étudier les conditions de commodité des personnes ayant opté pour ce type de ménage, nous les avons divisées en deux groupes, de part et d'autre de la médiane[2] du niveau de commodité. Dans le premier groupe, on retrouve les personnes seules ayant un niveau de commodité inférieur à la médiane et, dans

---

1. Le niveau de commodité moyen du ménage est établi par la somme pondérée des biens qu'on retrouve dans chaque ménage des hors famille divisé par le nombre de ménages.
2. La médiane est la valeur centrale d'un caractère séparant une population en deux parties égales.

le second, celles qui ont un niveau de commodité supérieur à celle-ci. Le tableau 4.10 présente les niveaux de commodité et le revenu moyen de chacun de ces groupes.

La médiane s'établit à 125 points. Les personnes qui se classent sous cette limite ont un niveau de commodité moyen de 85 points. Au-dessus de cette limite, la moyenne est de 174 points.

TABLEAU 4.10

NIVEAU DE COMMODITÉ MOYEN DES PERSONNES VIVANT SEULES SELON LA MÉDIANE ET LE MODE D'OCCUPATION, QUÉBEC, 1979

Selon la médiane du niveau de commodité	Niveau de commodité moyen	Revenu moyen
(125 points)	points	$
Au-dessous	85	9 065
Au-dessus	174	13 152
Total	130	11 096

Mode d'occupation	Niveau de commodité moyen	Revenu moyen	Proportion
	points	$	%
Propriétaires	160	11 069	18,3
Locataires	123	11 102	81,7
Total	130	11 096	100,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

Puisque la personne est seule pour assurer son degré de commodité, il semble raisonnable de penser que ses conditions de commodité soient liées à son niveau de revenu. Le tableau 4.10 confirme cette assertion. En effet, celles ayant en moyenne un niveau de commodité de 85 points ont un revenu de 9 065 $, alors que celles qui ont de meilleures conditions de commodité (174 points) bénéficient d'un revenu moyen de 13 152 $.

Il existe une relation entre le niveau de revenu et les conditions de commodité des personnes seules. Mais le revenu n'est pas la seule variable à retenir. Une autre variable qui discerne différents niveaux de commodité des personnes seules est le mode d'occupation du logement.

Les locataires et les propriétaires vivant seuls ont des niveaux de revenu semblables (tableau 4.10), mais les seconds bénéficient d'un degré de commodité plus élevé (160 points) que les premiers (123 points).

On explique ce fait en présumant que les propriétaires, en général, bénéficient d'un logement plus grand offrant ainsi la possibilité d'accumuler des biens volumineux (laveuse, sécheuse, congélateur, etc.), alors que plusieurs logements locatifs n'offrent pas les mêmes facilités de rangement. De plus, la mobilité des propriétaires peut être considérée comme étant plus faible que celle des locataires décourageant ainsi ces derniers à accumuler des biens, parfois encombrants.

Nous avons aussi considéré d'autres variables, comme l'âge et le sexe, pour expliquer le niveau de commodité. Cependant, nous n'avons pas discerné d'autres relations vraiment significatives.

Abordons maintenant les conditions de commodité des personnes hors famille vivant avec d'autres.

4.4.2 Conditions de commodité des personnes hors famille vivant avec d'autres

Il est nécessaire d'évaluer le niveau de commodité du ménage des personnes hors famille vivant avec d'autres afin de mesurer les conditions de commodité de celles-ci.

4.4.2.1 Niveau de commodité du ménage

Le niveau moyen de commodité des ménages des personnes hors famille vivant avec d'autres se chiffre en moyenne à 156 points (tableau 4.11). Il est évident que le niveau de commodité du ménage de la personne hors famille vivant avec d'autres est moins dépendant du niveau de revenu de cette dernière, car il faut tenir compte du nombre de personnes dans le ménage et plus précisément du revenu des autres membres. Il est en effet plus logique de retrouver plus de biens dans un ménage à deux ou plusieurs personnes que dans celui composé seulement d'une personne.

D'après le tableau 4.11, les personnes hors famille ayant un niveau de commodité moyen de 212 points habitent un logement où vivent en moyenne 3,3 personnes, alors que celles qui ont un niveau de commodité plus faible, soit 98 points, sont dans des ménages de 2,4 personnes en moyenne. Le niveau de commodité médian se situe à 141 points.

TABLEAU 4.11

NIVEAU DE COMMODITÉ MOYEN DU MÉNAGE
ET NOMBRE DE PERSONNES DANS LE LOGEMENT EN MOYENNE
SELON LA MÉDIANE DU NIVEAU DE COMMODITÉ DU MÉNAGE,
QUÉBEC, 1979

Selon la médiane du niveau de commodité du ménage (141)	Niveau moyen de commodité du ménage	Nombre moyen de personnes dans le ménage
	points	
Au-dessous	98	2,4
Au-dessus	212	3,3
Total	156	2,9

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

Ainsi, il semble que plus il y a de personnes dans un ménage, mieux équipé est le ménage. Plus il y a de personnes partageant un même logement, plus il y a d'individus qui apportent leurs contributions au niveau de commodité du ménage.

Contrairement aux personnes seules, on ne peut conclure que les personnes vivant avec d'autres ont un niveau de commodité équivalent à celui de leur ménage. Il faut maintenant établir les conditions de commodité de la personne hors famille vivant avec d'autres.

4.4.2.2 Niveau de commodité de la personne hors famille

Le niveau de commodité de la personne hors famille indique la somme des poids des biens que celle-ci peut utiliser. Pour l'ensemble des personnes hors famille vivant avec d'autres, le niveau de commodité moyen s'élève à 146 points (tableau 4.12). Il est un peu plus faible que le niveau de commodité de leur ménage.

Nous voyons que le niveau diffère selon le mode d'occupation (tableau 4.12): les chambreurs, les pensionnaires et les hébergés vivent dans les meilleures conditions de commodité, soit 174 points. En dernier lieu, l'on retrouve les associés avec un niveau de commodité moyen de 126 points. On peut faire, ici, un parallèle avec le niveau de commodité du ménage. Le niveau de commodité de la personne hors famille est en bonne partie attribuable aux conditions de commodité de son ménage et, plus précisément, aux dépenses communes et à l'entraide entre partenaires de logement; ce dont la personne hors famille vivant seule ne peut bénéficier.

Pour évaluer l'apport économique du ménage des personnes hors famille vivant avec d'autres sur leurs conditions de commodité et pour préciser, en quelque sorte, la source de ces conditions de commodité, nous utiliserons quatre indices.

4.4.2.3 Indice de possession

L'indice de possession établit le rapport entre les biens que la personne hors famille possède seule et les biens du ménage. Nous avons évalué l'indice de possession de toutes les personnes hors famille vivant avec d'autres, et les résultats sont intéressants: environ 40% de ces personnes ne possèdent aucun bien de notre liste dans leur logement, 35% sont propriétaires de moins de

TABLEAU 4.12

INDICE DE POSSESSION, DE DÉPENSES COMMUNES ET D'ENTRAIDE DES PERSONNES HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES, SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, QUÉBEC, 1979

Mode d'occupation	Niveau de commodité du ménage	Niveau de commodité du hors famille	Indice de possession	Indice des dépenses communes	Indice d'entraide	Proportion de hors famille
	points					%
Locataires et propriétaires	150	147	62,0	15,0	22,0	22,7
Associés	129	126	28,0	38,0	31,0	44,2
Chambreurs, hébergés et pensionnaires	193	174	10,0	12,0	67,0	33,1
Total	156	146	28,0	25,0	42,0	100,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

la moitié des biens de leur logement, alors que le reste, soit 25%, possède au moins la moitié des biens. En moyenne, elles ne possèdent que 28% des biens de leur logement[1].

Le niveau de possession de la personne hors famille est certainement lié au mode d'occupation. Le tableau 4.12 dégage l'indice de possession moyen selon le mode d'occupation des personnes vivant avec d'autres. Les chambreurs, les hébergés et les pensionnaires ne sont propriétaires, en moyenne, que de 10% des biens de leur ménage, alors que les locataires et le propriétaires possèdent 62% des biens. Les associés se retrouvent entre ces deux extrêmes avec 28% des biens. Comme pour les personnes seules, il semble que la stabilité du ménage et l'espace de rangement expliquent le niveau de possession.

Pour étudier l'indice de possession de la personne hors famille, on a divisé la population hors famille en deux groupes: les personnes qui se trouvent au-dessus et celles qui se trouvent au-dessous du revenu médian (5 040 $). Le tableau 4.13 démontre que les personnes hors famille sous la médiane (dont le revenu moyen est de 2 880 $) possèdent en moyenne 20% des biens du ménage et celles qui sont au-dessus (dont le revenu est de 11 988 $) possèdent 35% des biens du ménage. Le revenu peut certes expliquer le niveau de possession des biens du logement. Cependant, ce facteur n'est que partiel. En effet, si la personne hors famille achète beaucoup de biens en commun avec ses partenaires de logement, il est normal d'observer, pour cette personne, un faible niveau de possession.

---

1. L'indice moyen de possession des personnes hors famille vivant avec d'autres est établi d'après la moyenne des rapports entre la quantité de biens (pondérée) qu'une personne hors famille possède et la quantité de biens (pondérée) qu'on retrouve dans son ménage.

Aussi faut-il maintenant regarder de plus près le niveau des dépenses communes.

4.4.2.4 Indice des dépenses communes

Du fait qu'elle partage le même logement, la personne hors famille vivant avec d'autres peut acheter avec son ou ses partenaires, par exemple, un réfrigérateur, un système de son, etc. Ce type d'achat en commun lui permet de bénéficier d'un bien tout en ne défrayant qu'une partie du coût; ceci entraîne des économies d'échelle qui représentent un pouvoir d'achat accru pour les copropriétaires du bien. Ce mode de dépenses a donc une incidence certaine sur leurs conditions de vie.

Plusieurs personnes hors famille se prévalent de ce mode d'acquisition et certaines n'achètent les biens du ménage que par cette formule. Notre enquête révèle que 33% des personnes vivant avec d'autres ne sont copropriétaires d'aucun bien de notre liste; que 45% ont acheté en commun moins de 50% des biens de leur ménage, alors que 22% ont acheté en commun plus de 50% des biens qu'on retrouve dans leur logement. L'ensemble des personnes hors famille vivant avec d'autres a acheté en copropriété en moyenne 25% des biens de leur ménage (tableau 4.13).

Qu'est-ce qui pourrait distinguer les personnes hors famille qui dépensent beaucoup en commun de celles qui dépensent moins?

Au tout début de notre étude, nous pensions que l'existence d'un lien de parenté pouvait expliquer le niveau de dépense commune. Cependant, force nous a été de constater que tel n'était pas le cas. On peut cependant affirmer que la bonne entente et la

TABLEAU 4.13

REVENU MOYEN ET INDICE DE POSSESSION, DE DÉPENSES COMMUNES ET D'ENTRAIDE DES PERSONNES HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES, SELON LA MÉDIANE DU REVENU, QUÉBEC, 1979

Selon la médiane du revenu (5 040 $)	Revenu moyen	Niveau de commodité du ménage	Niveau de commodité du hors famille	Indice de possession	Indice des dépenses communes	Indice d'entraide	Indice d'utilisation
	$	points					
Sous la médiane	2 880	152	138	20,0	24,0	49,0	93,0
Au-dessus de la médiane	11 988	161	155	36,0	25,0	36,0	97,0
Total	7 418	156	146	28,0	25,0	42,0	95,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

stabilité entre partenaires de logement sont importantes pour l'expliquer. En effet, la personne hors famille qui vit avec une autre personne hors famille ou avec une famille doit pouvoir compter sur ses partenaires de logement lorsque viendra le moment de quitter le logement, même si cette éventualité n'est pas prévue. Cependant, l'on sait que les associés partagent déjà les dépenses en logement; il serait intéressant de vérifier s'ils achètent aussi beaucoup de biens en commun.

Le tableau 4.12 présente, selon les trois modes d'occupation, le niveau moyen de dépenses communes des personnes hors famille vivant avec d'autres. Les associés font le plus de dépenses communes, soit 38%. On remarque que les personnes qui dépensent en commun au niveau du logement dépensent aussi beaucoup en commun pour les biens du ménage.

Les deux autres modes d'occupation ne donnent pas lieu à des dépenses communes aussi élevées. Les propriétaires et les locataires ne dépensent en commun que pour 15% des biens de leur ménage et les chambreurs, les pensionnaires ou les hébergés pour 12%.

Dans le cas des propriétaires et des locataires, on peut présumer qu'ils possédaient en bonne partie l'ensemble des biens de leur logement avant l'arrivée de leur partenaire (62% des biens du logement sont leur propriété au moment de l'enquête). Il est ainsi peu probable qu'ils aient besoin d'autres biens.

Les chambreurs, les pensionnaires et les hébergés n'achètent pas beaucoup de biens en commun; cela est sans doute dû au fait que ces derniers ont un faible niveau de revenu, une forte instabilité au niveau du logement et qu'ils peuvent profiter de l'entraide entre partenaires de logement.

4.4.2.5 Indice d'entraide

L'indice d'entraide est le rapport entre la somme pondérée des biens que la personne hors famille utilise à sa guise, mais qu'elle ne possède pas (en propre ou en copropriété) et le total pondéré des biens qu'on retrouve dans le logement.

En examinant les données, on remarque que 25% des personnes hors famille vivant avec d'autres possèdent tous les biens qu'on retrouve dans leur ménage. Elles ne bénéficient donc d'aucune entraide, mais on peut penser qu'elles font bénéficier à d'autres des commodités que ces biens peuvent procurer. Environ 10% des personnes hors famille ne possèdent, en propre ou en copropriété, aucun bien de leur logement; elles bénéficient donc d'un haut niveau d'entraide. Les autres personnes hors famille entre ces deux extrêmes (65%) bénéficient d'entraide à des degrés divers.

Pour l'ensemble des personnes hors famille vivant avec d'autres, l'indice moyen d'entraide s'élève à environ 42% (tableau 4.13). C'est donc dire que les personnes vivant avec d'autres utilisent couramment 42% des biens de leur ménage sans qu'elles en soient propriétaires ou copropriétaires. On peut admettre, qu'en général, la personne hors famille est intégrée à son ménage et que le partage des biens ménagers est chose courante.

D'après le tableau 4.13, celles qui bénéficient d'un plus haut niveau d'entraide, soit 49%, sont des personnes hors famille sous le revenu médian avec un revenu moyen de 2 880 $. Les personnes qui se trouvent au-dessus du revenu médian (avec 11 988 $ de revenu moyen) ont un indice d'entraide plus faible, soit 36%. Cette analyse montre une relation inverse entre le niveau d'entraide et le revenu.

Etablissons maintenant la relation entre l'indice d'entraide et le mode d'occupation du logement (tableau 4.12). Les chambreurs, les pensionnaires et les hébergés peuvent utiliser, à leur guise, 67% des biens de leur ménage sans en être propriétaires ou copropriétaires, les associés 31%, et les locataires et les propriétaires 22%. On explique mieux le niveau de l'entraide, lorsqu'on considère le niveau de propriété et de dépenses communes que nous avons auparavant présenté en fonction du mode d'occupation, car naturellement ces indices sont reliés entre eux: si le niveau de propriété (ou de copropriété) est élevé, l'indice d'entraide (qui ne s'applique qu'aux biens résiduels) sera naturellement faible.

Les associés, quant à eux, possèdent une certaine partie des biens de leur logement, soit 28%. Cependant, ils dépensent relativement beaucoup en commun, environ 38% des biens de leur ménage. Ils peuvent bénéficier un peu plus de l'entraide que les propriétaires ou locataires. Les chambreurs, les pensionnaires et les hébergés ne sont propriétaires que de 10% des biens de leur ménage et les copropriétaires que de 12% des biens; ils peuvent utiliser, à leur guise, environ 67% des biens qui ne leur appartiennent pas. L'entraide, dans ce dernier cas, a un effet considérable sur leurs conditions de commodité et, par ricochet, sur leurs conditions de vie.

4.4.2.6 Indice d'utilisation

L'indice d'utilisation de la personne hors famille vivant avec d'autres indique le rapport des biens qu'elle peut utiliser à sa guise relativement à l'ensemble des biens qu'on retrouve dans leur logement. Ces biens sont naturellement ceux dont elle est propriétaire, ceux qu'elle a achetés en commun avec un ou plusieurs

de ses partenaires de logement et ceux que ces derniers lui permettent d'utiliser.

Le tableau 4.13 présente l'indice d'utilisation moyen des personnes hors famille. Celles-ci peuvent utiliser, en moyenne, 95% des biens de leur logement. On peut conclure que la personne vivant à l'extérieur d'une famille est intimement liée et intégrée à son ménage. Plus précisément, environ 78% des personnes hors famille peuvent utiliser la totalité des biens de notre liste qui se retrouvent dans le logement, alors que 22% ont certaines restrictions. Dans ce dernier cas, le ou les partenaires de logement ne lui permettent pas d'utiliser couramment un ou plusieurs biens du logement.

4.5 Conclusion

Le revenu moyen des personnes vivant hors famille est inférieur à celui des particuliers ayant un revenu, en 1979, au Québec. Parmi les personnes hors famille, le revenu des personnes vivant seules est supérieur à celui des personnes vivant avec d'autres.

Cependant, l'étude des conditions de vie réelles des personnes hors famille dans l'ensemble démontre que celles qui vivent avec d'autres bénéficient plus de l'aide sous forme de dons monétaires et réalisent en plus des économies de partage, soit sous forme d'entraide ou sous forme d'économies d'échelle. En outre, le fait de pouvoir partager le logement avec d'autres personnes permet à ces dernières d'avoir de meilleures conditions de commodité.

En effet, le niveau de commodité des personnes vivant avec d'autres est supérieur à celui des personnes seules, soit 146 contre 130 points. Contrairement aux personnes seules, celles

vivant avec d'autres ne possèdent que 28% des biens de leur ménage; par contre, elles possèdent en commun 25% des biens. De plus, elles utilisent 42% des biens sans en être propriétaires ou copropriétaires. En général, elles peuvent utiliser 95% des biens de leur logement.

Puisque les personnes hors famille vivant avec d'autres habitent dans des logements mieux équipés et bénéficient de l'entraide et de dépenses communes, leurs conditions de vie sont meilleures, à même niveau de revenu, que celles des personnes seules.

CHAPITRE 5

IMPACT DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX ET INTERPERSONNELS SUR LA RÉPARTITION DES REVENUS DES PERSONNES HORS FAMILLE

Même si le revenu provenant d'un emploi constitue la principale source de revenu pour la majorité des personnes hors famille, pour d'autres, les transferts gouvernementaux, les dons monétaires ainsi que les économies d'échelle représentent un apport économique important.

En effet, les transferts gouvernementaux constituent 14,2% du revenu total de l'ensemble des personnes hors famille et, d'ailleurs, 28,5% de ces dernières vivent principalement de cette source de revenu.

En ce qui concerne les dons monétaires, seulement 8,1% des personnes hors famille en bénéficient; cependant, pour les bénéficiaires, cette aide équivaut à 17% de leur revenu.

Grâce aux économies d'échelle et d'entraide, à un même niveau de revenu, les personnes hors famille vivant avec d'autres peuvent avoir des conditions de vie supérieures à celles qui vivent seules. Ces types d'économies constituent environ 23% du revenu de celles qui en bénéficient.

Dans notre enquête, on a pu cerner les quatre principaux programmes de transferts gouvernementaux dont bénéficient les personnes hors famille, à savoir le programme de la sécurité de vieillesse et du supplément de revenu garanti, le régime des rentes du Québec, l'assurance-chômage et l'aide sociale. Près de 20% de l'ensemble des personnes hors famille reçoivent la PVSRG qui s'élève, en moyenne, à 2 863 $. Un peu plus de 15% de personnes hors

famille sont bénéficiaires du régime des rentes du Québec; la rente moyenne reçue est de 1 424 $. Les personnes hors famille bénéficiaires de ces deux programmes sont des personnes âgées de 65 ans et plus, particulièrement des veuves.

Les individus interrogés sont relativement nombreux à bénéficier de l'assurance chômage: 14,7% d'entre eux sont bénéficiaires et la prestation moyenne est de 1 841 $; 81,7% de ces derniers ont moins de 35 ans. Près de 8% des personnes hors famille se sont prévalues de l'aide sociale. Elles ont déclaré avoir reçu en moyenne 2 751 $. Ce sont des femmes à 75%. Parmi les bénéficiaires, 16,5% ont moins de 30 ans, environ 18% ont entre 30 à 44 ans et enfin, la grosse majorité (65,5%) a plus de 45 ans.

La présentation de ces données s'avère indispensable pour illustrer l'importance de l'aide gouvernementale et interpersonnelle sur la condition économique des personnes hors famille. Certes, ces aides ont un impact sur la répartition de leur revenu. Du fait que nous avons pu calculer les transferts interpersonnels, il nous apparaît important de reconsidérer l'inégalité de la répartition des revenus des personnes hors famille, mais en tenant compte, cette fois, des ressources reçues et économisées qui déterminent plus précisément les conditions de vie réelles de ces personnes. L'objet de ce chapitre se résume donc à mesurer l'impact des transferts gouvernementaux, des économies de partage et des dons sur l'inégalité de la répartition des revenus des personnes hors famille. Étant donné que les économies de partage ne concernent que ceux qui vivent en groupe, nous examinerons séparément les personnes seules et les ménages de plusieurs personnes.

Il existe plusieurs méthodes pour mesurer la répartition des revenus. La courbe de Lorenz et le coefficient de Gini sont les deux méthodes fréquemment utilisées pour ce type d'analyse. La première méthode permet d'établir graphiquement la répartition et la seconde résume, en indice, le degré d'inégalité. Dans cette analyse, nous avons choisi d'utiliser uniquement le coefficient de Gini. Cependant, l'annexe 4 décrit en détail ces méthodes de mesure.

De plus, dans cette analyse, nous utiliserons le coefficient de concentration[1] pour mesurer l'importance d'une source de revenu sur le degré de l'inégalité de la répartition. L'annexe 4 fournit de plus amples détails pour cette mesure.

En premier lieu, nous évaluerons l'inégalité de la répartition du revenu privé. Le degré de l'inégalité dans cette répartition nous servira de base pour évaluer l'impact de chacun des transferts. Par la suite, nous mesurerons l'inégalité de la répartition en considérant le revenu total ajusté (revenu privé + transferts gouvernementaux + transferts interpersonnels).

5.1 L'impact des transferts gouvernementaux et interpersonnels sur la répartition du revenu privé selon le type de ménage

Cette section a pour but de comparer l'impact des transferts sur la répartition du revenu des personnes hors famille, selon le type de ménage.

---

1. Voir lexique.

Comme on le constate au tableau 5.1, les revenus privés des personnes hors famille vivant seules sont répartis plus également que pour celles vivant avec d'autres. Le coefficient de Gini qui indique le degré de l'inégalité de ces deux répartitions s'élève respectivement à 0,5067 et 0,5931.

Nous avons ajouté au revenu privé les transferts gouvernementaux, les dons et les économies de partage (négatives et positives), afin de mesurer l'impact conjugué de l'ensemble des transferts selon le type de ménage.

D'après le tableau 5.2 (première colonne), les transferts gouvernementaux et interpersonnels corrigent moins l'inégalité du revenu privé des personnes hors famille vivant avec d'autres que de celles vivant seules. En considérant l'ensemble de ces transferts, on constate que le degré de l'inégalité de la répartition des revenus des personnes hors famille vivant seules est de l'ordre de 0,3854 et, pour les personnes hors famille vivant avec d'autres, il s'élève à 0,3770. Ainsi, les transferts gouvernementaux et interpersonnels jouent un rôle correctif dans la répartition du revenu. Cependant, l'effet correctif est plus grand dans le cas des personnes hors famille vivant avec d'autres.

Analysons de plus près l'effet redistributif de l'ensemble de ces transferts selon le type de ménage. D'après le tableau 5,2, dans le cas des personnes hors famille vivant seules, les transferts gouvernementaux et interpersonnels sont dirigés principalement vers les plus démunies, en termes de revenu privé: le coefficient de concentration est de -0,5488. Pour les personnes hors famille vivant avec d'autres, bien que ce soit les plus démunies qui reçoivent aussi principalement ces transferts, on remarque que l'effet redistributif est plus faible. Le coefficient de concentration n'est que de -0.2230. Cependant, l'effet conjugué des

transferts gouvernementaux et interpersonnels a un impact plus grand pour les personnes hors famille vivant avec d'autres que pour celles vivant seules. Comment expliquer alors que l'impact des transferts soit plus élevé pour celles qui vivent avec d'autres?

L'importance de la masse monétaire ainsi redistribuée explique ce fait. Les transferts gouvernementaux et interpersonnels s'élèvent, en moyenne, à 2 831 $ pour les personnes hors famille vivant avec d'autres, tandis que, pour les autres, ils ne s'élèvent qu'à 1 401 $ en moyenne. L'ensemble de ces transferts représente pour les personnes hors famille vivant avec d'autres 45,9% de leur revenu privé et, pour les autres, seulement 14,4%. Même si ces transferts sont mieux redistribués parmi les personnes hors famille vivant seules, ils sont cependant beaucoup plus importants en valeur relative pour celles vivant avec d'autres.

Ces dernières bénéficient de dons plus importants et réalisent des économies de partage qui constituent une part importante de leur revenu total ajusté. L'examen du tableau 5.3 révèle que ces économies représentent environ 20% du revenu total ajusté des personnes vivant en ménage et appartenant au premier quintile. La part des économies reste élevée pour les trois quintiles suivants; enfin, elle se situe à 9,5% pour le dernier quintile. D'autre part, la valeur moyenne des économies réalisées augmente lorsqu'on s'élève dans les quintiles de revenu. Les économies moyennes sont évidemment plus importantes que les transferts gouvernementaux pour les quintiles de revenu les plus élevés.

Pour connaître l'effet respectif de ces transferts sur la répartition du revenu selon le type de ménage, nous analyserons séparément chacun de ces transferts.

TABLEAU 5.1

COEFFICIENT DE GINI ET PART RESPECTIVE DES QUINTILES,
CLASSÉS SELON DIVERSES RESSOURCES MONÉTAIRES,
PERSONNES SEULES ET PERSONNES HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES, QUÉBEC, 1979

Quintile	PART DES QUINTILES CLASSÉS				
	Selon le revenu privé	Selon le revenu privé plus les transferts gouvernementaux	Selon le revenu privé plus les dons	Selon le revenu privé plus les économies de partage	Selon le revenu total ajusté
	PERSONNES SEULES				
1er	0,04	5,36	0,07	N.A	5,48
2e	5,02	8,94	5,37	"	9,02
3e	17,56	17,02	17,49	"	17,04
4e	29,33	26,17	29,21	"	26,09
5e	48,05	42,51	47,86	"	42,37
TOTAL	100,00	100,00	100,00	"	100,00
Revenu moyen	9 758,00	11 096,00	9 821,00	"	11 159,00
Coefficient de Gini	0,5067	0,3883	0,5032	"	0,3854
	PERSONNES HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES				
1er	0,00	3,55	0,02	1,29	6,33
2e	3,30	9,63	4,74	7,09	10,86
3e	11,87	14,01	12,75	13,24	15,29
4e	26,99	24,43	26,50	26,10	23,48
5e	57,84	48,38	55,99	52,28	44,04
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Revenu moyen	6 167,00	7 509,00	6 370,00	7 450,00	8 995,00
Coefficient de Gini	0,5931	0,4468	0,5690	0,5145	0,3770

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU 5.2

COEFFICIENT DE CONCENTRATION ET PART RESPECTIVE
DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX, DES TRANSFERTS INTERPERSONNELS, DES DONS ET ÉCONOMIES DE PARTAGE,
PERSONNES SEULES ET PERSONNES HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES, QUÉBEC, 1979

Quintile établi selon le revenu privé	Part des transferts interpersonnels et des transferts gouvernementaux	Part des transferts gouvernementaux	Part des dons	Part des économies de partage
	PERSONNES SEULES			
1er	54,33	55,59	28,32	N.A
2e	30,95	30,65	37,09	"
3e	9,54	9,85	2,94	"
4e	3,52	2,53	24,16	"
5e	1,66	1,38	7,49	"
TOTAL	100,00	100,00	100,00	"
Coefficient de concentration	-0,5488	-0,5656	-0,1970	"
	PERSONNES HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES			
1er	33,29	43,70	33,65	22,35
2e	25,81	27,10	54,17	19,97
3e	15,70	15,04	10,29	17,25
4e	12,17	10,26	1,89	15,78
5e	13,03	3,90	0,00	24,65
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00
Coefficient de concentration	-0,2230	-0,4070	-0,5286	+0,0178

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU 5.3

COMPOSITION ET REVENUS MOYENS PAR QUINTILE DE REVENU TOTAL AJUSTÉ, QUÉBEC, 1979

Quintile	Personnes seules				Ménages				
	Composition des quintiles				Composition des quintiles				
	Revenu total ajusté	Revenu privé	Transferts gouvernementaux	Dons	Revenu total ajusté	Revenu privé	Transferts gouvernementaux	Dons	Economies
1	100,00	18,57	80,03	1,40	100,00	35,88	37,65	6,29	20,18
2	100,00	44,33	53,89	1,78	100,00	33,03	38,43	10,65	17,89
3	100,00	89,98	9,10	0,92	100,00	44,35	31,60	0,61	23,44
4	100,00	96,53	3,38	0,09	100,00	69,97	11,48	2,58	15,97
5	100,00	98,89	0,74	0,37	100,00	88,65	1,86	0,00	9,49
Ensemble	100,0	87,44	11,99	0,57	100,00	68,54	14,92	2,26	14,29
	Revenus moyens par quintile				Revenus moyens par quintile				
1	3 058,70	568,81	2 447,76	41,50	2 849,55	1 022,39	1 072,92	179,36	574,88
2	5 030,41	2 230,03	2 711,04	89,34	4 898,31	1 617,95	1 882,36	521,80	876,20
3	9 510,16	8 557,39	865,25	87,52	6 878,90	3 050,60	2 173,92	41,71	1 612,67
4	14 556,81	14 052,21	491,80	12,80	10 557,48	7 386,82	1 212,38	271,83	1 686,45
5	23 640,83	23 378,49	173,87	88,37	19 805,00	17 556,41	369,32	0,00	1 879,27
Ensemble	11 159,24	9 757,39	1 337,96	63,91	8 997,85	6 166,83	1 342,18	202,94	1 285,90

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

5.2 Transferts gouvernementaux

On a classé les personnes hors famille selon le type de ménage, par ordre croissant de leur revenu total (revenu privé plus transferts gouvernementaux), dans le but de calculer le degré de l'inégalité de la répartition des revenus et le coefficient de Gini. Le tableau 5.1 révèle que les transferts gouvernementaux, ajoutés au revenu privé, aboutissent à une répartition moins égale pour les personnes hors famille vivant avec d'autres que pour celles vivant seules. En effet, le coefficient de Gini est de 0,4468 pour les premières et de 0,3883 pour les personnes hors famille vivant seules.

5.3 Transferts interpersonnels

Dans cette section, les dons et les économies de partage seront analysés séparément.

5.3.1 Dons monétaires

Si on ajoute au revenu privé les dons, on constate que le coefficient de Gini est de 0,5032 pour les personnes hors famille vivant seules et de 0,5690 pour celles vivant avec d'autres (tableau 5.1). Ces dons sont redistributifs puisque les coefficients de concentration sont négatifs (tableau 5.2). Ils s'adressent donc aux plus pauvres en termes de revenu privé. Notons qu'ils sont plus redistributifs dans le cas de ceux qui vivent avec d'autres.

5.3.2 Économies de partage

Étant donné que seules les personnes hors famille vivant avec d'autres peuvent faire des économies de partage, cette section n'étudie que la répartition des revenus de ce sous-groupe.

En ajoutant au revenu privé les économies de partage et en classant par ordre croissant le revenu qui en résulte, on constate une réduction du degré de l'inégalité. Le premier quintile reçoit maintenant 1,29% et le dernier quintile 52,58% de ce revenu (tableau 5.1).

En moyenne, les personnes hors famille vivant avec d'autres réalisent des économies de partage de l'ordre de 1 285 $. Ces économies représentent 20,8% du revenu privé, c'est-à-dire presque autant que les transferts gouvernementaux.

Même si les économies de partage représentent approximativement la même valeur que les transferts gouvernementaux, elles corrigent beaucoup moins l'inégalité de la répartition. Le coefficient de concentration corrobore cette constatation. Les personnes du premier quintile ne font que 22,35% des économies de partage globables et celles du dernier quintile, 24,65% (tableau 5.2). Le coefficient de concentration des économies de partage est de +0,0178, alors que celui des transferts est de -0,4070.

5.4 Conclusion

L'effet conjugué de l'ensemble des transferts permet de diminuer considérablement l'inégalité de la répartition des revenus de l'ensemble des personnes hors famille, relativement au revenu privé.

L'effet redistributif et la masse monétaire des transferts gouvernementaux font en sorte que ce type de transfert a un impact plus important sur le degré de l'inégalité que les dons ou les économies de partage. Les transferts interpersonnels sont cependant importants par leur qualité redistributive ou par l'importance de la masse monétaire ainsi répartie.

L'effet nous a révélé aussi que le revenu privé des personnes hors famille vivant avec d'autres est beaucoup plus inégalement réparti que pour celles qui vivent seules. Cependant, l'impact conjugué des transferts gouvernementaux et interpersonnels sur la répartition des revenus fait en sorte que l'inégalité de la répartition du revenu total ajusté est semblable pour les deux groupes.

CHAPITRE 6

INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES HORS FAMILLE

Dans cette recherche, l'étude du problème de la pauvreté est impérative, car la proportion de personnes hors famille à faible revenu est relativement importante au sein de la population enquêtée. Mais qu'est-ce que la pauvreté? Qui peut être considéré comme étant pauvre? Ce chapitre n'a pas pour but d'élaborer une définition de la pauvreté, car plusieurs études ont déjà traité le problème. Notre objectif est plutôt de distinguer les personnes hors famille pauvres de celles qui ne le sont pas, de connaître leurs caractéristiques et d'évaluer l'impact des transferts gouvernementaux et interpersonnels pour les personnes hors famille pauvres.

Pour diviser en deux groupes la population des personnes hors famille, soit les pauvres et les non-pauvres, il nous a donc fallu choisir un seuil de pauvreté. Nous avons retenu dans le cadre de cette étude, le seuil revisé des faibles revenus de Statistique Canada[1]. Deux raisons sont à l'origine de ce choix:

1. Comme nous avons pu identifier dans notre enquête la catégorie d'habitat de la personne hors famille[2], il est avantageux pour nous de retenir le seuil de Statistique Canada, car cet organisme a établi différents seuils de pauvreté en fonction des catégories d'habitat.

---

1. Statistique Canada, Répartition du revenu au Canada selon la taille de revenu, Premières estimations (13-206), annuel, 1979.
2. Comparable à celle de Statistique Canada puisqu'elle est fondée sur les mêmes divisions géographiques.

2. De plus, le seuil de pauvreté de Statistique Canada a la particularité d'établir un compromis entre l'approche absolue et l'approche relative. En effet, il prend en considération les besoins minimaux des individus (approche absolue), tout en tenant compte du niveau de revenu de l'ensemble des unités familiales (approche relative).

Le tableau 6.1 indique, selon cinq catégories d'habitat, le revenu-seuil au-dessous duquel Statistique Canada considère la personne seule comme étant à faible revenu ou pauvre en 1979. La classification des personnes hors famille pauvres ou non pauvres de notre enquête sera basée sur ces seuils.

TABLEAU 6.1

SEUILS DE FAIBLES REVENUS, SELON LES CATÉGORIES D'HABITAT, BASE 1969, STATISTIQUE CANADA, 1979

	Taille de la catégorie d'habitat (habitants)				
	500 000 et plus	100 000 à 499 999	30 000 à 99 999	Moins de 30 000	Régions rurales
			$		
Revenu-seuil	5 286	4 948	4 805	4 420	3 841

Source: Statistique Canada, Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, Premières estimations (13-206), annuel, 1979.

Nous nous attarderons, en premier lieu, à décrire selon certaines caractéristiques les personnes hors famille pauvres et à déterminer leur proportion selon ces mêmes variables: le sexe, l'âge, le type de ménage, etc. C'est essentiellement une approche descriptive. Grâce à cette description, nous établirons, par la suite, les profils types des personnes hors famille pauvres. Enfin, nous évaluerons l'impact des transferts gouvernementaux et interpersonnels sur la proportion de personnes hors famille sous le seuil de pauvreté.

6.1 Description des personnes hors famille pauvres en termes de revenu total

Si on calcule le nombre de personnes pauvres à partir du revenu total de l'individu, on obtient une forte proportion de personnes hors famille pauvres (tableau 6.2). Ces dernières représentent, en effet, 38,2% de l'ensemble. Ainsi, plus d'une personne hors famille sur trois est pauvre. Elles ont en moyenne un revenu total de 3 099 $, alors que les autres déclarent un revenu total moyen quatre fois plus élevé, soit 13 295 $.

TABLEAU 6.2

PROPORTION ET REVENU MOYEN DES PERSONNES HORS FAMILLE AU-DESSOUS ET AU-DESSUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ, QUÉBEC, 1979

Selon le seuil de pauvreté	Proportion de personnes hors famille	Revenu total moyen
	%	$
Au-dessous du seuil de pauvreté	38,2	3 099
Au-dessus du seuil de pauvreté	61,8	13 295
Total	100,0	9 402

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980

Pour mieux cerner la population pauvre, nous nous pencherons sur quelques-unes de ces caractéristiques (voir tableau 6.3).

6.1.1 Selon le sexe

Les 202 990 individus pauvres se composent majoritairement de femmes et ce, dans une proportion de 64,9%. Les femmes hors famille sont plus nombreuses à se retrouver sous le seuil de pauvreté que les hommes: 31% des hommes hors famille sont pauvres, alors que 43,6% des femmes hors famille le sont.

6.1.2 Selon l'âge

Lorsque l'on considère l'âge, on constate que les personnes hors famille pauvres se regroupent principalement au sein de deux groupes d'âge, soit les jeunes de moins de 30 ans (35,8%) et les personnes âgées de 60 ans et plus (44,9%). Au total, ils représentent 80,7% des personnes hors famille pauvres.

En observant maintenant la proportion de personnes hors famille pauvres selon le groupe d'âge, on constate que l'âge est en relation directe avec le niveau du revenu et, par ricochet, avec la pauvreté. Un peu plus du tiers des jeunes de moins de 30 ans sont pauvres (34%). Le groupe d'âge de 30 à 44 ans regroupe les individus qui sont le moins susceptibles d'être pauvres; seulement 16,1% d'entre eux le sont. Au-delà de ce groupe d'âge, la proportion de pauvres augmente considérablement pour atteindre un taux de 65% chez les personnes âgées de 60 ans et plus.

6.1.3 Selon l'état civil

Les célibataires représentent 52,9% des personnes hors famille pauvres et les veufs et veuves 34,3%, soit, au total, 87,2% des individus pauvres.

6.1.4 Selon le statut d'activité

L'examen du statut d'activité révèle que, parmi les personnes hors famille pauvres, 66% sont inactives, 22,1% travaillent et 11,9% sont en chômage au moment de l'enquête.

Comparativement aux autres statuts, l'incidence de la pauvreté chez les individus actifs est faible; seulement 15,5% des actifs, au moment de l'enquête, sont pauvres. Par ailleurs, 40,6% des chômeurs, 71,7% des retraités et 76,9% des autres inactifs le sont. Ces derniers statuts entraînent, en général, un état de pauvreté.

6.1.5 Selon le type de ménage

Maintenant dégageons la proportion de personnes hors famille pauvres selon le type de ménage. Le tableau 6.3 présente, pour chaque type de ménage, la proportion de faibles revenus: 58,5% des personnes hors famille pauvres vivent avec d'autres, alors que 41,5% vivent seules.

L'incidence de la pauvreté chez les personnes seules est considérable, mais elle est plus élevée chez celles qui vivent avec d'autres. En effet, la première catégorie compte 30% de personnes hors famille pauvres, tandis que pour l'ensemble de celles qui cohabitent 47,3% le sont.

Après avoir étudié ces caractéristiques, on constate que les profils des personnes hors famille pauvres se dessinent. Pour chacune des caractéristiques, on distingue clairement la proportion et l'incidence à la pauvreté des personnes hors famille: selon le sexe, ce sont principalement des femmes; selon l'âge, on retrouve

TABLEAU 6.3

RÉPARTITION ET PROPORTION DES PERSONNES HORS FAMILLE PAUVRES SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, QUÉBEC, 1979

Caractéristique	Répartition des personnes hors famille pauvres	Proportion de personnes hors famille pauvres ou non pauvres		
		Pauvres	Non pauvres	Total
		%		
Sexe				
Hommes	35,1	31,0	69,0	100,0
Femmes	64,9	43,6	56,0	100,0
Total	100,0	38,2	61,8	100,0
Age				
Moins de 30 ans	35,8	34,0	66,0	100,0
30 à 44 ans	8,2	16,1	83,9	100,0
45 à 59 ans	11,1	30,3	69,7	100,0
60 ans et plus	44,9	65,0	35,0	100,0
Total	100,0	38,2	61,8	100,0
Statut civil				
Célibataires	52,9	30,6	69,4	100,0
Séparés(es)-divorcés(es)	12,8	34,4	65,6	100,0
Veufs(ves)	34,3	65,8	34,2	100,0
Total	100,0	38,2	61,8	100,0
Statut d'activité				
Actifs en emploi	22,1	15,5	84,5	100,0
Chômeurs	11,9	40,6	59,4	100,0
Retraités incapables de travailler	50,0	71,7	28,3	100,0
Autres inactifs	16,0	76,9	23,1	100,0
Total	100,0	38,2	61,8	100,0
Type de ménage				
Seul	41,5	30,0	70,0	100,0
Avec d'autres	58,5	47,3	52,7	100,0
Total	100,0	38,2	61,8	100,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

soit des jeunes ou des personnes âgées; selon le statut civil, ce sont principalement les veufs et les veuves qui sont le plus souvent pauvres et, en fonction du statut d'activité, surtout des inactifs. Si on croise simultanément ces caractéristiques, il apparaît clairement que les femmes âgées et les jeunes sont les deux principaux groupes de personnes hors famille pauvres. Nous croyons utile de les décrire, plus en détail.

6.2 Deux profils types de personnes hors famille pauvres

Le premier groupe représente 34,3% des personnes hors famille à faible revenu; ce sont des femmes âgées de 60 ans et plus. Elles sont inactives à 93,2%, parce qu'elles sont retraitées ou demeurent au foyer. Dans les trois quarts des cas, elles sont veuves. 60% d'entre elles vivent seules et 40% vivent avec d'autres personnes.

Le second groupe, qui représente 35,8% des personnes hors famille pauvres, est constitué de jeunes de moins de 30 ans. La grande majorité, soit 96,1%, est célibataire. On retrouve, dans cette sous-population, 54,7% d'hommes et 45,3% de femmes. Moins de la moitié ont un emploi au moment de l'enquête (39,6%), plusieurs sont étudiants (30,7%) et les autres sont pour la plupart chômeurs (21,8%). Ils vivent surtout avec d'autres personnes (81,7%).

Le total de ces deux groupes représente plus des deux tiers de l'ensemble des personnes hors famille pauvres.

6.2.1 Les femmes âgées

Dans le cas des femmes hors famille pauvres âgées de 60 ans et plus, en considérant que 83,6% d'entre elles sont aujourd'hui

veuves ou séparées-divorcées, on peut retracer le cheminement qui les a ainsi amenées à cet état de pauvreté.

L'éducation qu'elles ont reçues les a préparées à un rôle préétabli de mère et d'épouse. Aussi, en majorité, à leur mariage, se sont-elles retirées du marché du travail, si elles étaient en emploi auparavant. Pendant plusieurs années, elles se sont consacrées aux responsabilités familiales. Quand est survenu le décès du mari, la séparation ou le divorce, du jour au lendemain, elles se sont retrouvées complètement démunies. Après un long retrait ou n'ayant jamais participé au marché du travail, sans expérience, avec peu d'instruction, relativement âgées, elles se voient alors dans l'obligation de rester inactives et de trouver l'assistance financière dans certains programmes gouvernementaux, qui sont en général au-dessous du seuil de pauvreté établi par Statistique Canada. La dépendance économique qu'elles avaient connue à l'endroit de leur conjoint est maintenant remplacée par une dépendance économique à l'endroit de l'État.

Pour mieux illustrer ce cheminement, on peut comparer l'incidence de la pauvreté chez les femmes hors famille âgées de 60 ans et plus ayant été mariées et chez les célibataires du même groupe d'âge. Les premières sont pauvres dans une proportion de 69,7% et les célibataires, dans une proportion de 49,3%. L'âge est un facteur important pour expliquer la forte proportion de pauvres, mais la dépendance économique qu'ont connue les femmes âgées antérieurement mariées, maintenant séparées, divorcées ou veuves, l'est aussi.

6.2.2 Les jeunes

Outre les femmes âgées, il y a un autre groupe important de personnes hors famille pauvres: ce sont les jeunes de moins de 30 ans qui doivent, de par leur statut de personne hors famille, assumer seuls leur autonomie financière. Ce second groupe se

compose principalement d'actifs (39,6%) en emploi, de chômeurs (21,8%) et d'étudiants réguliers (30,7%)[1].

En ce qui concerne les étudiants réguliers, on peut affirmer que leur faible niveau de revenu et leur pauvreté proviennent principalement du fait qu'ils ne peuvent être actifs sur le marché du travail durant toute l'année. En effet, l'été est, pour un grand nombre, la seule période qu'ils peuvent consacrer au travail, afin de gagner leur revenu annuel. Dans certains cas, ils occupent un emploi à temps partiel pendant leurs études, mais leurs revenus s'avèrent toujours faibles. Bien qu'une aide gouvernementale puisse leur être accordée, sous forme de prêt ou de bourse, la majorité vit sous le seuil de pauvreté. Mais on peut dire que, pour la plupart des étudiants, cet état de pauvreté est temporaire. Les études leur permettront d'accéder à un travail régulier et d'avoir un niveau de vie plus élevé.

Pour expliquer le faible niveau de revenu des jeunes hors famille pauvres en emploi, plusieurs facteurs sont à considérer: peut-être, parmi ces jeunes pauvres, il y a des étudiants à mi-temps qui travaillent à temps partiel; étant donné le manque d'emploi à plein temps, certains jeunes hors famille doivent accepter du travail à temps partiel et enfin, certains d'entre eux commencent à travailler seulement une partie de l'année. Nous avons émis ces hypothèses, car il est improbable qu'un travailleur à plein temps gagne un revenu au-dessous du seuil de pauvreté même s'il est payé au salaire minimum.

En ce qui concerne les jeunes hors famille chômeurs, il leur est très difficile de trouver un emploi à cause de l'insuffi-

---

1. L'enquête a eu lieu entre le 7 mars et le 1er mai, c'est-à-dire durant la période scolaire.

sance des emplois en général, de l'accroissement du nombre de jeunes travailleurs et du taux de roulement chez les jeunes...

On peut donc affirmer que l'obtention d'un emploi stable est généralement le seul gage d'un niveau de vie décent. Tout individu qui, pour une raison ou pour une autre, a de la difficulté à accéder au marché du travail ou à s'y maintenir risque de vivre sous le seuil de pauvreté.

Nous verrons que l'aide gouvernementale, l'aide monétaire de parents et d'amis, ainsi que le fait de vivre avec d'autres sont des facteurs qui ont un impact positif sur la proportion de personnes hors famille pauvres, mais ne compensent en rien l'absence d'emploi, une des sources fondamentales du problème de la pauvreté.

6.3 Incidence des transferts gouvernementaux et interpersonnels sur la proportion de personnes hors famille pauvres

Le but de cette section est d'évaluer l'incidence des transferts gouvernementaux et interpersonnels sur les personnes hors famille pauvres. Nous avons calculé la proportion de pauvres et le revenu moyen de ces derniers, pour chacune de ces sources monétaires et selon le type de ménage. Le tableau 6.4 présente cette compilation.

6.3.1 Proportion de personnes hors famille pauvres selon le revenu privé

Selon le revenu privé, 47,9% de personnes hors famille sont pauvres avec un revenu de 1 314 $.

Presque la moitié des personnes hors famille interrogées (47,9%) ont un revenu privé inférieur au seuil de pauvreté. Leur revenu privé moyen est de 1 314 $.

TABLEAU 6.4

PROPORTION DES PERSONNES HORS FAMILLE PAUVRES,
SELON DIFFÉRENTES RESSOURCES MONÉTAIRES ET LE TYPE DE MÉNAGE, QUÉBEC, 1979

Type de ressources monétaires reçues ou économisées	Personnes hors famille vivant seules		Personnes hors famille vivant avec d'autres		Ensemble des personnes hors famille	
	Proportion de personnes hors famille pauvres vivant seules	Revenu moyen des personnes hors famille pauvres vivant seules	Proportion de personnes hors famille pauvres vivant seules	Revenu moyen des personnes hors famille pauvres vivant seules	Proportion de personnes hors famille pauvres	Revenu moyen des personnes hors famille pauvres
	%	$	%	$	%	$
Revenu privé	39,3	1 171	57,6	1 423	47,9	1 314
Revenu privé + transferts gouvernementaux	30,0	3 456	47,3	2 845	38,2	3 099
Revenu privé + transferts interpersonnels	38,8	1 228	47,9	2 305	43,1	1 793
Revenu total ajusté + transferts gouvernementaux et interpersonnels	29,3	3 505	30,9	3 476	30,1	3 491

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

En considérant maintenant les proportions de pauvres seselon le type de ménage, on constate que les personnes hors famille vivant seules sont pauvres dans une proportion de 39,3% et qu'elles gagnent en moyenne 1 171 $. Pour celles qui vivent avec d'autres, on dénombre 57,6% de pauvres gagnant en moyenne 1 423 $. Cela révèle donc une proportion de pauvres selon le revenu privé plus élevée chez les personnes vivant avec d'autres que chez celles vivant seules.

6.3.2 Incidence des transferts gouvernementaux

D'après le tableau 6.4, lorsque l'on tient compte des transferts, 38,2% de personnes hors famille sont pauvres. Le revenu total moyen de cette population est de 3 099 $. L'incidence des transferts gouvernementaux a pour effet de diminuer d'environ 10 points de pourcentage la proportion de personnes hors famille pauvres et d'augmenter de plus de 100% le niveau de revenu moyen des individus à faible revenu. La proportion de pauvres passe de 47,9% à 38,2% et leurs revenus de 1 314 $ à 3 099 $.

L'impact des transferts gouvernementaux sur la proportion de pauvres est sensiblement le même, quel que soit le type de ménage. Ces transferts font diminuer la proportion de pauvres pour les personnes vivant seules de 9,3 points de pourcentage et, pour celles vivant avec d'autres, d'un peu plus de 10 points de pourcentage.

6.3.3 Incidence des transferts interpersonnels

Maintenant si on ajoute au revenu privé les dons et les économies de partage, la proportion de personnes hors famille pauvres est de 43,1%, avec un revenu moyen de 1 793 $. L'ajout des dons et des économies de partage au revenu privé permettrait à près

de 4,8% de personnes hors famille de vivre au-dessus du seuil de pauvreté.

Selon le type de ménage, on constate que l'incidence des transferts interpersonnels sur la proportion de pauvres est différente. L'impact des transferts interpersonnels pour les personnes hors famille vivant seules est très faible, seulement 0,5 point. Cette incidence est uniquement due aux dons. Cependant, dans le cas des personnes hors famille vivant avec d'autres, près de 10% dépassent le seuil de pauvreté grâce aux transferts interpersonnels. Ce sont les économies de partage que les personnes vivant seules ne peuvent réaliser, qui expliquent la différence. On peut supposer qu'il s'agit surtout d'économies d'entraide, donc de transferts au vrai sens du terme.

Le fait de s'établir en ménage avec d'autres personnes a un impact très important sur le niveau de vie. L'effet d'économies de partage sur la proportion de pauvres est presque aussi considérable que celui des transferts gouvernementaux. Comme nous l'avons vu auparavant, les économies de partage représentent approximativement le même montant que les transferts gouvernementaux pour les personnes hors famille vivant avec d'autres.

6.3.4 Incidence de l'ensemble des transferts

Quand on prend en compte l'ensemble des ressources monétaires (revenu privé, transferts gouvernementaux et interpersonnels), la proportion de pauvres diminue à 30,1% comparativement à 47,9%, lorsque l'on ne considère que le revenu privé.

L'effet des transferts gouvernementaux et interpersonnels est plus important pour les personnes hors famille pauvres vivant avec d'autres car, contrairement à celles qui vivent seules, elles

peuvent réaliser des économies de partage. Selon le revenu privé, on dénombre 39,3% de personnes hors famille vivant seules sous le seuil de pauvreté. Lorsqu'on ajoute au revenu privé les transferts interpersonnels et gouvernementaux, on n'en compte plus que 29,3%. Pour ce qui est des personnes hors famille vivant avec d'autres, selon le revenu privé, la proportion de pauvres est de 57,6%. En ajoutant les deux types de transferts, il ne reste plus que 30,9% de pauvres, soit approximativement la même proportion que celle des personnes vivant seules.

Un autre fait doit aussi être souligné. Pour l'ensemble des personnes hors famille, on constate que l'effet conjugué des deux types de transferts sur la population des personnes hors famille pauvres est plus important que la somme des effets individuels de chacun des transferts. Effectivement, dans certains cas, l'effet des transferts gouvernementaux n'est pas assez important pour élever des personnes hors famille au-dessus du seuil de pauvreté. Il en est ainsi pour les transferts interpersonnels. Cependant, l'impact conjugué de l'ensemble de transferts permet aux personnes hors famille, qui se trouvent près de la limite du seuil, de le franchir.

Si on ajoute au revenu privé les transferts gouvernementaux, la proportion de pauvres passe de 47,9% à 38,2%, soit une diminution de 9,7 points et si on ajoute au revenu les transferts interpersonnels, la proportion de pauvres diminue à 43,1%, soit un écart de 4,8 points. La somme des écarts est égale à 14,5 points mais l'effet conjugué de ces deux transferts abaisse la proportion des personnes hors famille sous le seuil de pauvreté à 30,1%, c'est-à-dire un écart total de 17,8 points par rapport à la proportion de pauvres selon le revenu privé.

6.4 Conclusion

Selon le seuil de pauvreté de Statistique Canada et en considérant le revenu total ajusté, on dénombre 30,1% de personnes hors famille pauvres. Leur revenu ajusté moyen s'élève à 3 491 $ en 1979.

Lorsque l'on considère les caractéristiques des personnes hors famille pauvres, on remarque que ces dernières peuvent être rassemblées en deux groupes principaux: les jeunes et les femmes âgées. Elles représentent les deux tiers des personnes hors famille pauvres.

Les pourcentages des personnes hors famille pauvres, selon différentes sources de revenu, démontrent clairement l'incidence que peuvent avoir les transferts gouvernementaux et interpersonnels. Selon le revenu privé, on dénombre 47,9% de personnes hors famille pauvres, surtout parmi celles qui vivent avec d'autres. Si on ajoute à cette source de revenu les transferts gouvernementaux, la proportion de personnes hors famille sous le seuil de pauvreté baisse d'environ 10 points. L'impact des transferts interpersonnels sur le pourcentage de personnes hors famille pauvres vivant seules est infime. Cependant, l'impact des transferts interpersonnels sur celles qui vivent avec d'autres est sensiblement le même que celui des transferts gouvernementaux, soit une diminution d'environ 10 points.

Si on considère l'effet conjugué des transferts gouvernementaux et interpersonnels, on constate que la proportion de pauvres chez les personnes hors famille vivant seules et vivant avec d'autres est sensiblement la même, alors que, selon le revenu privé, elle était beaucoup plus importante pour ces dernières.

Ces transferts permettent donc à plusieurs personnes hors famille de vivre dans de meilleures conditions de vie. Cependant, la source même de la pauvreté réside dans la difficulté d'accéder à un emploi stable et les transferts gouvernementaux et interpersonnels ne sont que des correctifs.

CONCLUSION

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

La revue des sources bibliographiques révèle que, parmi les auteurs ayant abordé le sujet des personnes hors famille, peu ont étudié leurs conditions de vie réelles.

Pour combler cette lacune, nous avons entrepris, en 1980, une enquête auprès des personnes hors famille à travers le Québec. L'enquête a apporté des éléments inédits sur les conditions économiques des personnes hors famille.

En ce qui concerne les informations relatives aux revenus, on a pu relever que le revenu moyen de l'ensemble des personnes hors famille s'élève à 9 319 $ et que près de 40% de ces dernières ont un revenu inférieur à 5 000 $. Celles qui vivent seules ont un revenu plus élevé que celles qui vivent avec d'autres; 28,5% des personnes hors famille vivent principalement des transferts gouvernementaux. Seulement 8,1% des personnes hors famille déclarent avoir reçu des dons monétaires lesquels s'élèvent, en moyenne, à 1 606 $; ce montant représente une part importante dans le revenu total de celles qui en bénéficient.

L'enquête a aussi permis d'évaluer l'apport économique du ménage des personnes hors famille vivant avec d'autres. La totalité de ces dernières réalise des économies de partage qui leur permettent de dépenser, en moyenne, environ 1 203 $ de moins que si elles vivaient seules. Cependant, 15,9% des personnes hors famille dépensent plus que ce qu'il leur en coûterait si elles vivaient seules. Elles font des économies négatives de 1 104 $ en moyenne. Mais la majorité réalise des économies de partage positives, environ 1 734 $ en moyenne. Ce montant représente un apport économique important pour les personnes hors famille vivant avec d'autres.

Elles peuvent économiser sur les dépenses de logement et d'alimentation presque autant que ce qu'elles reçoivent en transferts gouvernementaux. De façon générale, ce sont surtout les personnes hors famille à faible revenu et à revenu élevé qui font les plus importantes économies. On peut présumer que les premières bénéficient des économies d'entraide du fait qu'elles ne déboursent pas entièrement leur part de dépenses de logement et d'alimentation. Pour les secondes, ce sont surtout des économies d'échelle; elles dépensent plus en logement et en alimentation et, de ce fait, réalisent des économies plus importantes. On a aussi pu constater que l'entraide est présente à tous les niveaux de revenus.

Une autre forme d'avantages dont peuvent bénéficier les personnes hors famille vivant avec d'autres consiste en des conditions de commodité provenant des biens du ménage. Le fait de pouvoir acheter en commun certains biens ménagers ou de pouvoir utiliser des biens sans en être propriétaire ou copropriétaire permet à ces personnes hors famille de vivre dans de meilleures conditions de vie. Or, ces informations démontrent que les personnes hors famille s'intègrent presque parfaitement dans leur ménage, profitant ainsi de tous les avantages économiques de la vie en commun. Vu le manque d'information portant sur le niveau d'intégration des membres des ménages familiaux, il nous est impossible de faire une comparaison sur l'intégration des membres des ménages familiaux et non familiaux.

Les résultats de notre enquête révèlent aussi que les transferts gouvernementaux et interpersonnels réduisent considérablement l'inégalité de la répartition du revenu privé. Ces transferts permettent d'ailleurs à plusieurs personnes hors famille de se retrouver au-dessus du seuil de pauvreté. Cependant, 30,1% de personnes hors famille vivent encore sous le seuil de faible

revenu. Parmi celles vivant sous ce seuil, on retrouve deux groupes homogènes: les jeunes de moins de 30 ans et les femmes âgées de 60 ans et plus.

Précisons que 15,3% de ces jeunes ont comme principale source de revenu des transferts gouvernementaux. Ces transferts rejoignent environ 8 000 personnes pauvres de moins de 30 ans. Parmi celles-ci, 29% vivent principalement des prestations de l'aide sociale, les autres reçoivent des prestations d'assurance-chômage ou des allocations de formation.

Près de 25% des jeunes qui ont un revenu insuffisant sont étudiants; les bourses constituent leur principale source de revenu. Enfin, 57,2% d'entre eux sont actifs; les salaires, pourboires et commissions constituent la plus grosse part de leur revenu. Ainsi, pour la plupart d'entre eux, les difficultés se situent au niveau du marché du travail, qu'il s'agisse d'obtenir un emploi ou de le conserver. On peut supposer qu'ils vivent une situation de pauvreté temporaire.

La situation est différente pour les personnes pauvres de 60 ans et plus, puisque les transferts gouvernementaux sont, pour 87,2% d'entre elles, la principale, sinon la seule source de revenu. Notons que ce sont, pour la plupart, des femmes ayant été inactives et n'ayant donc pas cotisé à des régimes de rentes publics ou privés.

Les grands traits que nous venons de présenter nous permettent de faire quelques suggestions au niveau du concept de hors famille comme des études qui les concernent. Les résultats de notre enquête prouvent l'importance de l'apport économique du ménage sur la situation économique des personnes hors famille vivant

avec d'autres. Il faudrait donc considérer le revenu de tous les membres du ménage des personnes hors famille pour analyser la pauvreté. En effet, depuis qu'on a constaté une multiplication du nombre de gagne-pain dans les familles, l'écart de revenu entre hors famille et famille s'est élargi parce que, d'un côté, on compte le revenu de tous les membres de la famille et que, de l'autre côté, seul le revenu de la personne hors famille est enregistré même si elle demeure dans un ménage ayant plusieurs gagne-pain. Ainsi, Statistique Canada devrait considérer le type de ménage des personnes hors famille afin de fournir des données plus précises sur leurs conditions de vie.

Notre dernier paragraphe porte sur des études et recherches ultérieures. La présente enquête n'a pas pu révélé le dynamisme d'évolution de la situation des personnes hors famille. Il serait intéressant de mesurer l'effet des récessions sur l'évolution du nombre des personnes hors famille et notamment sur la proportion relative des personnes seules dans cette population; ceci permettrait de tester l'hypothèse de retour vers la famille ou de tendance à la cohabitation dans les périodes de basse conjoncture. Par ailleurs, les habitudes de consommation des personnes hors famille méritent d'être étudiées d'une manière plus approfondie, notamment dans le but de mieux cerner l'impact de la croissance du nombre de ménages à une personne sur les services de santé et les services sociaux et sur la demande de logements.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ALLIE, Émile et Pierre Lefebvre, Les effets des programmes sociaux et de sécurité du revenu sur la composition des familles: problématiques et illustrations, cahier 7904, LABREV, UQAM, octobre 1979.

AREL, Louise, "Être pauvre parce que femme et âgée", Perception, vol. 4, no 3, janvier-février 1981.

BEAUSOLEIL, Gilles, Transferts sociaux et protection sociale, Département de science économique et LABREV, UQAM, décembre 1979.

CARLINER, Geoffrey, "Determinants of Households Headship", Journal of Marriage and the Family, février 1975.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, La femme et la pauvreté, octobre 1979.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, La pauvreté au Canada, Données statistiques préliminaires de 1980, janvier 1982.

DULUDE, Louise, Vieillir au féminin, Conseil consultatif de la situation de la femme, avril 1978.

GAUTHIER, Hervé, L'évolution de la définition de la famille du recensement de 1871 au recensement de 1971, Bureau fédéral de la statistique, 20 juillet 1971.

GUILLOTEAU, Jean-François et Pierre Lefebvre, Les modes de vie et la répartition des revenus au Canada en 1975, Cahier 7901, LABREV, UQAM.

MICHAEL, Robert T., Victor R. Fuchs et Sharon R. Scott, "Changes in the Propensity to Live Alone: 1950-1976", Demography, vol. 17, no 1, février 1980.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, Pour mieux vieillir au Québec, Québec, juin 1980.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC, L'impact des transferts sur la répartition des revenus au Québec, 1967-1975, par Monique F.-DesRochers et Alison Morgan, collection Dossiers, Québec, 1980.

PITROU, Agnès, "Vivre sans famille? Les solidarités familiales" dans Le monde d'aujourd'hui, Époque Privat, 1978.

PITROU, Agnès, "La fin de la famille?", Futuribles 2000, no 25, juillet-août 1979.

RECENSEMENT DU CANADA 1976, Logements et ménages (93-809), vol. 9, bulletin 3.10.

RECENSEMENT DU CANADA 1976, Logements et ménages. Situation des particuliers au sein des ménages et des familles (93-810), bulletin 3.11, 1978.

ROSS, David, Données de base sur la pauvreté au Canada, Conseil canadien de développement social, février 1975.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL- CONSEIL EXÉCUTIF, Pour mieux répondre aux besoins de nos aînés. Les jaloux d'une politique québécoise de sécurité du revenu des personnes âgées, 1980.

STATISTIQUE CANADA, Projections des ménages et des familles pour le Canada et les provinces jusqu'en 2001 (91-517), hors série.

STATISTIQUE CANADA, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1972-2001 (91-514).

STATISTIQUE CANADA, La population active (71-001), mars et avril 1979.

STATISTIQUE CANADA, Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu: premières estimations (13-206), annuel, 1979.

STATISTIQUE CANADA, Répartition des revenus au Canada selon la taille du revenu (13-207), annuel, 1979.

STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada 1976. Logements et ménages (93-809), vol. 9, bulletin 3.10.

THIBAULT, Normand et Yolande Lavoie, Traits saillants de la méthode d'estimation des familles de recensement développée par Statistique Canada, Cahiers québécois de démographie, ACFAS, 1979, vol. 8, no 3, décembre 1979.

THORNTON, Jeannye, "Who so Many Families are Doubling Up", U.S. News and World Report, 9 mars 1981.

TOFFLER, Alvin, La 3^{e} vague, Denoël, 1980.

VANDERKAMP, John, La mobilité de la main-d'oeuvre au Canada, Conseil économique du Canada, étude spéciale, no 16, 1973.

VEEVERS, J.-E., Études schématiques - La famille au Canada, recensement du Canada 1971 (99-725), vol. V, partie 3, bulletin 5.3.3.

WARGON, Sylvia T., Familles et ménages au Canada (99-753), Statistique Canada, mars 1979.

ANNEXES

ANNEXE 1

DÉFINITION DU CONCEPT DE HORS FAMILLE

Avant d'entreprendre une étude des personnes vivant à l'extérieur d'une famille, il est important de définir cette population. Pour distinguer les familles des personnes vivant à l'extérieur d'une famille, les spécialistes de Statistique Canada utilisent le terme "hors famille".

Il est également indispensable de distinguer deux types de famille, soit la famille économique et la famille de recensement.

Dans cette annexe, nous présenterons les concepts de base qui sont utilisés dans notre étude théorique et qui ont servi à l'établissement de l'échantillon de notre enquête.

1.1 UNITÉ FAMILIALE DE RECENSEMENT ET UNITÉ FAMILIALE ÉCONOMIQUE

1.1.1 Famille et hors famille de recensement

Selon Statistique Canada, une famille de recensement comprend un époux et une épouse (avec ou sans enfants jamais mariés), ou un des parents avec un ou plusieurs enfants (jamais mariés) habitant ensemble dans le même logement. Dès qu'un enfant se marie, il n'est plus membre de la famille de recensement des parents, même s'il demeure toujours sous le même toit familial. Un enfant confié à des personnes autres que ses propres parents est considéré comme un enfant en tutelle (par exemple, un enfant vivant avec ses grands-parents) et est considéré comme membre de leur famille de recensement.

Les enfants adoptés et les pupilles de la société de protection de l'enfance sont considérés comme des enfants en tutelle. Un enfant en tutelle doit avoir moins de 21 ans et n'avoir jamais été marié.

La définition du hors famille est fonction de celle de la famille de recensement. Statistique Canada définit la personne vivant hors famille comme une personne seule ou vivant avec des personnes non apparentées (comme un chambreur, un employé ou un partenaire), ou avec des personnes apparentées, mais ne faisant pas partie d'une relation époux-épouse-enfant. Si elle est apparentée au chef du ménage, elle peut être un veuf, une veuve, un frère, une soeur, un oncle, une tante, un enfant qui a été marié ou vivant avec un parent ou des parents, ou tout autre membre apparanté du chef de ménage.

La définition de la famille de recensement est utile pour définir le nombre de familles nucléaires et les familles monoparentales. Les personnes qui ne sont pas classées dans les familles nucléaires ou monoparentales sont des "hors famille".

1.1.2 Famille et hors famille économique

La définition de la famille de recensement a été établie en 1936. C'est à l'occasion du petit recensement de 1956[1] qu'on a adopté un nouveau concept: la famille économique.

Selon ce nouveau concept, tout groupe de deux personnes ou plus, apparentées par le sang, le mariage ou l'adoption et vivant au sein d'un même ménage constitue une famille économique. Le

---

1. Hervé Gauthier, L'évolution de la définition de la famille du recensement de 1871 au recensement de 1971, Bureau fédéral de la statistique, 20 juillet 1971, p. 17.

lien de parenté n'est donc pas aussi restreint que pour la famille de recensement qui n'inclut que les époux et les enfants. Deux frères vivant ensemble forment une famille économique, mais non une famille de recensement. De même, une tante vivant avec son neveu marié composent une famille économique, sans être une famille de recensement. C'est un concept qui correspond plus à l'unité de consommation, du moins c'est là le motif à l'origine de son adoption[1].

De la définition de la famille économique, on peut dégager une définition de la personne seule (qui est un équivalent du hors famille de la famille de recensement). Une personne seule est une personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec d'autres membres du ménage[2].

---

1. Les données fondées sur le concept de famille économique sont comparables aux données de la famille utilisée dans le recensement des États-Unis. Sylvia T. Wargon, Familles et ménages au Canada, Statistique Canada, (99-753), mars 1979, p. 16.

2. Il existe une définition théorique de hors famille économique et une classification opérationnelle. Dans certaines situations, la formation de familles économiques est impossible, là où les données sont limitées. Aucun lien de parenté ne peut être établi pour les membres du ménage apparentés, soit par le sang, par alliance ou par adoption, étant donné que seul le lien avec le chef de ménage est mentionné dans le questionnaire. Par exemple, deux frères demeurant dans le même logement et dont le lien avec le chef de ménage serait soit chambreur, associé ou employé, ne pourraient être identifiés comme frères; dans ce cas, aucune famille économique ne serait formée.

   Avec une telle classification, on a sûrement sous-estimé le nombre de familles économiques. Cependant, nous croyons que le nombre de familles économiques qui nous ont échappé n'est pas particulièrement élevé, car les cas omis devraient satisfaire plusieurs conditions: qu'il y ait plus de deux (2) hors famille dans le ménage; qu'aucun de ces hors famille ne soit chef de ménage; qu'il y ait un lien de parenté entre les hors famille.

La seule différence entre un hors famille de la famille de recensement et une personne seule de la famille économique réside dans le lien de parenté. Les hors famille de recensement vivant seuls et les personnes seules de la famille économique sont les mêmes dans les deux définitions. Il est donc important de distinguer les hors famille vivant avec d'autres apparentés à un ou plusieurs membres du ménage et les hors famille vivant avec d'autres non apparentés à un membre du ménage.

La classification de la population en familles de recensement plutôt qu'en familles économiques ne fait pas changer considérablement la composition des familles au sein des ménages, car la plupart des ménages se composent d'une seule famille.

D'après une étude présentée à l'ACFAS[1], il existe trois groupes de famille: le premier groupe comprend tous les cas où il y a équivalence entre famille économique et famille de recensement (FE = FR). Environ 93% des familles économiques se trouvent dans cette catégorie.

Le second groupe inclut les familles économiques qui comprennent une ou plusieurs personnes hors famille de recensement (HFR). (FE = FR + HFR). Ce groupe comprend moins de 4% des familles économiques.

Enfin, à partir du dernier groupe de structures types, on effectue le recodage des familles économiques qui comprennent plus d'une famille de recensement. Il est toutefois extrêmement

---

1. Normand Thibault et Yolande Lavoie, Traits saillants de la méthode d'estimation des familles de recensement développés par Statistique Canada, Cahiers québécois de démographie, ACFAS 1979, vol. 8, no 3, décembre 1979.

rare qu'elles en comptent plus de deux. (FE = + de 2FR)

Le nombre de familles économiques n'est que légèrement supérieur au nombre de familles de recensement. Ce qui change cependant c'est la taille de la famille: la taille de la famille de recensement est plus petite que celle de la famille économique. Cela est dû au fait que des familles apparentées et des personnes hors famille qui faisaient partie de la famille économique sont écartées du dénombrement.

La différence de définition entre la famille de recensement et la famille économique contribue surtout à modifier la taille de la population hors famille. Le nombre de hors famille de recensement ne peut qu'être supérieur au nombre de hors famille économiques.

ANNEXE 2

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

1. LA POPULATION

Pour établir la population cible, nous nous sommes basés essentiellement sur les définitions et concepts de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1976, menée par Statistique Canada[1]. Cependant, contrairement à l'EFC, qui rejoint les personnes interrogées par contact personnel, nous avons fait une enquête téléphonique. Aussi, dans cette démarche qui nous impose des limites, les principaux concepts et définitions varient légèrement du fait qu'on ne peut préciser autant, par ce type d'enquête, les concepts de logement, par exemple, ou de personne habitant un logement.

Notre population cible est constituée:

> des hors famille, civils, vivant au Québec, hors institutions, qui ont 15 ans et plus.

C'est de cette population que nous avons dégagé l'échantillon.

---

1. Pour de plus amples renseignements, le lecteur pourrait consulter: Statistique Canada, Fichier de microdonnées sur le revenu de 1975 (familles de recensement), Enquête de 1976 sur les consommateurs, Division du revenu et des dépenses des consommateurs et Statistique Canada, Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada, 1976 (71-526), octobre 1977, p. 49.

2. LA CONSTRUCTION DU QUESTIONNAIRE

Une fois les objectifs clairement établis et notre population définie, nous avons en premier lieu déterminé toutes les données qu'il nous fallait recueillir. Par la suite, nous avons construit deux questionnaires.

Le questionnaire-filtre permet de déterminer qui peut être considéré comme vivant hors famille. Les données de ce questionnaire permettent aussi de construire un fichier qu'on nomme "fichier du ménage". Il comporte certaines données comme, par exemple, le nombre de personnes dans le ménage, leurs liens de parenté et le nombre de hors famille dans le ménage.

Le second questionnaire recueille les données propres à l'individu. Il compile toutes les statistiques relatives aux objectifs préétablis.

Les questionnaires ont été transmis au Centre de sondage de l'Université de Montréal. Par la suite, la firme de sondage a effectué un prétest, ce qui a permis de faire quelques corrections.

3. LA MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE

Le Centre de sondage avait la responsabilité de la stratégie d'échantillonnage. Ils ont choisi aléatoirement 11 479 numéros de téléphone répartis en quatre strates. 7 138 numéros ont été retenus, soit 62%. Par la suite, le questionnaire-filtre a été administré. La durée moyenne des entrevues était, pour les hors famille vivant seuls, de 17,8 minutes et, pour les hors famille vivant avec d'autres, de 22,5 minutes. La cueillette des données a débuté le 7 mars 1980 pour se terminer huit semaines plus tard, soit le 1er mai 1980.

4. VALIDATION DU FICHIER ET PONDÉRATION

Dès que nous avons reçu les résultats, nous avons procédé à la validation du fichier.

La validation du fichier

La firme de sondage a fait une première validation des données avant de nous remettre le fichier de l'enquête. Cette simple validation avait pour but de vérifier, pour chacune des variables, si des codes non prévus ne s'étaient insérés, par mégarde, dans le fichier.

De plus, cinq autres vérifications ont été effectuées: ce sont la validation des codes de "non-répondants", la validation des "refus" ou "ne sait pas", la validation de plausibilité, la validation des codes "nuls" et la validation des filtres.

Tous les questionnaires qui ne subissaient pas avec succès l'une ou l'autre de ces validations ont été méticuleusement vérifiés. Une procédure de rejet ou d'imputation a été, par la suite, appliquée après vérification des questionnaires et après consultation auprès du Centre de sondage.

La pondération

L'échantillon, sur lequel notre étude est basée, se compose de 913 individus. Il est clair que ce nombre n'est qu'une infime portion de l'ensemble des personnes vivant hors famille au Québec. Pour ajuster cet échantillon à la population qu'il représente, le Centre de sondage a établi la pondération technique.

Essentiellement, la pondération permet d'estimer le nombre de hors famille que nous n'avons pas pu rejoindre ou ceux dont nous n'avons pas pu obtenir les renseignements souhaités. Il nous faut donc, pour chacune des étapes de la construction de l'échantillon, estimer les pertes de hors famille et imputer, aux hors famille de l'échantillon, le poids de ces dernières. L'hypothèse sous-jacente à cette démarche est que les hors famille que nous n'avons pas dans l'échantillon ont les mêmes caractéristiques que ceux qui sont dans l'échantillon, et que le poids correspondant à certaines catégories de hors famille reflète leur proportion dans l'échantillon, en supposant que seul le hasard est responsable de ces résultats.

Le schéma suivant indique les différentes étapes de sélection de l'échantillon. Certaines engendrent des pertes de hors famille et doivent donc être considérées dans le calcul de la pondération. Ces pertes sont identifiées et la référence renvoit le lecteur à la description du calcul des facteurs de pondération présentés ci-après.

Pondération 1: Facteur de pondération de la population provinciale

Ce facteur de pondération est obtenu selon la fraction de base utilisée pour la sélection des numéros de téléphone. De l'ensemble des numéros de téléphone au Québec, nous avons retenu un numéro à tous les 49 unités. Puisqu'à partir de cette fraction de base il y a eu quatre cueillettes subséquentes, les fractions spécifiques à ces dernières ont été de 1/28 pour la première et de 2/45 pour les trois suivantes. La fraction de base, multipliée par

SCHÉMATISATION DES ÉTAPES DE SÉLECTION
AFIN D'OBTENIR L'ÉCHANTILLON POUR L'ENQUÊTE SUR LES HORS FAMILLE

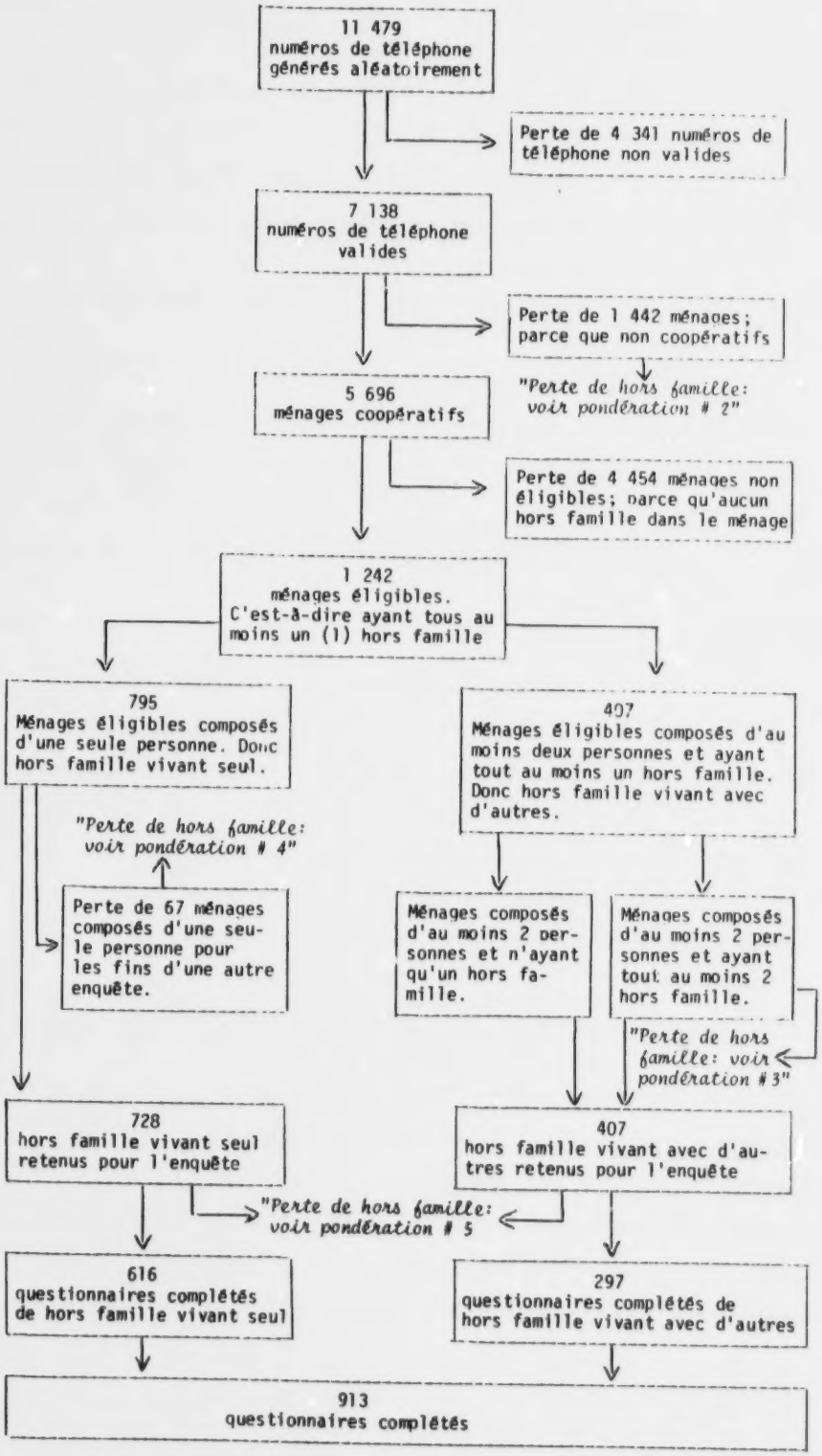

l'inverse de la somme des fractions spécifiques aux quatre cueillettes, donne le facteur de pondération de la population provinciale, soit 289,8591. L'application de ce facteur tient au désir de calculer, par rapport au Québec, le nombre réel d'individus hors famille et s'applique à chacun d'eux indifféremment à d'autres caractéristiques.

Pondération 2: Facteur de pondération des ménages coopératifs

Ce facteur vise à corriger l'effet de non-réponse (pas de réponses, refus du ménage, problèmes de langue, d'âge ou de maladie) de certains individus. Il est établi par l'inverse du taux de réponse des ménages. Puisqu'il y a eu quatre cueillettes, ce facteur est calculé pour chacune d'elles.

Pondération 3: Facteur de pondération pour les ménages composés de plus d'un hors famille

Du fait que nous ne sélectionnons qu'un individu hors famille (même si l'on en comptait plus qu'un) par ménage, nous perdions quelques personnes hors famille. Le poids imputé à cette perte équivaut au nombre de hors famille comptabilisé dans le ménage. Si, par exemple, on comptait trois hors famille dans un ménage, l'individu sélectionné avait un poids de trois.

Pondération 4: Facteur de pondération pour transferts

L'enquête des hors famille s'est opéré parallèlement à une autre enquête et le filtrage des individus pour ces deux enquêtes, par souci d'économie, s'est fait en même temps. Certaines personnes hors famille ont été sélectionnées pour l'autre enquête, une perte devrait être considérée. La pondération des cas de transferts correspondait à l'inverse du taux de transferts.

Pondération 5: Facteur de pondération des individus coopératifs

Enfin la dernière pondération visait à imputer un poids aux hors famille coopératifs de façon à tenir compte des hors famille sélectionnés qui avaient refusé de répondre au questionnaire ou qui étaient absents, qui avaient un problème de langue, d'âge ou de maladie. Ce facteur correspondait à l'inverse du taux de ménage coopératif versus les ménages éligibles selon les différentes cueillettes.

Ces cinq pondérations établissaient, pour chacun des hors famille dont le questionnaire était complété, un poids qui tenait compte de ces cinq types de perte. Il est à noter que les facteurs de pondération #2 et #3 sont différenciés géographiquement selon les régions.

5. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON

Pour vérifier la représentativité de l'échantillon de notre enquête portant sur les hors famille, nous avons utilisé comme base de comparaison l'enquête des finances des consommateurs de 1980 de Statistique Canada. L'enquête de l'OPDQ a été administrée durant la période comprise entre le 7 mars et le 1er mai 1980 et celle de Statistique Canada en avril 1980. L'EFC de 1980 peut donc être utilisée comme base de comparaison.

D'après le tableau suivant portant sur la répartition des hors famille selon les deux enquêtes, on constate que l'enquête de l'OPDQ compte proportionnellement beaucoup moins de personnes âgées, mais plus de jeunes hors famille. On y remarque aussi que la proportion d'hommes est plus grande dans notre enquête que

dans celle de Statistique Canada. Le tableau révèle de plus que la proportion des célibataires, des personnes actives se trouve à un niveau plus élevé dans l'enquête de l'OPDQ. Et le revenu total moyen des hors famille de notre enquête est plus élevé.

La sous-représentation des hors famille âgés dans notre enquête a peut-être eu un impact sur les autres caractéristiques: étant donné qu'en général les personnes hors familles âgées sont des femmes, la sous-représentation des personnes hors familles âgées entraînerait une plus petite proportion de femmes hors famille dans notre enquête et, par conséquent, un taux plus élevé de célibataires, qui sont en général actifs. Tous ces faits auraient un effet aussi sur le niveau de revenu total moyen car les hors famille jeunes détiennent un revenu relativement plus élevé que les personnes âgées.

La population hors famille, une fois pondérée, correspond à 561 000 personnes, tandis que l'EFC dénombre 804 650 hors famille. Cet écart peut expliquer, en partie par la sous-estimation des personnes âgées qui sont, selon nous, moins sensibilisées à l'enquête ou ont des difficultés d'audition ou d'expression. Les problèmes à rejoindre les personnes âgées de plus s'aggravent dans notre enquête à cause du type d'enquête qui est téléphonique. L'EFC est une entrevue face à face.

Même si nous avons décelé certaines faiblesses dans la population de notre enquête, lors de la pondération, nous n'avons pas pu les corriger faute de base de comparaison solide, comme le recensement.

RÉPARTITION DES HORS FAMILLE SELON L'ENQUÊTE DE L'OPDQ ET L'ENQUÊTE DES FINANCES DES CONSOMMATEURS, 1980, SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Selon l'âge	EFC		OPDQ	
	(%)	(NBR)	(%)	(NBR)
15-24 ans	16.0	(128 780)	22,4	(125 783)
25-34 ans	17,8	(142 990)	26,9	(151 153)
35-44 ans	9,1	(73 020)	10,1	(56 671)
45-54 ans	10,4	(83 950)	9,5	(53 211)
55-64 ans	15,5	(124 960)	11,3	(63 115)
65 ans et plus	31,2	(250 950)	19,8	(111 074)
TOTAL	100,0	(804 650)	100,0	(561 016)

Selon le sexe	EFC (%)	OPDQ (%)
Hommes	39,6	42,9
Femmes	60,4	57,1

Selon le statut civil	EFC (%)	OPDQ (%)
Célibataires	55,6	64,8
Mariés	4,0	0,2
Autres	40,4	45,0

Selon le statut d'activité	EFC (%)	OPDQ (%)
Occupés	46,7	54,0
Chômeurs	6,1	10,1
Inactifs	47,2	35,9

Selon le revenu moyen	EFC ($)	OPDQ ($)
Revenu total moyen	8 852,00	9 319,00

Source: Statistique Canada, Enquête de 1980 sur les finances des consommateurs, bande de microdonnées, revenu (1979) des familles de recensement, compilation de l'OPDQ.

ANNEXE 3

LES INDICATEURS DES CONDITIONS DE VIE

Nous avons utilisé quatre indicateurs pour évaluer les conditions de vie des hors famille: ce sont le revenu total, les dons monétaires, les économies de partage et les conditions de commodité. Expliquons et décrivons la démarche employée pour les déterminer.

1. LE REVENU TOTAL DU HORS FAMILLE

Le questionnaire du hors famille précise les différents postes du revenu qui ont été demandés à l'enquêté. Bien que plus concis, ils sont comparables aux définitions des sources de revenu du fichier des microdonnées de l'EFC, 1976[1].

En premier lieu, nous avons demandé à l'enquêté s'il avait reçu telle ou telle source de revenu au cours de l'année 1979. Après avoir énuméré ces différentes sources de revenu, nous lui avons demandé de préciser le montant reçu dans chaque cas. Le revenu total du hors famille correspond à la somme des données de la question 13 et des questions 14 et 15, à l'exception des dons.

2. LES DONS MONÉTAIRES

Les dons monétaires sont intégrés au niveau du question-

---

1. Voir à ce sujet: Statistique Canada, Fichier des microdonnées sur le revenu de 1975 (familles de recensement), Enquête de 1976 sur les finances des consommateurs, Division du revenu et des dépenses des consommateurs.

naire dans les postes du revenu, mais sont retirés de cet item pour l'analyse.

3 LES ÉCONOMIES DE PARTAGE

Le fait de partager un logement avec une ou plusieurs personnes permet à l'individu de réaliser ce que nous avons appelé des "économies de partage". Ces économies peuvent être de deux types: les économies réalisées par les dépenses communes et les économies dues à l'entraide.

Théoriquement, les "économies de partage" peuvent être considérées comme un "revenu", car, grâce à ces économies, le hors famille peut acheter d'autres biens et services et jouir d'un meilleur niveau de vie.

Pour évaluer les "économies de partage", voici le cheminement employé:

1° Hypothèse

La personne qui vit avec d'autres, que ce soit avec une famille, des parents ou des amis, devrait assumer si elle vivait seule le niveau de dépenses des personnes vivant seules ayant les mêmes caractéristiques de revenu, de sexe, d'âge, de région de résidence et de langue maternelle.

Il est possible qu'à caractéristiques égales les personnes vivant seules et vivant avec d'autres n'aient pas les mêmes préférences pour des biens autres que le logement et l'alimentation. Toutefois, il est nécessaire de le supposer pour opérationaliser le calcul des économies d'échelle.

2° Démarche

Nous connaissons les dépenses réelles en logement et en alimentation aussi bien pour les personnes vivant seules que pour les personnes vivant avec d'autres (voir questionnaire). De plus, d'après l'hypothèse précédente, la dépense réelle d'une personne vivant seule et correspondant à certaines caractéristiques est la dépense probable à laquelle ferait face une personne de même caractéristiques et qui vit avec d'autres, si elle décidait de vivre seule.

L'écart entre la dépense réelle et la dépense probable de la personne qui vit avec d'autres représente alors l'économie d'échelle sur le logement et l'alimentation. La dépense probable est mesurée dans l'échantillon des vivants seuls par une régression multiple qui retient les principales variables explicatives du niveau des dépenses.

3° Variables retenues

Le principal déterminant du niveau des dépenses de logement et d'alimentation des personnes qui vivent seules est le revenu; évidemment cette relation est positive. De plus, l'hypothèse de linéarité de cette relation a été vérifiée à l'aide d'un test faisant intervenir un ensemble de huit variables muettes pour autant de classes de revenu[1]. Il en ressort que la relation dépenses/revenu peut être assumée linéaire, malgré qu'il en résulte une certaine surévaluation de la dépense des personnes gagnant

---

1. La régression est d'abord estimée avec une seule variable dépendante, puis avec la variable dépendante et l'ensemble des variables muettes en même temps; la différence entre les valeurs du coefficient de détermination R^2 pour les deux régressions permet alors de détecter la présence d'une relation non linéaire.

plus de 25 000 $; celles-ci sont cependant peu nombreuses chez les hors famille vivant avec d'autres. Par contre, pour les personnes ayant un revenu entre 5 000 $ et 20 000 $ par année, la dépense est très légèrement sous-estimée. Les personnes ayant un revenu inférieur à 5 000 $ ont pour leur part des dépenses très légèrement surestimées. A revenu égal, le montant total des dépenses diminue avec l'âge, ce qui est probablement relié à une plus forte incidence de possession du logement et à une part accrue du budget consacré à l'épargne, aux soins personnels et de santé, etc.

En outre, trois variables instrumentales exercent une influence significative en ce sens qu'elles modifient le niveau du terme constant pour des sous-groupes précis. Ces trois variables sont le sexe, la région de résidence (grand centre urbain ou autres centres) et la langue maternelle (francophone ou non francophone).

La dépense probable définie en 2 est ainsi calculée pour les personnes vivant avec d'autres par l'équation[1].

$$DP = \underset{}{3\,943} + \underset{(0.008)}{0.1082\,R} - \underset{(3.3)}{16\,A} + \underset{(127)}{464\,H} + \underset{(126)}{2\,67\,S} - \underset{(152)}{315\,L}$$

où R = le revenu total $R \geqslant 0$

A = l'âge

H = la région d'habitat: 1 grand centre urbain
0 autres centres

S = le sexe 1 masculin
0 féminin

L = la langue maternelle: 1 francophone
0 non francophone

---

1. On peut souligner ici que tous ces coefficients sont significativement différents de zéro (avec un seuil de confiance de 5%) et le coefficient de détermination R^2 pour l'équation complète est de 0,397. De plus, 583 cas ont été utilisés pour la régression. On peut souligner que les chiffres entre parenthèses indiquent l'écart-type des coefficients de régression.

Ainsi l'écart entre la dépense probable (DP) et la dépense réelle (DR), représentant le total des dépenses en alimentation et en logement, constitue pour chaque personne vivant avec d'autres son économie d'échelle (EC).

$$EC = DP - DR$$

4° Les conditions de commodité

Les avantages que peut retirer un hors famille, du fait de vivre avec d'autres dans un logement, correspondent en partie, au point de vue économique, aux biens ou services dont il peut jouir sans avoir eu à en défrayer le coût total (qu'on appellera dorénavant dépenses communes) et les biens et services dont il peut jouir qui ne lui coûtent rien: c'est-à-dire les biens ou services que ses partenaires de logement lui permettent d'utiliser (ce type d'arrangement sera désigné sous le terme "entraide"). Ces arrangements relèvent le niveau de vie du hors famille.

En effet, d'une part, les biens ou services que le hors famille peut utiliser et pour lesquels il n'a pas eu à débourser (entraide) relèvent son niveau de vie, puisque l'argent ainsi économisé lui permet de se procurer d'autres biens ou services tout en pouvant jouir de certains biens du ménage qui appartiennent à d'autres.

D'autre part, les biens achetés en commun (dépenses communes) amènent des économies d'échelle susceptibles aussi de relever le niveau de vie du hors famille du fait que les économies ainsi réalisées lui permettent d'acheter d'autres biens ou services, tout en ayant jouissance des biens mis en commun.

Nous cherchons donc à évaluer comment l'entraide et les dépenses communes peuvent influencer le niveau de vie du hors famille qui vit avec d'autres. On remarquera que, dans cette approche, nous ne pouvons attacher à ces économies d'échelle (économies dues à l'entraide et aux dépenses communes) une valeur monétaire. En effet, les indicateurs que nous développons ne sont qu'une estimation du niveau d'entraide et de dépenses communes, mais ils expriment bien le degré d'intégration du hors famille à son ménage.

Pour ce faire, nous avons dû:

1. Etablir une liste de biens qui sont susceptibles de se retrouver dans un logement et d'être mis en commun (dépenses communes) ou prêtés (entraide).

2. Situer chacun de ces biens sur une échelle de pondération.

3. Développer des indicateurs pour mesurer les deux types d'avantages économiques (ci-haut présentés) et pour évaluer les conditions de commodité du ménage, celles du hors famille et les biens qu'ils possèdent en propre.

Notons, cependant, qu'on ne peut considérer toutes les formes d'entraide et de dépenses communes, puisqu'on ne pourra considérer que certains biens.

La liste des biens

Il nous faut déterminer une liste qui corresponde aux besoins de la recherche. Cette liste a été établie selon trois critères:

1. Les biens doivent être susceptibles d'être dépensés en commun ou prêtés.

2. Les biens doivent être de bons indicateurs du niveau de vie tout en offrant un éventail assez vaste de biens qui permettent de distinguer différents niveaux de vie.

3. Seuls les biens du ménage ou ceux qui y sont reliés de très près peuvent être considérés.

Les poids

Nous avons considéré, pour établir les poids des biens et services ainsi retenus, deux dimensions révélatrices du niveau de vie. Ce sont:

1) la valeur du bien;

2) son niveau de diffusion.

La valeur du bien représente, en effet, un indicateur généralement utilisé pour dégager un indice de niveau de vie. L'utilisation d'un bien coûteux témoigne d'un niveau de vie élevé. Pour représenter différentes valeurs des biens, les poids de valeurs choisies varient de 1 à 25.

La diffusion d'un bien ou, si l'on veut, la quantité de ménages possédant un bien représente aussi un bon indicateur du niveau de vie. Et ce d'autant plus que cette dimension corrige le fait qu'un bien coûteux peut être un bien essentiel ou perçu socialement comme essentiel, donc très répandu. Les poids de diffusion (qui varient de 1 à 5) ont été établis pour chacun des biens selon les données de l'Enquête des dépenses des consommateurs et de l'Enquête sur l'équipement ménager des familles de Statistique Canada. Un bien très répandu était pondéré à 1 et un bien très peu répandu à 5.

La juxtaposition des deux échelles (en multipliant les poids respectifs des deux échelles) dégage un poids total qui exprime les deux dimensions (diffusion et valeur). Cette pondération représente, selon nous, un bon indice du niveau de vie. La liste des biens et des poids correspondant est présentée à la page suivante.

Nous avons donc développé, par la suite, les indicateurs que nous avons présentés dans le chapitre 4 et construits à l'aide des données recueillies à la question 16.

LISTE DES BIENS DU MÉNAGE

Biens	Échelle de valeur	Échelle de diffusion	Poids
Bouilloire électrique	1	3	3
Cafetière électrique	1	4	4
Fer à repasser	1	2	2
Séchoir à cheveux	1	4	4
Mélangeur électrique (blender)	2	4	8
Machine à écrire	3	5	15
Téléphone	3	1	3
Jumelles	2	5	10
Téléviseur noir et blanc	4	2	8
Machine à coudre	5	5	25
Divan	6	1	6
Réfrigérateur	10	1	10
Cuisinière (poêle)	10	1	10
Lave-vaisselle	10	5	50
Sécheuse	10	3	30
Congélateur	10	3	30
Four micro-onde	10	5	50
Téléviseur couleur	12	2	24
Chaîne ou meuble stéréo	12	3	36
Véhicule automobile (y compris camion)	25	2	50
TOTAL			378

ANNEXE 4

CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE DANS LE CALCUL DE LA RÉPARTITION DES REVENUS

Il existe plusieurs méthodes pour mesurer l'inégalité de la répartition des revenus. La courbe de Lorenz et le coefficient de Gini sont les deux méthodes fréquemment utilisées pour ce type d'analyse. La première méthode permet d'établir graphiquement l'inégalité de la répartition et la seconde résume, en indice, le degré de cette inégalité.

Pour mesurer graphiquement l'inégalité de la répartition du revenu privé de l'ensemble des hors famille, on doit, dans une première étape, additionner l'ensemble des revenus privés de tous les hors famille, c'est ce qu'on appelle le revenu privé global. Dans une seconde étape, on classe les individus par ordre croissant de leur revenu privé et on divise cette population en centile (cent parties égales). Pour chaque centile, on additionne les revenus privés des individus qui le composent et on calcule la proportion que représente cette somme par rapport au revenu privé global. On obtient alors pour chaque centile la part respective des revenus privés des individus par rapport au revenu privé global. Ces calculs nous permettent, par la suite, de présenter par la courbe de Lorenz l'inégalité de la répartition du revenu privé (voir graphique 1).

Graphiquement, on dispose en abscisse, de façon cumulative, les individus classés par ordre croissant de leur revenu privé et, en ordonnée, on cumule la proportion de leur revenu privé par rapport au revenu privé global. Dans le cas d'une répartition parfaitement égalitaire, c'est-à-dire où tous les individus gagnent

GRAPHIQUE 1

RÉPARTITION DU REVENU PRIVÉ DES HORS FAMILLE,
SELON LA COURBE DE LORENZ, 1979

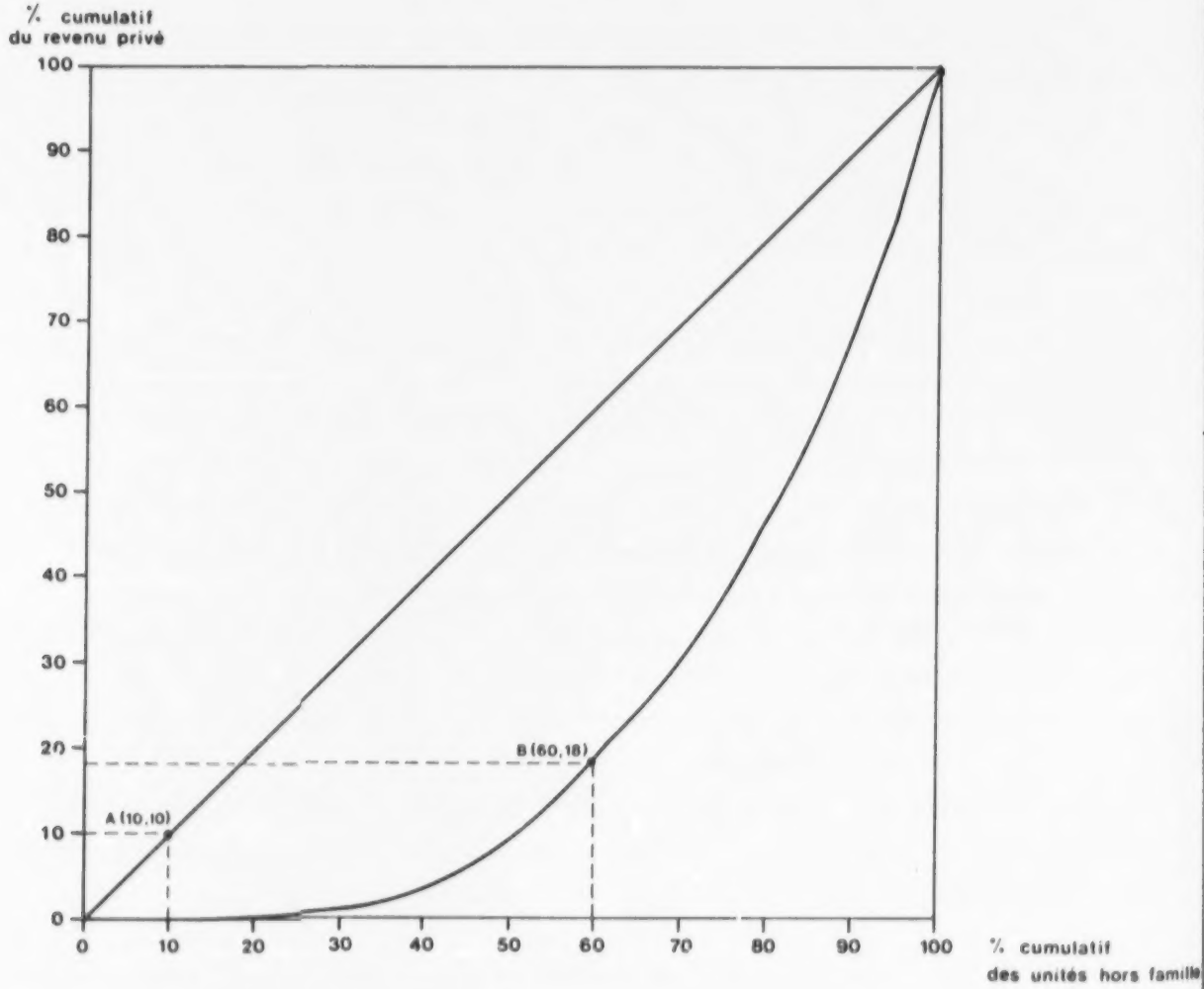

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

le même revenu privé, on constaterait que 10,0% de la population reçoit 10,0% du revenu privé global (Point A, graphique 1), que 15,0% de la population reçoit 15,0% du revenu privé global, etc. Une répartition parfaitement égalitaire serait alors représentée graphiquement par la diagonale. Dans le cas d'une répartition parfaitement inégale, on constaterait que tous les individus, sauf un, ne gagnent aucun revenu privé alors qu'une seule personne s'approprierait 100,0% du revenu privé global. Graphiquement, la courbe de la répartition délimiterait la surface du triangle sous la diagonale.

Le coefficient de Gini mesure, en indice, le degré de l'inégalité de la répartition. Il correspond à la surface comprise entre la courbe de Lorenz et la diagonale. Dans le cas d'une répartition parfaitement égalitaire, puisque la courbe de Lorenz correspond à la diagonale, la surface est donc nulle et le coefficient de Gini aussi. Dans le cas d'une répartition parfaitement inégale, l'indice Gini équivaudrait à l'unité, c'est-à-dire à la valeur de la surface du triangle sous la diagonale.

Ces deux méthodes, soit la courbe de Lorenz et le coefficient de Gini, peuvent être appliquées à n'importe quel type de revenu; par exemple, on peut mesurer l'inégalité de la répartition du revenu total ou l'inégalité du revenu privé auquelle on aura ajouté les dons monétaires ou toutes autres sources de revenu.

Le coefficient de Gini est calculé à partir des centiles de revenu par l'équation suivante:

$$G = .99 - 0.0002 (E_i P_{100-i})$$

ou P_{100-i} est la part du revenu reçue par le centile (100-i).

$$G = 1 - (P_1F_1) - \sum_{i=2}^{100} (P_i - P_{i-1})(F_i + F_{i-1})$$

ou P_i = population cumulée

F_i = centiles cumulés

Un coefficient égal à 0 signifie une égalité parfaite; toutes les unités recevant une même part de revenu. Par contre, un coefficient égal à 1 signifie une inégalité parfaite; tout le revenu étant reçu par une seule unité.

Nous avons utilisé dans cette étude un autre indice que l'on nomme "coefficient de concentration". Le coefficient de concentration mesure l'inégalité d'une source de revenu en particulier. Il est différent du coefficient de Gini par l'agencement employé pour ordonner les unités familiales. Le coefficient de Gini d'une source particulière de revenu, disons les transferts gouvernementaux, est obtenu en ordonnant les unités par ordre croissant des transferts reçus. Par contre, pour calculer le coefficient de concentration des transferts gouvernementaux, on doit ordonner les unités par ordre croissant du revenu privé, par exemple, si on veut connaître qui reçoit les transferts avant même l'impact de ces transferts, c'est-à-dire selon le revenu privé.

Un coefficient égal à 0 dénote une répartition où chaque unité (selon le type de revenu qui sert d'échelle) reçoit la même proportion de la source de revenu en question. Par exemple, si le coefficient de concentration des transferts est égal à 0, cela signifie que chaque unité reçoit la même part des transferts.

Un coefficient de concentration négatif montre que la source de revenu est répartie en faveur des unités les plus pauvres. Un coefficient positif dénote que la source de revenu est répartie en faveur des unités familiales les plus riches.

ANNEXE 5

QUESTIONNAIRE FILTRE ET DES PERSONNES HORS FAMILLE

QUESTIONNAIRE-FILTRE DES MÉNAGES

1) Quelle est la langue la plus souvent parlée à la maison (i.e. dans la vie de tous les jours)?

■ Inscrire la réponse sur la feuille "Composition", ligne 1, case 18.

2) En vous incluant, combien de personnes y-a-t-il dans le logement*, y compris celles qui sont absentes temporairement à cause des vacances, d'études ou pour leur travail?

■ Inscrire la réponse sur la feuille "Composition", ligne 2, cases 19 et 20.

3) Parmi ces personnes, combien ont 15 ans et plus?

■ Inscrire la réponse sur la feuille "Composition", ligne 3, case 21.

4) Quels sont les noms et prénoms de chacune des personnes âgées de 15 ans et plus, en commançant par la personne la plus âgée?

■ Inscrire les noms sur la feuille "Composition". Complétez pour chaque ligne, les trois colonnes suivantes (sexe, âge et statut civil) et passez à la question suivante.

S'il n'y a que des personnes âgées de 55 ans et plus

5) Est-ce que votre logement est situé dans une résidence collective pour personnes âgées?

oui ☐

non ☐ ------> *Passez à la Q. 7*

6) Occupez-vous:

- une simple chambre, sans cuisine ----> Terminez l'entrevue (non résidentiel: 05)

- ou un appartement avec toutes les commodités (cuisine, salle de bain)?

* Voir définition du logement.

LE HORS FAMILLE

NOTE: Utilisez les résultats sur le statut civil des personnes pour sélectionner les questions à poser.

LA FAMILLE NUCLÉAIRE: PÈRE, MÈRE ET ENFANTS

S'il existe des "mariés" (légalement ou non) - (question facultative)

7) Parmi les personnes mariées légalement ou non, y en a-t-il qui sont mariées l'une à l'autre?

oui ⟶ Pouvez-vous me les nommer? (Encerclez leur (9) dans la colonne "Famille").

non ⟶ *Passez à la Q. 9*

Ne posez que s'il y a des "célibataires" ou "religieux" (*Sinon, p.Q.9*)

8) Les personnes mariées ont-elles des enfants de 15 ans et plus qui résident dans ce logement et qui ne se sont jamais mariés? (Incluez les enfants adoptés et les pupilles sous leur respondabilité).

oui ⟶ Pouvez-vous me les nommer? (Encerclez leur (9) dans la colonne "Famille").

non

S'il existe des "séparés", des "divorcés" ou des "veufs" (*Sinon, p.Q. 10*)

9) Est-ce que la(les) personne(s) séparée(s), divorcée(s) ou veuve(s) a(ont) des enfants qui vivent dans le logement et qui ne ne sont jamais mariés? (Incluez les enfants adoptés et les pupilles sous leur responsabilité).

oui ⟶ Pouvez-vous me nommer les enfants qui ont 15 ans et plus? (Encerclez le (9) des personnes séparées, divorcées ou veuves et de leurs enfants).

non ⟶ Cochez la case de la(des) personne(s) séparée(s), divorcée(s) ou veuve(s) dans la colonne "Hors famille".

S'il existe des individus qui ne sont pas encore cochez ou encerclez - *Sinon, passez à la question 11*

10) Est-ce que "telle" ou "telle" personne a des enfants qui ne se sont jamais mariés qui vivent dans le logement?

oui ⟶ Encerclez le (9) de cette(ces) personne(s) et de leurs enfants.

non ⟶ Cochez la case "Hors famille" de cette(ces) personne(s).

LE TEMPORAIRE

11) Parmi les personnes qui habitent le logement, est-ce qu'il y a des militaires?

oui ——> Pouvez-vous me les nommer? (Placer un X sur toutes les cases cochées et les nombres encerclés de la ligne correspondante).

non ——>

12) Parmi les personnes qui habitent le logement, est-ce qu'il y en a qui possèdent à la fois les deux caractéristiques suivantes: habiter ce logement seulement de façon temporaire et avoir une résidence ailleurs?

oui ——> Pouvez-vous me nommer cette ou ces personne(s)? (Placez un X sur toutes les cases cochées et les nombres encerclés de la ligne correspondante).

non

Procédure de sélection

FAMILLE: Inscrivez le nombre total de hors famille en bas de la colonne "Hors famille" (en excluant les temporaires). Choisissez une personne au hasard selon la grille et cochez dans la colonne "Sélection" l'individu choisi).

FICHE-COMPOSITION

IDENTIF.	NOM ET/OU PRÉNON	SEXE	ÂGE	STATUT CIVIL	FAMILLE			LIEN DE PARENTÉ DU HORS FAMILLE AVEC LES AUTRES RÉSIDENTS
					HORS FA.	FAMILL.	SÉLECT.	
01					1	9		
02					1	9		
03					1	9		
04					1	9		
05					1	9		
06					1	9		
07					1	9		
08					1	9		

CODES: Sexe: Masculin = M
Féminin = F

Statut: Célibataire = C
Marié = M
Séparé (div.) = S
Veuf = F
Religieux = R

LES HORS FAMILLE

1. SEXE DU SÉLECTIONNÉ:

   Masculin .....
   Féminin .....

2. ÂGE DU SÉLECTIONNÉ:

   Âge |__|__|

3. STATUT CIVIL DU SÉLECTIONNÉ

   Marié .....
   Célibataire .....
   Séparé, divorcé .....
   Veuf .....
   Religieux .....

4. COMBIEN D'ANNÉES DE SCOLARITÉ AVEZ-VOUS COMPLÉTÉES?

   Nombre d'années |__|__|

5. QUEL EST LE PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ QUE VOUS AYEZ ATTEINT?

   Une partie du primaire .....
   Primaire complété .....
   Une partie du secondaire .....
   Secondaire complété .....
   Une partie des études postsecondaires ...
   Postsecondaire complété .....
   Formation universitaire partielle .....
   Formation universitaire complète .....

6. AVEZ-VOUS ACTUELLEMENT UN EMPLOI RÉMUNÉRÉ?

   Oui ..... —> p.q. 9
   Non .....

7.

7. CHERCHEZ-VOUS UN EMPLOI?

Oui ..... —> p.q. 9

Non .....

8. EST-CE PARCE QUE ...

... vous devez retourner au travail bientôt? .....

... parce que vous êtes retenu(e) aux soins du foyer, retraité, ou incapable de travailler? .....

... parce que vous ne voulez pas travailler pour le moment? .....

... ou parce que vous êtes étudiant régulier à temps plein? .....

... autre raison, inscrivez:_____

_____

... ne sais pas .....

9. QUELLE EST VOTRE LANGUE MATERNELLE, C'EST-À-DIRE LA PREMIÈRE LANGUE QUE VOUS AVEZ APPRISE ET QUE VOUS COMPRENEZ ENCORE?

Français .....

Anglais .....

Autre .....

10. DANS QUELLE MUNICIPALITÉ DEMEUREZ-VOUS ACTUELLEMENT?

_____

_____

HORS FAMILLE VIVANT SEUL, PASSEZ À LA PAGE SUIVANTE À LA QUESTION 12.

POUR LES HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES

11. PARMI LES PERSONNES QUI DEMEURENT AVEC VOUS, EST-CE QU'IL Y EN A QUI DÉPENDENT DE VOUS FINANCIÈREMENT?

Nombre de personnes |__|__|

SECTION II: LES REVENUS

Question 12 AU COURS DE L'ANNÉE 1979, AVEZ-VOUS REÇU:	Oui	Non	Question 13
A) DES REVENUS PROVENANT D'UN EMPLOI (Y COMPRIS TRAVAIL DOMESTIQUE OU GARDE D'ENFANTS)?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU DES REVENUS PROVENANT D'UN EMPLOI. COMBIEN AVEZ-VOUS EU AU TOTAL EN 1979, AVANT IMPÔTS? A) EN SALAIRES BRUTS: $\$$| | | | pour l'année B) EN POURBOIRES ET COMMISSIONS: $\$$| | | | pour l'année C) EN REVENUS NETS DE TRAVAIL À VOTRE COMPTE: $\$$| | | | pour l'année
B) DES REVENUS D'INTÉRÊTS OU DE DIVIDENDES?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU DES INTÉRÊTS OU DIVIDENDES. COMBIEN EN AVEZ-VOUS TOUCHÉS AU TOTAL EN 1979, AVANT IMPÔTS? D) $\$$| | | | pour l'année
C) DES REVENUS DE LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU DES REVENUS DE LOCATION. QUEL EST LE MONTANT NET DE CES REVENUS EN 1979, I.E. MONTANT DES LOYERS PERÇUS MOINS LES DÉPENSES? (EXCLUEZ LES REVENUS PROVENANT DES CHAMBREURS ET DES PENSIONNAIRES HABITANT VOTRE LOGEMENT): E) $\$$| | | | pour l'année

Question 12	Oui	Non	Question 13
D) UNE PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU UNE PENSION DE VIEILLESSE. PENDANT COMBIEN DE MOIS, EN 1979, L'AVEZ-VOUS TOUCHÉE? F) | | | nombre de mois COMBIEN RECEVIEZ-VOUS EN MOYENNE PAR MOIS? G) $| | | | par mois
E) UNE RENTE DU RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU UNE RENTE DE LA RRQ. PENDANT COMBIEN DE MOIS, EN 1979, L'AVEZ-VOUS TOUCHÉE? H) | | | nombre de mois COMBIEN RECEVIEZ-VOUS EN MOYENNE PAR MOIS? I) $| | | | par mois
F) UNE PENSION D'ANCIEN COMBATTANT?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU UNE PENSION D'ANCIEN COMBATTANT. COMBIEN RECEVIEZ-VOUS EN MOYENNE PAR MOIS, EN 1979? J) $| | | | par mois
G) UNE PENSION PRIVÉE DE RETRAITE?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU UNE PENSION PRIVÉE DE RETRAITE. PENDANT COMBIEN DE MOIS L'AVEZ-VOUS TOUCHÉE, EN 1979? K) | | | nombre de mois COMBIEN RECEVIEZ-VOUS EN MOYENNE PAR MOIS? L) $| | | | par mois
H) UNE RENTE PROVENANT D'UNE SUCCESSION OU D'UNE ASSURANCE (Y COMPRIS ASSURANCE-AUTO ET ACCIDENT DE TRAVAIL)?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU UNE RENTE DE SUCCESSION OU D'ASSURANCE. PENDANT COMBIEN DE MOIS L'AVEZ-VOUS TOUCHÉE, EN 1979? M) | | | nombre de mois COMBIEN RECEVIEZ-VOUS EN MOYENNE PAR MOIS? N) $| | | | par mois

Question 12	Oui	Non	Question 13
I) DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE. COMBIEN AVEZ-VOUS EU AU TOTAL EN 1979? O) $\underline{\$}$ | | | | pour l'année
J) DES ALLOCATIONS DE FORMATION?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU DES ALLOCATIONS DE FORMATION. PENDANT COMBIEN DE SEMAINES, EN 1979, EN AVEZ-VOUS REÇUES? P) | | | nombre de semaines COMBIEN AVIEZ-VOUS PAR SEMAINE? Q) $\underline{\$}$ | | | par semaine
K) DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU DE L'AIDE SOCIALE. PENDANT COMBIEN DE MOIS, EN 1979, EN AVEZ-VOUS TOUCHÉE? R) | | | nombre de mois COMBIEN RECEVIEZ-VOUS EN MOYENNE PAR MOIS? $) $\underline{\$}$ | | | par mois
L) UNE BOURSE D'ÉTUDES (ET NON PAS LES PRÊTS)?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU UNE (OU PLUSIEURS) BOURSE(S) EN 1979. COMBIEN AU TOTAL AVEZ-VOUS REÇU? T) $\underline{\$}$ | | | | pour l'année
M) DES DONS OU UNE AIDE MONÉTAIRE DE PARENTS OU D'AUTRES PERSONNES (EN EXCLUANT LES HÉRITAGES)?	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU DES DONS OU UNE AIDE MONÉTAIRE. COMBIEN ESTIMEZ-VOUS AVOIR REÇU AU TOTAL EN 1979? U) $\underline{\$}$ | | | | pour l'année

Question 12	Oui	Non	Question 13
N) OU D'AUTRES REVENUS MAIS QUI NE PROVIENNENT PAS DE LA VENTE DE BIENS? *NOTE: Si le hors famille s'interroge sur les autres sources possibles de revenus, vous pouvez lui faire l'énumération suivante:* DROITS D'AUTEUR, INDEMNITÉ DE GRÈVE, MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE, ALLOCATIONS FAMILIALES, SUPPLÉMENT DE REVENU DE TRAVAIL, ETC.	1	2	VOUS M'AVEZ DIT AVOIR REÇU D'AUTRES REVENUS QUE CEUX ÉNUMÉRÉS PLUS TÔT. POURRIEZ-VOUS M'INDIQUER DE QUEL(S) TYPE(S) DE REVENUS IL S'AGIT AINSI QUE LE(S) MONTANT(S) REÇU(S) EN 1979? Types de revenus V) $\$$ | | | | pour l'année W) $\$$ | | | | pour l'année

SI AUCUN REVENU, COCHEZ ☐

14. AVEZ-VOUS REÇU, EN 1979, DE L'ARGENT PROVENANT DE CHAMBREURS OU DE PENSIONNAIRES RÉSIDANT DANS VOTRE LOGEMENT?

- oui ☐ ——→ COMBIEN $\$$ \| \| \| \| pour l'année
- non ☐

SI SÉPARÉ OU DIVORCÉ

↓

15. AVEZ-VOUS VERSÉ, OU REÇU, UNE PENSION ALIMENTAIRE EN 1979?

- oui, j'ai versé ☐ —→ COMBIEN $\$$ \| \| \| \| pour l'année
- oui, j'ai reçu ☐ —→ COMBIEN $\$$ \| \| \| \| pour l'année
- aucun de ces cas ☐

SECTION III: INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

16. NOUS ALLONS VOUS ÉNUMÉRER UNE LISTE D'OBJETS QUI PEUVENT ÊTRE DANS LE LOGEMENT; DITES-NOUS SI CES OBJETS EXISTENT EFFECTIVEMENT DANS LE LOGEMENT, SI VOUS EN ÊTES PROPRIÉTAIRES ET SI VOUS POUVEZ LES UTILISER DE FAÇON COURANTE?

HORS FAMILLE VIVANT SEUL, RÉPONDRE À "A" SEULEMENT

		A		EST-CE QUE VOUS EN ÊTES LE PROPRIÉTAIRE?			
				SI OUI ▼		SI NON ▼	
		EST-CE QUE DANS LE LOGEMENT, IL Y A ...		Y a-t-il d'autres personnes du logement qui en sont propriétaires avec vous?		Pouvez-vous l'utiliser de façon courante?	
		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
a)	Bouilloire électrique?	2	1	4	3	6	5
b)	Cafetière électrique?	2	1	4	3	6	5
c)	Mélangeur (blender)?	2	1	4	3	6	5
d)	TV couleur?	2	1	4	3	6	5
e)	Congélateur?	2	1	4	3	6	5
f)	Lave-vaisselle?	2	1	4	3	6	5
g)	Four micro-ondes?	2	1	4	3	6	5
h)	Fer à repasser?	2	1	4	3	6	5
i)	Séchoir à cheveux?	2	1	4	3	6	5
j)	Machine à coudre?	2	1	4	3	6	5
k)	Sécheuse?	2	1	4	3	6	5
l)	Machine à écrire?	2	1	4	3	6	5
m)	Jumelles?	2	1	4	3	6	5
n)	TV noir et blanc?	2	1	4	3	6	5
o)	Stéréo?	2	1	4	3	6	5
p)	Automobile?	2	1	4	3	6	5
q)	Réfrigérateur?	2	1	4	3	6	5
r)	Poêle électrique?	2	1	4	3	6	5
s)	Divan?	2	1	4	3	NA[1]	

1. Ne s'applique pas.

SECTION IV: COMPOSITION ET STABILITÉ DU MÉNAGE

LES HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES, PASSEZ À LA QUESTION 19.

POUR LE HORS FAMILLE VIVANT SEUL

17. DEPUIS COMBIEN D'ANNÉES VIVEZ-VOUS SEUL?

Nombre d'années | | |

Nombre de mois | | |

18. ÊTES-VOUS PROPRIÉTAIRE DU LOGEMENT OÙ VOUS HABITEZ?

Oui ..... ---> p.q. 32

Non ..... ---> p.q. 45

POUR LE HORS FAMILLE VIVANT AVEC D'AUTRES

19. EST-CE QUE VOUS PAYEZ LES FRAIS FIXÉS DU COMPTE DE TÉLÉPHONE? ...

... seul .....

... avec d'autres ..... ---> p.q. 21

... ou vous ne déboursez aucun montant ..

20. EST-CE QUE VOUS POUVEZ UTILISER LE TÉLÉPHONE DE FAÇON COURANTE?

Oui .....

Non .....

*21. PARMI LES PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS QUI VIVENT DANS LE LOGEMENT, LESQUELLES ONT UN LIEN DE PARENTÉ AVEC VOUS?

- *Inscrire les réponses sur la feuille Composition dans la colonne "Parent"*

22. DEPUIS COMBIEN DE TEMPS HABITEZ-VOUS AVEC CE GROUPE DE PERSONNES?

Nombre d'années | | |

Nombre de mois | | |

NOTE À L'INTERVIEWER: pour les questions 23 à 31, à chaque fois qu'une réponse implique "section X", vous ne demandez que les questions de la section correspondante.

23. ÊTES-VOUS ...

... COPROPRIÉTAIRE, c'est-à-dire avez-vous signé l'acte notarial avec une ou plusieurs personnes? .....

... PROPRIÉTAIRE, c'est-à-dire êtes-vous seul(e) à avoir signé l'acte notarial?
SECTION 5

... COLOCATAIRE, c'est-à-dire avez-vous signé le bail avec une ou plusieurs autres personnes .....

... LOCATAIRE, c'est-à-dire êtes-vous seul(e) à avoir signé le bail? .....
SECTION 6

... AUCUN DES CAS ..... → p.q. 25

24. POUVEZ-VOUS NOMMER LES COPROPRIÉTAIRES OU COLOCATAIRES QUI DEMEURENT AVEC VOUS DANS LE LOGEMENT?

(voir feuille Composition)

	NOM/PRÉNOM	NO D'IDENTIFICATION
COPROPRIÉTAIRE:	_____	# |_|_|
	_____	# |_|_|

SECTION 5

	NOM/PRÉNOM	NO D'IDENTIFICATION
COLOCATAIRE:	_____	# |_|_|
	_____	# |_|_|

SECTION 6

POUR LES HÉBERGÉS, C'EST-À-DIRE NI PROPRIÉTAIRE NI LOCATAIRE

25. PARMI LES PERSONNES QUI HABITENT AVEC VOUS, LAQUELLE (OU LESQUELLES) EST(SONT) PROPRIÉTAIRE(S) OU LOCATAIRE(S) DE VOTRE LOGEMENT?

	NOM/PRÉNOM	NO D'IDENTIFICATION
PROPRIÉTAIRE:	_____	# |_|_|
	_____	# |_|_|
LOCATAIRE:	_____	# |_|_|
	_____	# |_|_|

Le locataire ou le propriétaire n'habite pas le logement ☐

26. ÊTES-VOUS L'EMPLOYÉ(E) DE CETTE PERSONNE (OU DE L'UNE OU L'AUTRE DE CES PERSONNES)?

Oui .....
Non .....

27. DANS CE LOGEMENT, EST-CE QUE ...

... vous payez seulement un prix fixe par semaine ou par mois pour une chambre?..... → p.q. 29

... ou vous occupez le logement sans obligations monétaires de votre part?..... → p.q. 31

... ou encore vous partagez régulièrement les frais du logement avec une ou plusieurs personnes qui demeurent avec vous?.....

28. PARTAGEZ-VOUS CES FRAIS ...

... en divisant avec le propriétaire ou le locataire tous les coûts du logement, c'est-à-dire le loyer, l'électricité, le chauffage et les autres dépenses?.....

- voir marge mémoire -

S'IL VIT AVEC PROPRIÉTAIRE (q. 2, SECTION 5)
S'IL VIT AVEC LOCATAIRE (q. 2, SECTION 6)

... ou en versant un montant fixe par semaine ou par mois?.....

29. COMBIEN PAYEZ-VOUS POUR HABITER CE LOGEMENT?

$ _____ par semaine

$ _____ par mois

30. LE COÛT DES REPAS EST-IL COMPRIS DANS CE MONTANT?

Oui .....
Non .....
SECTION 7

31. AIDEZ-VOUS OCCASIONNELLEMENT À DÉFRAYER CERTAINS FRAIS POUR CE LOGEMENT?

Oui .....
Non .....
SECTION 7

POUR L'ANNÉE 1979, À COMBIEN ESTIMEZ-VOUS LE MONTANT TOTAL DE CETTE AIDE MONÉTAIRE?

$ _____ pour l'année 1979
SECTION 7

SECTION V: LE PROPRIÉTAIRE

32. COMBIEN DE PIÈCES CONTIENT VOTRE LOGEMENT?

Nombre de pièces | | |

33. DANS LA MAISON OU L'IMMEUBLE QUE VOUS HABITEZ, EST-CE QU'IL Y A D'AUTRES LOGEMENTS DONT VOUS ÊTES AUSSI PROPRIÉTAIRE?

Oui [ ] --> Il y a combien de pièces au total dans votre immeuble ou maison (incluant le vôtre)? Nombre de pièces | | |

NON [ ] --> PASSEZ À LA QUESTION 35.

34. PAYEZ-VOUS LES DÉPENSES SUIVANTES POUR LES AUTRES LOGEMENTS DE VOTRE PROPRIÉTÉ? (Cochez la case appropriée)

	Oui	Non
- le chauffage	[ ]	[ ]
- l'électricité	[ ]	[ ]

35. À COMBIEN S'ÉLÈVE, PAR MOIS, LE REMBOURSEMENT D'HYPOTHÈQUE DE VOTRE MAISON OU IMMEUBLE? EXCLURE LES TAXES ET LES ASSURANCES HYPOTHÉCAIRES SI ELLES SONT INCLUSES DANS VOTRE REMBOURSEMENT. (S'il n'y a pas d'hypothèque, passez à la question 42).

$ | | | | | par mois

36. DE CE MONTANT, QUELLE SOMME REPRÉSENTE LES FRAIS D'INTÉRÊT?

$ | | | | | par mois

- SI VOUS NE CONNAISSEZ PAS LES FRAIS D'INTÉRÊT MENSUEL, POUVEZ-VOUS NOUS INDIQUER:

	1e hypothèque	2e hypothèque
1. L'année de l'emprunt	_____	_____
2. Le montant total emprunté	$_____	$_____
3. La période de remboursement	_____ années	_____ années
4. Le taux d'intérêt que vous payez actuellement	_____ %	_____ %

37. EN 1979, QUELS ONT ÉTÉ LES FRAIS DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN POUR VOTRE LOGEMENT SEULEMENT? EXCLURE LES AJOUTS OU LES MODIFICATIONS MAJEURES COMME PAR EXEMPLE LES RALLONGES, FINITION DU SOUS-SOL, ETC.

$ | | | | | pour l'année

38. SI VOUS DEMEUREZ DANS UN CONDOMINIUM ET QUE VOUS VERSEZ EN UN SEUL MONTANT VOS TAXES, ASSURANCES, ELECTRICITÉ ET CHAUFFAGE, QUEL EST CE MONTANT? *SI NON, PASSEZ À LA QUESTION 39.*

SI OUI: $ |_|_|_|_|_| ⟶ PASSEZ À LA QUESTION 42.
par mois

39. POUR L'ANNÉE 1979, À COMBIEN S'ÉLÈVE AU TOTAL POUR VOTRE MAISON OU VOTRE IMMEUBLE?

- les taxes scolaires et foncières	$ |_|_|_|_|_|
- la taxe d'eau	$ |_|_|_|_|_|
- la taxe de déneigement, d'entretien ou autres	$ |_|_|_|_|_|
TOTAL POUR 1979	$ |_|_|_|_|_|

40. POUR L'ANNÉE 1979, QUEL A ÉTÉ LE MONTANT TOTAL DES ASSURANCES POUR LE FEU, LE VOL, LA RESPONSABILITÉ OU ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE DE VOTRE PROPRIÉTÉ?

$ |_|_|_|_|_| pour l'année

41. POUR L'ANNÉE 1979, À COMBIEN S'ÉLÈVE, AU TOTAL POUR VOTRE LOGEMENT, LE COÛT DES ÉLÉMENTS SUIVANTS? (Si la propriété contient d'autres logements que le "vôtre" (cf. q. 34), et que vous déboursez pour ces logements, indiquez-nous le total de ces dépenses).

a) l'huile à chauffage (s'il y a lieu)	$ |_|_|_|_|_|
b) l'électricité (s'il y a lieu)	$ |_|_|_|_|_|
c) le gaz naturel (s'il y a lieu)	$ |_|_|_|_|_|
TOTAL DES DÉPENSES POUR LA MAISON OU IMMEUBLE EN 1979	$ |_|_|_|_|_|

- Voir marge-mémoire -
VIVANT SEUL, passez à la question 56

VIVANT AVEC D'AUTRES

42. AVEZ-VOUS DES CHAMBREURS OU DES PENSIONNAIRES DANS VOTRE LOGEMENT?

Oui ☐ ⟶ Combien y en a-t-il?
Nombre |_|_|

Non ☐ ⟶ PASSEZ À LA QUESTION 43.

42A. COMBIEN VERSE(NT)-IL(S) AU TOTAL, PAR SEMAINE OU PAR MOIS, POUR LE LOGEMENT SEULEMENT? EXCLURE LE COÛT DES REPAS QUE VOUS LEUR SERVEZ S'IL Y A LIEU.

$ |_____| par semaine

$ |_____| par mois

43. (EN EXCLUANT LES CHAMBREURS ET PENSIONNAIRES), EST-CE QUE VOUS DIVISEZ À PARTS ÉGALES AVEC UNE OU PLUSIEURS PERSONNES L'ENSEMBLE DES DÉPENSES EN LOGEMENT (C'EST-À-DIRE HYPOTHÈQUE, TAXES, ASSURANCES, CHAUFFAGE, ELECTRICITÉ, RÉPARATIONS, ETC.)?

Oui ☐ ⟶ Avec combien de personnes.
Nombre |__|

Non ☐

44. EN EXCLUANT LES CHAMBREURS, LES PENSIONNAIRES ET CEUX QUI DIVISENT À PARTS ÉGALES, EST-CE QU'IL Y A DES PERSONNES QUI CONTRIBUENT À CES DÉPENSES?

Oui ☐ ⟶ Combien de personnes?
Nombre |__|
Quel est le montant de ces ces contributions, par mois?
$ |_____|

Non ☐

PASSEZ À LA QUESTION 56

SECTION VI: LE LOCATAIRE

45. COMBIEN Y A-T-IL DE PIÈCES DANS VOTRE LOGEMENT?

Nombre de pièces |_|_|

46. EST-CE QUE VOTRE LOGEMENT EST LOUÉ:

1. Meublé .....
2. Semi-meublé (poêle et réfrigérateur)....
3. Non meublé .....

47. QUEL EST LE COÛT MENSUEL DE CE LOGEMENT?

$ |_|_|_|_|

48. EST-CE QUE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT INCLUS DANS LE LOYER? (Cochez la case appropriée)

	Oui	Non
a. Le chauffage	☐	☐
b. L'électricité	☐	☐
c. L'eau chaude	☐	☐
d. La taxe d'eau	☐	☐
e. Autres taxes	☐	☐

49. SI VOUS AVEZ UN OU PLUSIEURS ÉLÉMENTS QUI NE SONT PAS INCLUS DANS VOTRE LOYER, QUEL EST LE COÛT TOTAL DE CES DÉPENSES, PAR ANNÉE? (Si tous les éléments sont inclus, passez à la question 49C)

a. Le coût total de l'huile et bois de chauffage (s'il y a lieu)	$ |_|_|_|_|_|
b. Le coût total de l'électricité (s'il y a lieu)	$ |_|_|_|_|_|
c. Le coût total du gaz naturel (s'il y a lieu)	$ |_|_|_|_|_|
d. La taxe d'eau et autres taxes (s'il y a lieu)	$ |_|_|_|_|_|
LE COÛT TOTAL PAR ANNÉE EST:	$ |_|_|_|_|_|

49C. QUEL EST LE COÛT TOTAL, PAR ANNÉE, POUR LES ASSURANCES DE LOCATAIRE (FEU, VOL, RESPONSABILITÉ, ETC.)?

$ |_|_|_|_|_|

49F. EN 1979, COMBIEN AVEZ-VOUS EU EN FRAIS DE RÉPARATION OU D'ENTRETIEN POUR VOTRE LOGEMENT ET QUI NE SONT PAS REMBOURSÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE?

$ |_|_|_|_|

VIVANT SEUL, PASSEZ À LA QUESTION 56

50. AVEZ-VOUS DES CHAMBREURS OU DES PENSIONNAIRES DANS VOTRE LOGEMENT?

Oui .....

Non ..... —> p.q. 53

51. COMBIEN AVEZ-VOUS DE CHAMBREURS OU DE PENSIONNAIRES QUI DEMEURENT AVEC VOUS DANS VOTRE LOGEMENT?

Nombre |_|_|

52. COMBIEN VERSE(NT)-IL(S) AU TOTAL, PAR SEMAINE OU PAR MOIS, POUR LE LOGEMENT SEULEMENT? (Exclure les coûts des repas que vous leur versez s'il y a lieu).

$ |_|_|_|_| par semaine

$ |_|_|_|_| par mois

53. EN EXCLUANT LES CHAMBREURS ET PENSIONNAIRES S'IL Y A LIEU, EST-CE QUE VOUS DIVISEZ À PARTS ÉGALES, AVEC UNE OU PLUSIEURS PERSONNES DU LOGEMENT, L'ENSEMBLE DES DÉPENSES EN LOGEMENT (C'EST-À-DIRE LOYER, TAXES, ASSURANCES, CHAUFFAGE, ÉLECTRICITÉ, ETC.)?

Oui ☐ —> Si oui, avec combien de personnes? Nombre: |_|_|

Non ☐

54. EN EXCLUANT LES CHAMBREURS, LES PENSIONNAIRES ET CEUX QUI DIVISENT À PARTS ÉGALES, EST-CE QU'IL Y A DES PERSONNES QUI CONTRIBUENT À CES DÉPENSES ET QUI DEMEURENT DANS CE LOGEMENT?

Oui ☐ —> Si oui, combien de personnes? Nombre: |_|_|

Non ☐ —> PASSEZ À LA QUESTION 56.

55. QUEL EST EN MOYENNE PAR MOIS LE TOTAL DES CONTRIBUTIONS DE CETTE(CES) PERSONNE(S)?

$ _____ par semaine

$ _____ par mois

SECTION VII: ALIMENTATION

VIVANT SEUL, PASSEZ À LA QUESTION 61

56. LEQUEL DES ARRANGEMENTS SUIVANTS CORRESPOND LE PLUS À VOTRE FAÇON HABITUELLE DE PAYER LES DÉPENSES EN ALIMENTATION?

1. En payant, par semaine ou par mois, un montant fixe à titre de pension pour des repas qui vous sont servis dans votre logement.
2. En versant régulièrement un montant fixe à quelqu'un du logement qui achète la nourriture pour vous et peut-être pour d'autres personnes du logement.
3. En divisant de façon régulière, ou encore à l'occasion, le coût de certaines dépenses en alimentation avec une ou plusieurs personnes du logement. Le coût que vous payez dépend des achats et du nombre de personnes avec qui vous partagez ces frais. → p.q. 58
4. Si le sujet n'a aucun arrangement avec les autres membres du ménage. → p.q. 61

57. VOUS PAYEZ OU VERSEZ UN MONTANT FIXÉ À TITRE DE PENSION OU DANS UN FONDS COMMUN POUR L'ACHAT DE LA NOURRITURE, À COMBIEN S'ÉLÈVE EN MOYENNE CE MONTANT?

$ |_____| par semaine
$ |_____| par mois
→ p.q. 62

CE QUE VOUS PAYEZ AVEC D'AUTRES

58. PAR SEMAINE, QUELLE EST LA VALEUR EN MOYENNE DES ALIMENTS QUE VOUS PAYEZ AVEC D'AUTRES MEMBRES DE VOTRE MÉNAGE ET QUI PROVIENNENT DES ÉPICERIES, DES DÉPANNEURS, DU MARCHÉ, DES BOULANGERIES, PÂTISSERIES, BOUCHERIES ET AUTRES MAGASINS SPÉCIALISÉS?

$ |_____|

HABITUELLEMENT, QUELLE PART VERSEZ-VOUS PERSONNELLEMENT POUR DÉFRAYER CES DÉPENSES QUE VOUS FAITES AVEC D'AUTRES?

$ |_____|

59. PAR SEMAINE, QUELLE EST LA VALEUR EN MOYENNE DES ACHATS LIVRÉS À LA MAISON PAR LE LAITIER ET/OU LE BOULANGER (S'IL Y A LIEU) ET QUE VOUS PAYEZ AVEC D'AUTRES MEMBRES DU MÉNAGE?

$ | | | |

HABITUELLEMENT, QUELLE PART VERSEZ-VOUS PERSONNELLEMENT POUR DÉFRAYER CES DÉPENSES QUE VOUS FAITES AVEC D'AUTRES?

$ | | | |

60. PAR SEMAINE, QUELLE EST LA VALEUR EN MOYENNE DES REPAS PRÉPARÉS OU SEMI-PRÉPARÉS (PIZZA, POULET, METS CHINOIS, ETC.) QUI SONT LIVRÉS À LA MAISON OU ACHETÉS AU COMPTOIR ET PAYÉS AVEC D'AUTRES MEMBRES DU MÉNAGE?

$ | | | |

HABITUELLEMENT, QUELLE PART VERSEZ-VOUS PERSONNELLEMENT POUR DÉFRAYER CES DÉPENSES QUE VOUS FAITES AVEC D'AUTRES?

$ | | | |

61. S'IL Y A DES GENS QUI PAIENT POUR DES REPAS QU'ILS PRENNENT CHEZ VOUS, COMBIEN VOUS VERSENT-ILS PAR SEMAINE?

$ | | | |

CE QUE VOUS PAYEZ SEUL

Note: Si le sujet avait des dépenses avec d'autres, ne pas inclure les montants inscrits aux questions 58, 59, 60.

62. QUELLE EST LA VALEUR EN MOYENNE, PAR SEMAINE, DES ALIMENTS QUE VOUS PAYEZ SEUL ET QUI PROVIENNENT DES ÉPICERIES, DES DÉPANNEURS, DU MARCHÉ, DES BOULANGERIES, PÂTISSERIES, BOUCHERIES ET AUTRES MAGASINS SPÉCIALISÉS?

$ | | | |

N.B.: Ne tenez pas compte dans votre calcul des produits non comestibles et des boissons alcoolisées achetés dans ces magasins.

63. QUELLE EST LA VALEUR EN MOYENNE, PAR SEMAINE, DES ACHATS LIVRÉS PAR LE BOULANGER ET/OU LE LAITIER (S'IL Y A LIEU) ET QUE VOUS PAYEZ SEUL?

$ | | | |

64. QUELLE EST LA VALEUR EN MOYENNE, PAR SEMAINE, DES REPAS PRÉPARÉS OU SEMI-PRÉPARÉS (PIZZA, POULET, METS CHINOIS, ETC.) LIVRÉS À LA MAISON OU ACHETÉS AU COMPTOIR ET QUE VOUS PAYEZ SEUL?

$ | | | |

TOTAL: $ | | | |

65. COMBIEN DÉPENSEZ-VOUS EN MOYENNE PAR SEMAINE?

- Pour des repas consommés dans les cafétérias, restaurants, cantines, etc. (et qui ne vous sont pas remboursés par votre employeur)? $ | | | |

  N.B. *Ne tenez pas compte du coût des boissons alcoolisées.*

- Pour des casse-croûtes (crème glacée, friandises, sandwich, boissons gazeuses, etc.) que vous achetez dans les magasins ou les machines distributrices? $ | | | |

- Pour des repas que vous prenez et payez dans un autre ménage que le vôtre? $ | | | |

TOTAL: $ | | | |

66. POUR L'ANNÉE 1979, À COMBIEN ESTIMEZ-VOUS LA VALEUR (EN VOUS BASANT SUR LES PRIX DU MARCHÉ) DES ALIMENTS QUE VOUS AVEZ CULTIVÉS OU QUI PROVIENNENT DE VOTRE ÉLEVAGE (Y COMPRIS LES PRODUITS DE L'ÉRABLE) ET DESTINÉS À VOTRE CONSOMMATION ET/OU CELLE DE VOTRE MÉNAGE?

$ | | | | | /an

67. POUR L'ANNÉE 1979, À COMBIEN ESTIMEZ-VOUS LA VALEUR DES PRODUITS ALIMENTAIRES REÇUS GRATUITEMENT PAR DES AMIS, PARENTS OU AUTRES PERSONNES?

$ | | | | | /an

VIVANT SEUL, FIN DE L'ENTREVUE

68. SI VOUS VIVIEZ SEUL, PENSEZ-VOUS QUE VOS DÉPENSES TOTALES EN ALIMENTATION SERAIENT ... (Cochez la case appropriée)

1. Plus élevées ☐
2. Moins élevées ☐
3. Les mêmes que maintenant ☐

FIN DE L'ENTREVUE

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COLLABORATION.

ANNEXE 6

QUELQUES DONNÉES NON PONDÉRÉES DE L'ENQUÊTE DES PERSONNES HORS FAMILLE

Nous présentons dans cette annexe quelques données non pondérées de façon à ce que le lecteur, celui que ça intéresse, puisse visualiser les résultats avant la pondération.

TABLEAU 1

TAILLE DES MÉNAGES DES HORS FAMILLE ENQUÊTÉES, 1979

Taille du ménage	Répartition des hors famille	
	Nombre	%
1	615	67,4
2	152	16,6
3	64	7,0
4	32	3,5
5	25	2,7
6	15	1,6
7	8	0,9
8	1	0,1
9	1	0,1
Total[1]	913	100,0

1. Étant donné qu'on enquête un hors famille par ménage, le nombre de hors famille dans la population enquêtée est égal au nombre de ménages. Lorsque le ménage est composé d'une seule personne, c'est naturellement un hors famille vivant seul.

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU 2

NOMBRE DE HORS FAMILLE PAR MÉNAGE, 1979

Nombre de hors famille dans le ménage	Répartition des ménages	
	N	%
1	718	78,6
2	157	17,2
3	30	3,3
4	8	0,9
Total	913	100,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU 3

RÉPARTITION DES HORS FAMILLE SELON L'ÂGE, 1979

Groupe d'âges	Répartition des hors famille	
	N	%
15-24 ans	162	17,7
25-34 ans	240	26,3
35-44 ans	96	10,5
45-54 ans	89	9,7
55-64 ans	113	12,4
65 ans et plus	213	23,3
Total	913	100,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES HORS FAMILLE SELON LE SEXE, 1979

Sexe	Répartition des hors famille	
	N	%
Hommes	370	40,5
Femmes	543	59,5
Total	913	100,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES HORS FAMILLE SELON L'ÉTAT CIVIL, 1979

État civil	Répartition des hors famille	
	N	%
Mariés/mariées	2	0,2
Célibataires	542	59,4
Séparés/séparées et divorcés/divorcées	144	15,8
Veufs/veuves	221	24,2
Religieux/religieuses	4	0,4
Total	913	100,0

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES HORS FAMILLE SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ, 1979

Niveau de scolarité	Répartition des hors famille	
	N	%
Une partie du primaire	141	15,4
Primaire complété	104	11,4
Une partie du secondaire	159	17,4
Secondaire complété	160	17,5
Une partie des études post-sec.	60	6,6
Post-secondaire complété	80	8,8
Formation universitaire partielle	85	9,3
Formation universitaire complète	120	13,1
N.R.[1]	4	0,4
Total	913	100,0

1. N.R. = pas de réponse.

Source: Enquête de l'OPDQ, 1980.

Vivre seul ou en groupe

Modes de vie non familiaux et répartition du revenu

De nos jours, beaucoup de gens sont amenés à vivre en dehors du cadre familial. Deux possibilités se présentent à eux: vivre seul ou vivre en groupe. Le mode de vie adopté peut permettre de réaliser des économies de partage ou même des économies d'entraide ayant pour effet d'améliorer les conditions de vie des personnes hors-famille vivant avec d'autres.

Cette étude, réalisée par le Bureau de la statistique du Québec à partir d'une enquête menée en 1980, met en lumière l'apport du ménage et l'impact du mode de vie sur la répartition des revenus et l'ampleur de la pauvreté au sein de la population des hors-famille.

Imprimé au Québec, Canada

Bureau de la statistique du Québec